DOCUMENT APPROUVE - 3 FEVRIER 2016

Schéma de cohérence territoriale

VAL D'ADOUR

1- Rapport de présentation

Livre 1 : Diagnostic territorial

CITADIA eau Conseil ECOTONE pays du val d'adour

SOMMAIRE

SOMMAIRE 1

PREAMBULE **2**

Rappel du contexte réglementaire, le rôle du rapport de présentation *2*
L'objectif du diagnostic *3*
PRESENTATION DU TERRITOIRE / POSITIONNEMENT REGIONAL 4
Localisation *4*
L'identité du Pays du Val d'Adour *7*
Positionnement régional / territorial / géographique *8*

DIMENSION SOCIALE, ECONOMIQUE ET ORGANISATION TERRITORIALE **10**

DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES CONTRASTEES 10
Une population inégalement répartie *10*
Une croissance accentuée au Sud *11*
Une transformation des caractéristiques des ménages *14*
Dynamiques démographiques : ce qu'il faut retenir … *16*
LE PARC DE LOGEMENTS ET LES DYNAMIQUES LIEES A L'HABITAT 18
Un parc de logements en forte croissance *18*
Un parc de logements monotypé *19*
Une vacance des logements préoccupante *23*
Un marché de l'habitat contrasté *25*
Une forte dynamique de la construction *28*
Dynamiques de l'habitat : ce qu'il faut retenir … *31*
UN TERRITOIRE RURAL EQUIPE 33
Un territoire rural relativement bien équipé *33*
Une inégalité accrue d'accès aux équipements *62*
Des pôles de services qui irriguent le territoire *63*
Equipements : ce qu'il faut retenir… *64*
ACCESSIBILITE ET TRANSPORT 66
Des besoins de mobilités croissants *66*
Une offre alternative à la voiture peu présente *71*
Perspectives d'évolution en matière de déplacements *75*
Accessibilités et transports : Ce qu'il faut retenir *76*
UN TERRITOIRE RURAL DYNAMIQUE SUR LE PLAN ECONOMIQUE 78
Un territoire rural disposant de nombreux emplois *78*
Une structuration économique cohérente *82*
Dynamiques économiques : ce qu'il faut retenir … *93*

PREAMBULE

Rappel du contexte réglementaire, le rôle du rapport de présentation

Dans son article R122-2, le code de l'urbanisme décrit le contenu du rapport de présentation :

Le rapport de présentation :

1° Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1-2 et présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ;

2° Décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 111-1-1, L. 122-1-12 et L. 122-1-13 et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;

3° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du schéma ;

4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 414-3 à R. 414-7 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;

5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs. Le cas échéant, il explique les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;

6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ; il précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 122-14, notamment en ce qui concerne l'environnement ;

7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

Lorsque le schéma de cohérence territoriale comprend un chapitre individualisé valant schéma de mise en valeur de la mer, le rapport de présentation du schéma de cohérence territoriale décrit les conditions de l'utilisation de l'espace marin et terrestre du littoral, indique les perspectives d'évolution de ce milieu et explique les orientations retenues, en matière de développement, de protection et d'équipement.

L'objectif du diagnostic

Penser son développement pour les trente prochaines années suppose de faire le point sur la situation actuelle et de faire en sorte qu'élus et acteurs partagent cette lecture.

Le diagnostic doit permettre de bien comprendre les raisons et les modalités de ce développement. Il doit être l'occasion d'une prise de hauteur pour déceler les atouts et les fragilités du territoire du Val d'Adour, ses enjeux. Le diagnostic se doit d'être, avant tout, stratégique même si certains points sont mis de côté (le volet stratégique prime sur l'exhaustivité). Il doit permettre de poser les questions auxquelles les élus devront apporter des réponses d'avenir.

Présentation du territoire / positionnement régional

Localisation

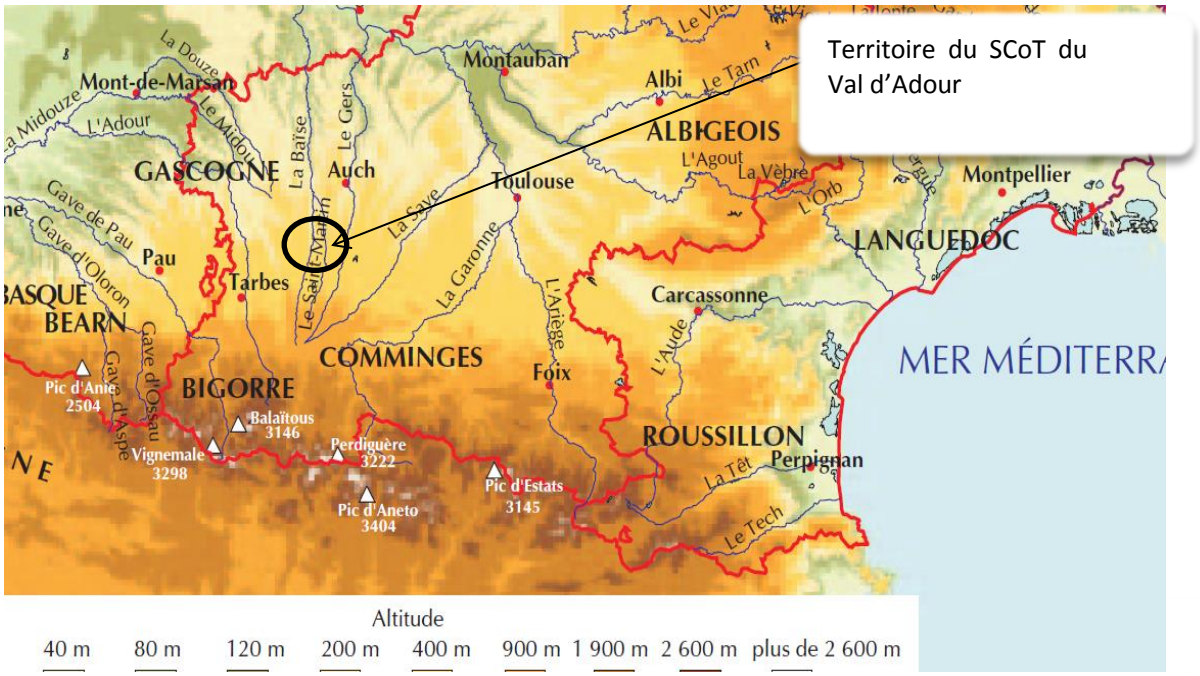

Le Pays du Val d'Adour est particulièrement complexe, du fait de sa position interdépartementale, à cheval sur les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques.

Le territoire du SCoT du Pays Val d'Adour est constitué de 158 communes qui se répartissent comme suit :

- 55 communes du Gers
- 61 communes des Hautes-Pyrénées
- 42 communes des Pyrénées-Atlantiques

Zone de plaine et de coteaux, le Pays du Val d'Adour est au cœur du Sud-Ouest, à la confluence des cultures béarnaise, bigourdane et gasconne.

D'une population d'un peu plus de 44 433 habitants en 2012 (population sans double compte), le Pays du Val d'Adour ne possède pas de ville qui s'imposerait comme une « capitale ». Le territoire s'organise autour d'un réseau de bourgs centres.

Bien que résolument rural, le territoire bénéficie de l'influence des agglomérations voisines de Tarbes, Pau ou Aire sur Adour.

Le périmètre d'étude a évolué à plusieurs reprises. Le périmètre pris en compte en phases diagnostic/état initial de l'environnement et en phase PADD était composé de 167 communes regroupées en 8 Communautés de Communes de tailles variables et 8 communes isolées. Les 8 Communautés de Communes concernées étaient :

- La CC Adour-Rustan-Arros
- La Communauté de Communes de Lembeye en Vic-Bilh
- La Communauté de Communes Bastides & Vallons du Gers
- La Communauté de Communes Hautes-Vallées de Gascogne
- La Communauté de Communes du Val d'Adour
- La Communauté de Communes des Castels
- La Communauté de Communes du Madirannais
- La Communauté de Communes Vic Montaner

En 2014, le périmètre a évolué, avec la fusion des Communautés de Communes du Val d'Adour, des Castels et du Madiranais. Au premier janvier 2015, compte tenu des compétences des EPCI, les anciennes « communes isolées » sont sorties du périmètre. Le périmètre d'étude initial étant plus large, et les changements de périmètre ne modifiant pas fondamentalement les analyses, les cartographies établies initialement ont été conservées. Seules les cartographies portant sur la démographie et le logement, qui servent d'indicateur de l'état initial pour l'analyse des résultats du DOO (cf. tableau d'indicateurs) ont été mises à jour. Lors de la mise à jour pour 2012 de ces données (derniers chiffres Insee accessibles au moment de l'approbation), les cartographies ont été établies sur le périmètre recalé du SCOT.

Territoire du SCoT du Val d'Adour

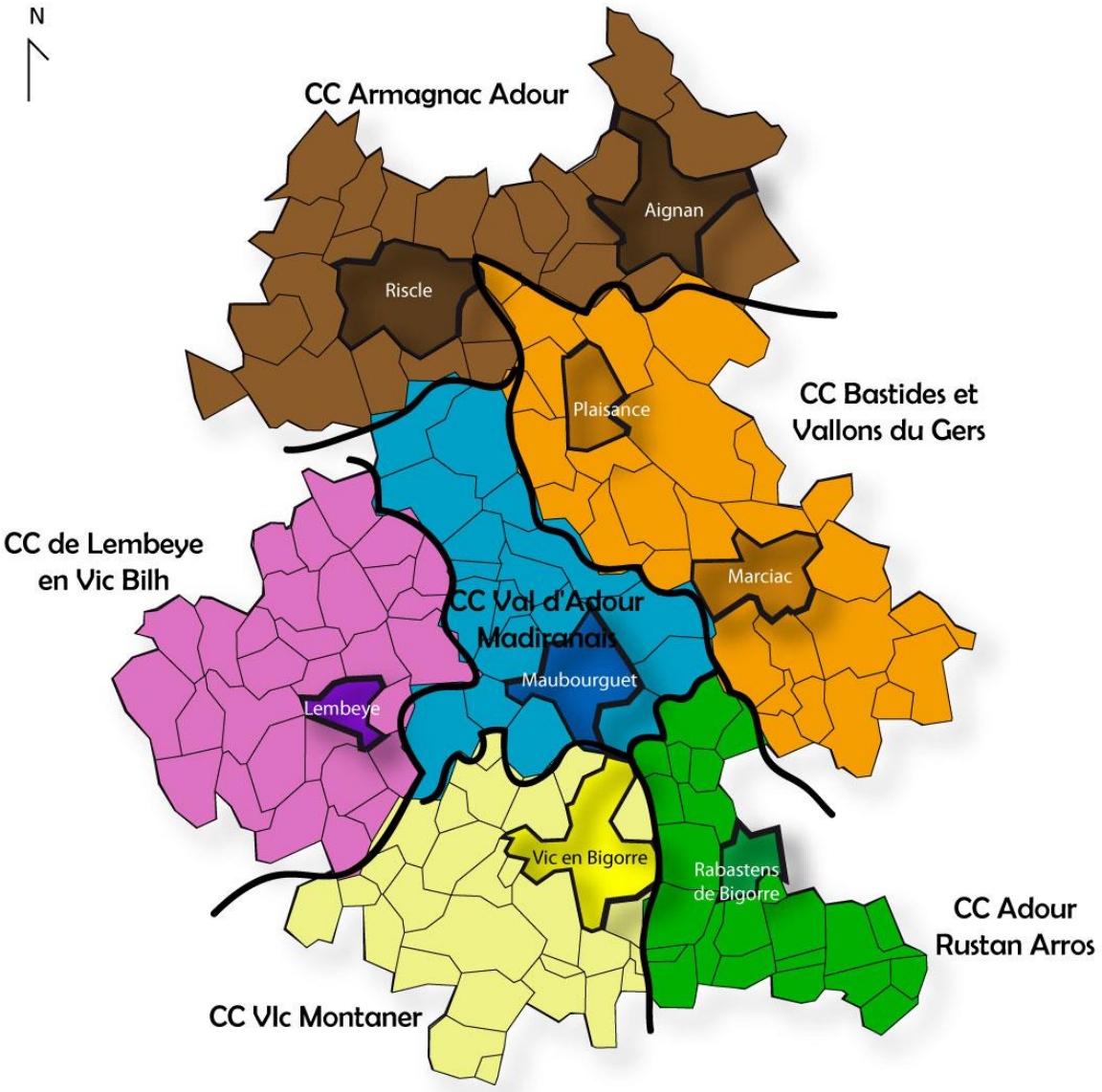

Source : Citadia, janvier 2015

L'identité du Pays du Val d'Adour

Source : Site Internet du Pays Val d'Adour

✓ *Quelques mots d'histoire...*

L'implantation humaine dans le Val d'Adour est ancienne. L'oppidum de Castelbielh, date du 1er Age du Fer - Ve et IVe avant JC, et il existe plusieurs sites gallo-romains (comme celui de Taron dans les Pyrénées Atlantiques).

Le petit comté de la Rivière Basse et du Vic Bilh ("le vieux pays", zone frontière résista aux tentatives d'invasion et de conquête jusqu'en 1620, il constitua l'embryon du Béarn féodal), aux confins de la Gascogne, de la Bigorre et aux portes du Béarn, traduisent toujours cette unité historique. Les vestiges de nombreuses églises romanes, de châteaux et de fortifications (Montaner, Arricau Bordes, Termes) sont aussi les témoins de cette implantation humaine ancienne.

Il faut remonter à la Révolution et à la création des départements pour trouver l'origine des découpages administratifs actuels qui ont scindé ce territoire.

✓ *Un bassin de vie*

Du fait de leur situation périphérique, ces cantons ont construit un espace de vie à part entière, né des solidarités qui s'y sont développées.

En effet, le développement des bourgs-centres comme Vic en Bigorre, Maubourguet, Riscle, a renforcé la cohésion territoriale du Val d'Adour. L'analyse des zones de chalandises et de l'attractivité des différentes zones d'activités en matière d'implantation de nouvelles entreprises permet de le vérifier. Si les pôles urbains restent attractifs, ces bourgs-centres garantissent des liens infra-territoriaux qui renforcent la cohésion de ce territoire en captant les populations des cantons gersois et des Pyrénées Atlantiques.

✓ *Les coteaux*

La zone des coteaux, au modelé relativement doux cerne de part et d'autre le territoire du Val d'Adour : à l'Ouest, les coteaux du Béarn, au Nord et à l'Est, les coteaux du Gers.

L'habitat y est davantage dispersé, parfois perché comme sur les cantons des Pyrénées Atlantiques. Il agit ainsi comme autant de signaux, repères d'orientations et témoins d'une organisation sociale.

C'est davantage un paysage de bocage où dominent bois et prairies bordées de haies constituées d'essences locales (noisetiers, épine noire, chênes, châtaigniers....)

Très tôt, ces coteaux ont vu se développer l'implantation de la vigne. Les terrains argilo-calcaires, orientés à l'Est ont permis l'organisation de vignobles d'appellation (AOC Madiran, Pacherenc et Saint-Mont).

✓ *Les vallées*

Axe vertébral de ce territoire, la vallée de l'Adour, sur laquelle vient se greffer la vallée de l'Arros passé Plaisance, constitue un milieu ouvert tranchant avec les coteaux environnants (à l'Ouest, au Nord et à l'Est) et la barrière naturelle des Pyrénées au Sud.

Les techniques agricoles ont permis la mise en culture intensive de la quasi-totalité du sol. Ces vallées offrent aujourd'hui un parcellaire voué à la culture du maïs, peu cloisonné, et qui renforce la monotonie tout au long des saisons, contribuant à l'érosion des sols et confortant l'appauvrissement biologique de ces espaces (disparition d'une certaine biodiversité).

Axes de communication privilégiés entre zone pyrénéenne et grand Sud-Ouest, ces vallées accueillent routes et voie ferrée, flux touristiques et échanges commerciaux. Cette situation privilégiée a vu le développement d'un réseau de bourgs où des villages sont venus se greffer, tels des satellites.

Positionnement régional / territorial / géographique

Ce territoire rural que constitue le Val d'Adour peut-être qualifié de territoire «d'entre deux » de par :

- Sa situation à cheval entre deux régions
- Sa situation à la croisée de trois départements
- Son positionnement entre plusieurs agglomérations : Pau, Tarbes, Aire-sur-Adour, et dans une moindre mesure, Auch.

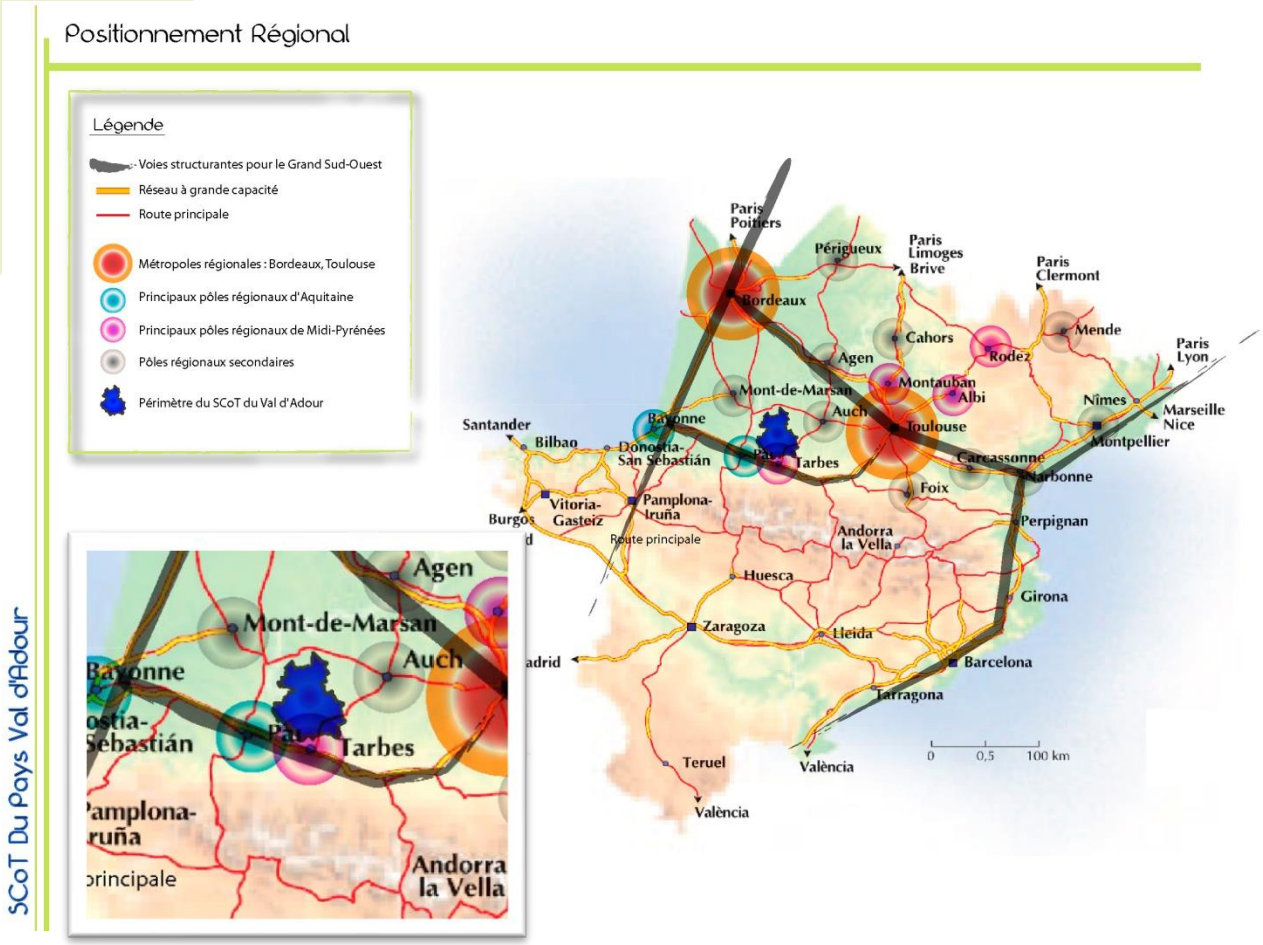

Le Pays du Val d'Adour a un fonctionnement relativement autonome pour un territoire rural positionné à proximité de plusieurs agglomérations (Pau, Tarbes, Aire/Adour). Toutefois, ce territoire subit de plus en plus l'influence de ces dernières : accueil d'actifs travaillant sur ces pôles, développement de l'habitat pavillonnaire, notamment sur la partie Sud du territoire, etc.

La dynamique démographique est positive et portée par un solde migratoire qui compense le solde naturel négatif. La densité de population reste tout de même encore faible.

Ce territoire peut être considéré comme un "espace rural en transition". Les communes qui le composent restent marquées par un poids de l'emploi agricole important (18%). L'industrie, structurée notamment autour de l'agroalimentaire (et de l'aéronautique), y tient sa place, et le territoire connaît un quasi-maintien à niveau de l'emploi industriel entre les deux recensements de 1999 et 2009. L'évolution des politiques agricoles et alimentaires va jouer un rôle essentiel quant à l'avenir du secteur agricole et de la filière agro-alimentaire associée…

Le territoire est structuré en réseau de "bourgs-centres" (Maubourguet, Vic en Bigorre, Marciac, Aignan, Riscle, etc.). Réparties sur tout le territoire, contribuant ainsi à donner à l'espace rural son armature de proximité, elles connaissent des transformations majeures et certains équipements sont fragiles.

DIMENSION SOCIALE, ECONOMIQUE ET ORGANISATION TERRITORIALE

Des évolutions démographiques contrastées

Une population inégalement répartie

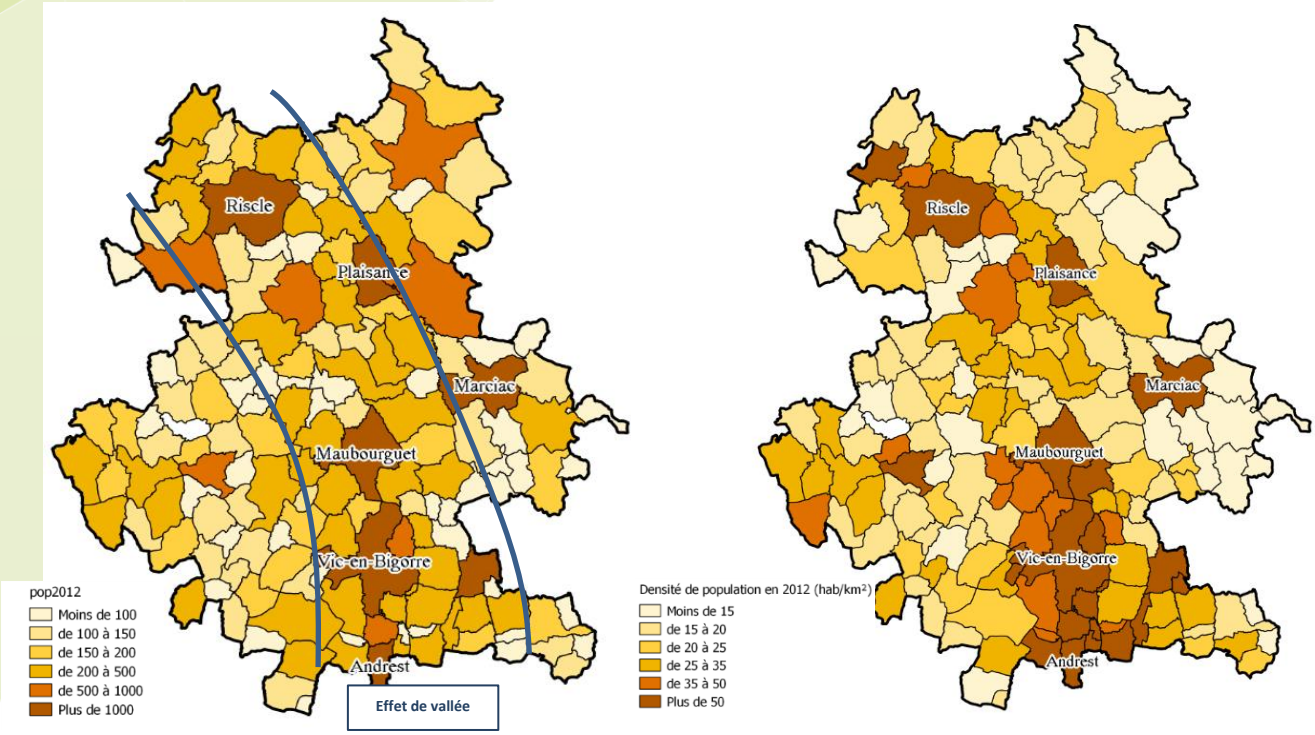

Source : CITADIA

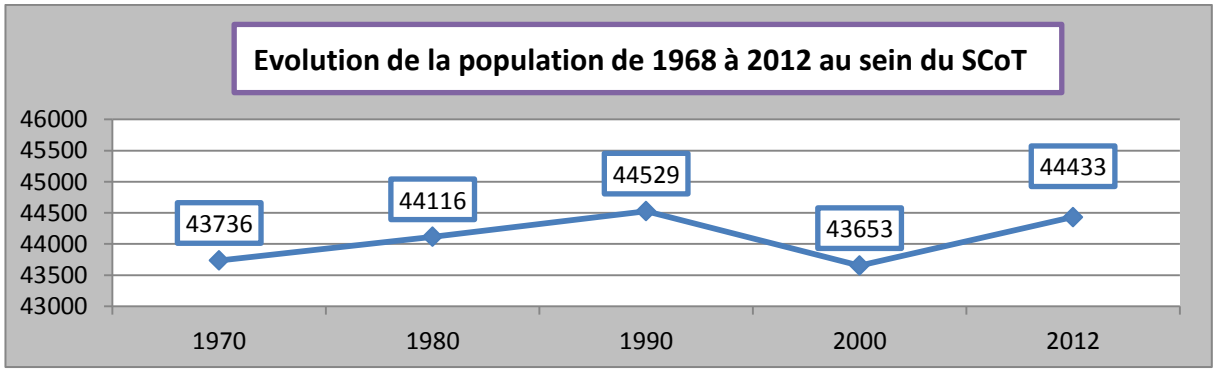

Source : INSEE

Après avoir connu une baisse globale de sa population depuis les années 1960, le territoire du Val d'Adour connaît une forte croissance démographique depuis 1999.

On observe une organisation autour des bourgs principaux bien répartis sur l'ensemble du territoire : Riscle, Aignan, Plaisance, Castelnau-RB, Maubourguet, Marciac, Lembeye, Vic en Bigorre, Rabastens de Bigorre. Un « effet-vallée » ressort, du Nord au Sud, de Riscle à Andrest.

Une croissance accentuée au Sud

✓ *Evolutions de la population depuis 1999*

En 2012, la population[1] au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) était de 44433 habitants contre 41494 en 1999. Depuis 13 ans, le territoire a accueilli 226 habitants supplémentaires chaque année. Cette croissance est globalement supérieure dans les communes du Sud du Val d'Adour.

Taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2012.

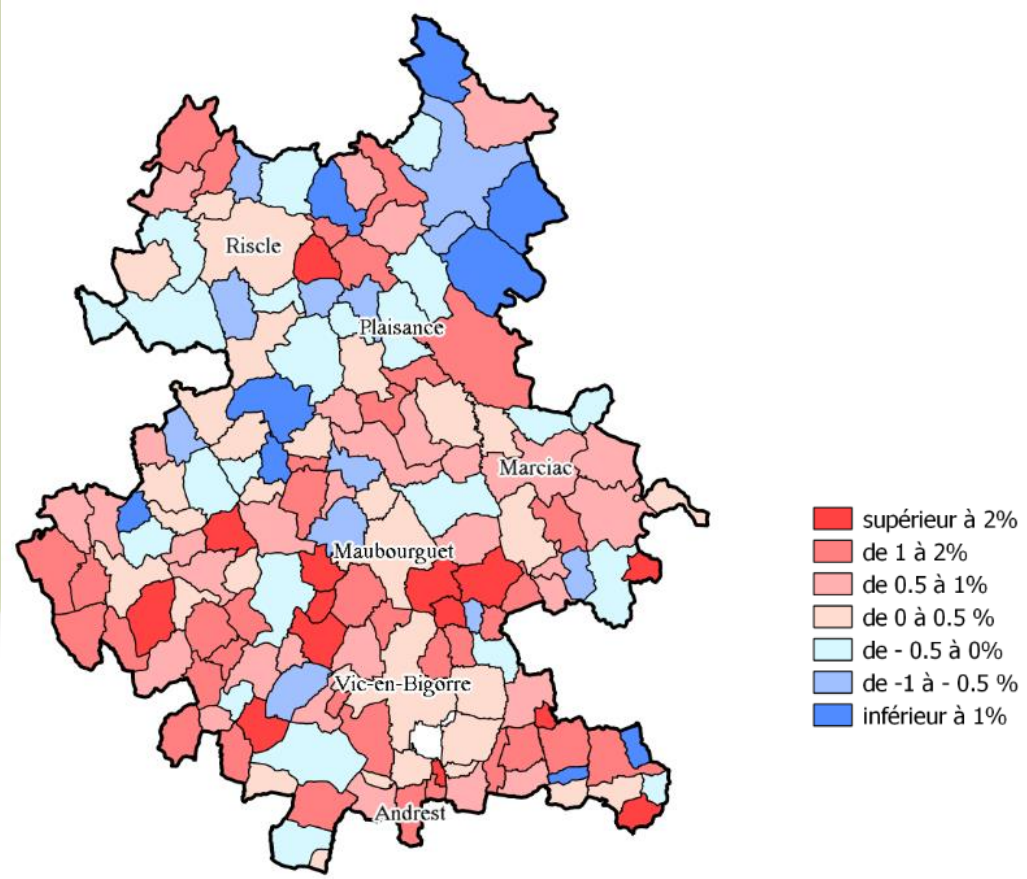

Source : CITADIA

Deux types de dynamiques se dégagent dans les bourgs-centres, plus peuplés. Une partie d'entre eux arrivent à maintenir, voire à augmenter leur population (Vic-en-Bigorre, Maubourguet, Rabastens, Lembeye, Marciac ou Riscle) alors que d'autres connaissent un déclin démographique (Aignan et Plaisance) qui peut être compensé par leurs communes limitrophes.

[1] *Population municipale (sans double compte)*

✓ ***Une population rurale vieillissante***

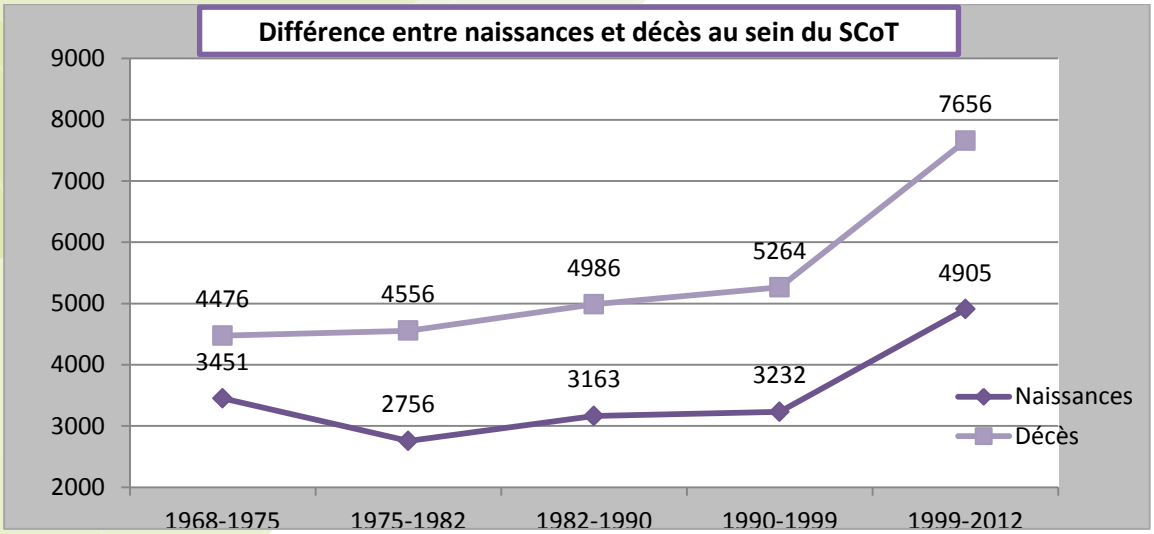

Source : INSEE

La croissance de la population s'explique en grande partie par un solde migratoire favorable sur la majorité des communes du territoire qui vient compenser un solde naturel négatif (7656 décès dans le SCoT entre 1999 et 2012 contre 4905 naissances). La population du Val d'Adour est globalement vieillissante, la part des 15-49 ans est en diminution au profit des 45 ans et plus, l'âge médian est plus important sur le territoire du SCoT que sur les trois départements.

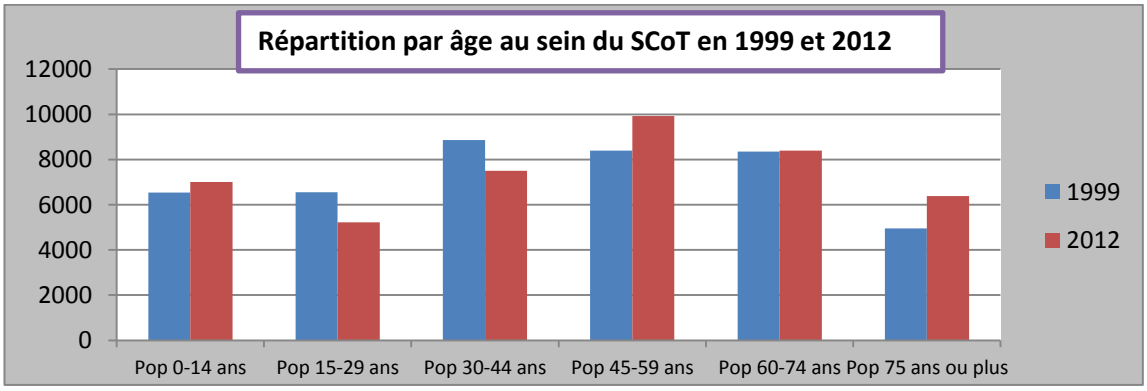

Source : INSEE

L'indice de jeunesse[2] est de 0,66 pour le SCoT Val d'Adour (0,68 pour les Gers, 0,82 pour les Pyrénées-Atlantiques et 0,70 pour les Hautes-Pyrénées), c'est un taux globalement inférieur aux trois départements même si la plupart des communes du Sud du SCoT disposent d'un indice supérieur à 1. Les communes du Sud avec un solde naturel positif depuis 10 ans, traduit un dynamisme et une attractivité importante pour les jeunes ménages dans cette frange Sud du territoire.

[2] L'indice de jeunesse est le rapport du nombre de la population de moins de 20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et plus.

✓ *Perspectives démographiques*

	2012			2035			2012-2035		
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +
Partie 32	1938	6987	5250	2884	9346	7684	946	2359	2434
Partie 64	1312	3928	2193	1814	4386	1966	502	458	-227
Partie 65	3759	11736	7330	5081	12424	9120	1322	688	1790
Pays du Val d'Adour	**7009**	**22650**	**14773**	**9721**	**26183**	**18800**	**2770**	**3505**	**3997**
Partie 32	13,70%	49,30%	37,00%	14,50%	46,90%	38,60%	0,8	-2,4	1,6
Partie 64	17,70%	52,90%	29,50%	22,20%	53,70%	24,10%	4,5	0,8	-5,4
Partie 65	16,50%	51,40%	32,10%	19,10%	46,70%	34,30%	2,6	-4,7	2,2
Pays du Val d'Adour	**15,80%**	**50%**	**33,20%**	**17,80%**	**47,90%**	**34,40%**	**2**	**-2,1**	**1,2**

Source : INSEE

En poursuivant les tendances 1999-2012 de l'évolution de la structure par âge du territoire, le Pays du Val d'Adour pourrait compter en 2035 :

- Une augmentation en nombre et en part des moins de 14 ans sur l'ensemble du territoire mais principalement sur la partie des Hautes-Pyrénées
- Une augmentation des 15-59 ans en nombre mais une diminution en part.
- Une augmentation des 60 ans et plus en nombre et en part sur l'ensemble du territoire hormis la partie des Pyrénées-Atlantiques

	2012			2035			2012-2035		
	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +
Pyrénées-Atlantiques	16,10%	55,70%	28,10%	14,50%	50%	35,50%	-1,60	-7,40	7,4
Gers	15,80%	52,20%	32%	14,40%	45,80%	39,70%	-1,40	-6,40	7,70
Hautes-Pyrénées	15,30%	53,30%	31,40%	14,20%	46,60%	39,20%	-1,20	-6,70	7,80
Moyenne	15,70%	53,70%	30,50%	14,40%	47,50%	38,10%	-1,40	-6,80	7,60

Source : INSEE

A l'horizon 2035, les projections de l'INSEE prévoient un vieillissement de la population sur les trois départements du SCoT :

- Baisse de la part des plus jeunes (moins de 14 ans) de 1,2 à 1,6 points selon les départements
- Baisse de la part de la population en âge de travailler (15-60 ans) de 7,4 à 8,5 points selon les départements
- Hausse de la part de la population âgée (plus de 60 ans) de 9 à 9,7 points selon les départements

Le vieillissement de la population est donc un enjeu majeur pour le territoire du SCoT sur les 20 prochaines années.

Une transformation des caractéristiques des ménages

✓ *Des ménages plus nombreux et plus petits*

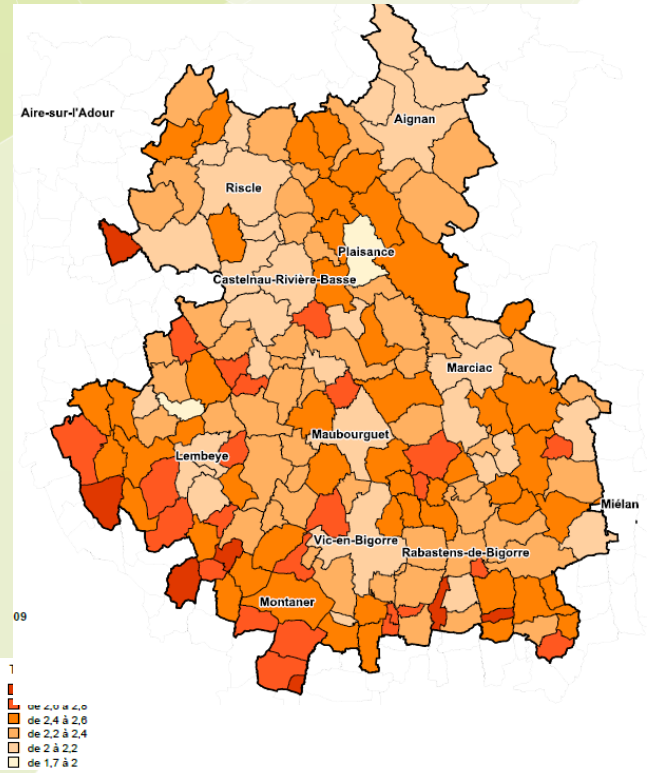

Source : CITADIA

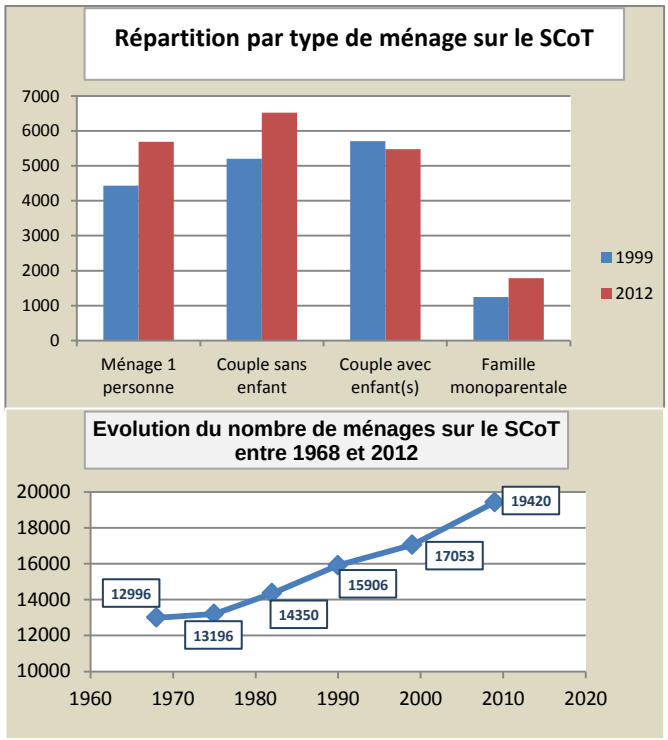

Source : INSEE

Le territoire du SCoT est marqué par une augmentation continue du nombre des ménages qui s'explique en partie par la diminution de leur taille. En 2012 il y avait 2,3 personnes par ménages contre 2,5 en 1999. Cette perte de 0,1 à 0,2 personnes par ménage tous les 10 ans est similaire dans les 3 départements (de 2,4 à 2,3 dans le Gers entre 1999 et 2012, de 2,4 à 2,3 pour les Pyrénées-Atlantiques et de 2,3 à 2,2 pour les Hautes Pyrénées) et en France métropolitaine (de 2,4 à 2,3).

Entre 1999 et 2012, la structure des ménages a évolué. On constate une forte augmentation des personnes vivant seules, des couples sans enfants et des familles monoparentales. Une baisse du nombre de familles avec enfants est notable dans le Val d'Adour.

Si on spatialise ces tendances, le caractère attractif pour les jeunes ménages avec enfant des communes du Sud du SCoT se confirme. Dans cette zone, la taille des ménages est supérieure à la moyenne du territoire.

✓ *Revenus des ménages*

Imposition et revenus des foyers fiscaux du SCoT en 2009

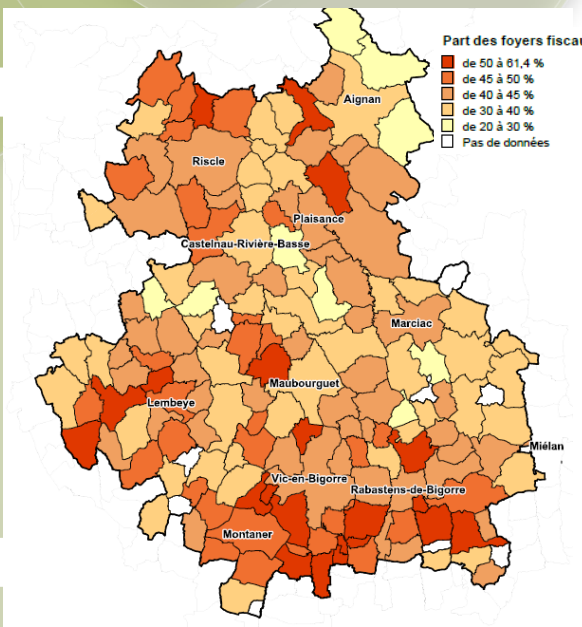

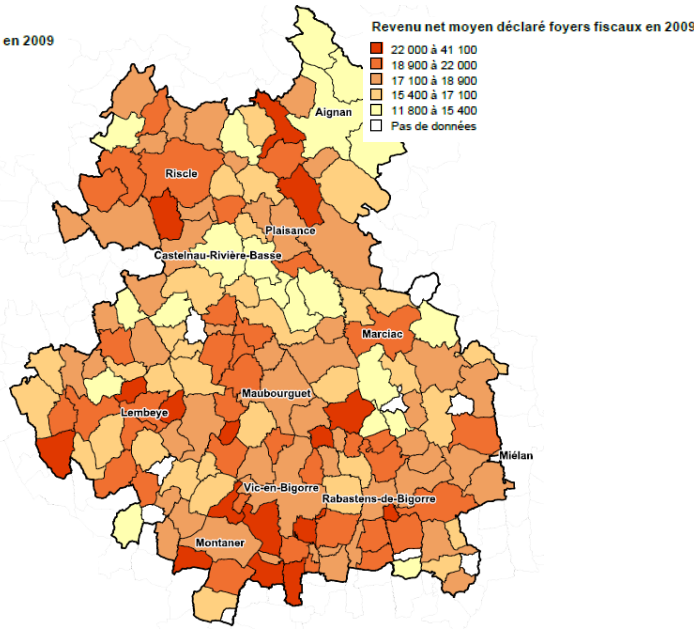

Source : CITADIA

Comparaison de l'imposition et des revenus des foyers fiscaux du SCoT en 2011

	SCoT Val d'Adour	Gers	Pyrénées Atlantiques	Hautes Pyrénées
Revenu net moyen déclaré	16139 €	19 067 €	20 147 €	18 885 €
Part des foyers fiscaux imposables	48%	56,8%	63,4%	59,2%

Source : INSEE

Globalement, les ménages du Val d'Adour sont plus modestes que dans le reste des territoires départementaux (moyenne des revenus nets moyens déclarés et part des foyers fiscaux imposables inférieure). Les communes situées dans l'aire d'influence de Pau, Tarbes, Aire/Adour comptent une part de foyers fiscaux imposés plus importante et déclarent des revenus plus élevés que dans les communes plus rurales du SCoT (partie centrale et Nord-Est).

Dynamiques démographiques : ce qu'il faut retenir …

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
- Un territoire maillé par une multitude de bourgs relais - Un regain d'attractivité du territoire : +2480 habitants en 10 ans, notamment sur la partie Sud du SCoT et aux alentours de Riscle.	- Un tiers environ du territoire perd de la population - Un solde naturel déficitaire toutefois compensé par le solde migratoire positif - Un vieillissement progressif de la population (augmentation des 45-59 ans) susceptible d'impacter le territoire sensiblement	- Trouver un équilibre entre le développement démographique des vallées et des secteurs de coteaux aux soldes naturels souvent négatifs - Anticiper le vieillissement de population - Créer les conditions nécessaires à l'attractivité de nouvelles populations actives et au maintien des jeunes sur le territoire

Enjeux liés aux dynamiques démographiques

Légende:

- Concentration de population forte et densité élevée : effet Vallée de l'Adour
- Attractivité : solde migratoire globalement positif
- Augmentation de la population
- Communes sous influence des agglomérations voisines (Pau et Tarbes) : grands ménages, taux de croissance annuel moyen de population important
- Poulation vieillissante

SCoT Du Pays Val d'Adour

Source : CITADIA

Le parc de logements et les dynamiques liées à l'habitat

Un parc de logements en forte croissance

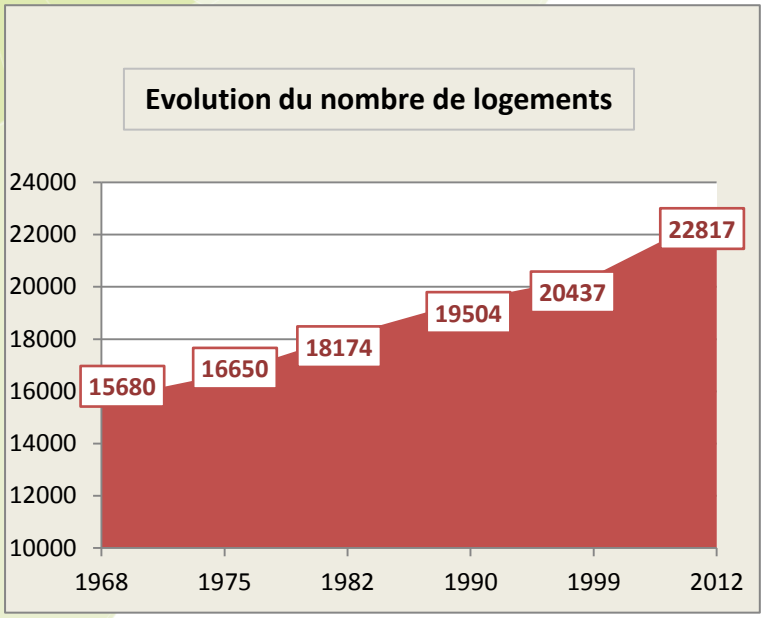

Le territoire comptait 22817 logements en 2012. Depuis 1968 le nombre de logements est en augmentation constante. Le parc de logements s'est logiquement renforcé sur la dernière période intercensitaire (+12%), le nombre d'habitants ayant progressé. Ces dix dernières années on comptait 183 logements supplémentaires par an en moyenne sur l'ensemble du territoire du Val d'Adour. A l'échelle du SCoT c'est moins de 2 logements supplémentaires par commune en moyenne par an. Toutefois, **cela représente tout de même 11 nouveaux logements pour 10 nouveaux habitants**.

Source : INSEE

Evolution du nombre de logements en valeurs brutes et relatives sur le territoire du SCoT Val d'Adour

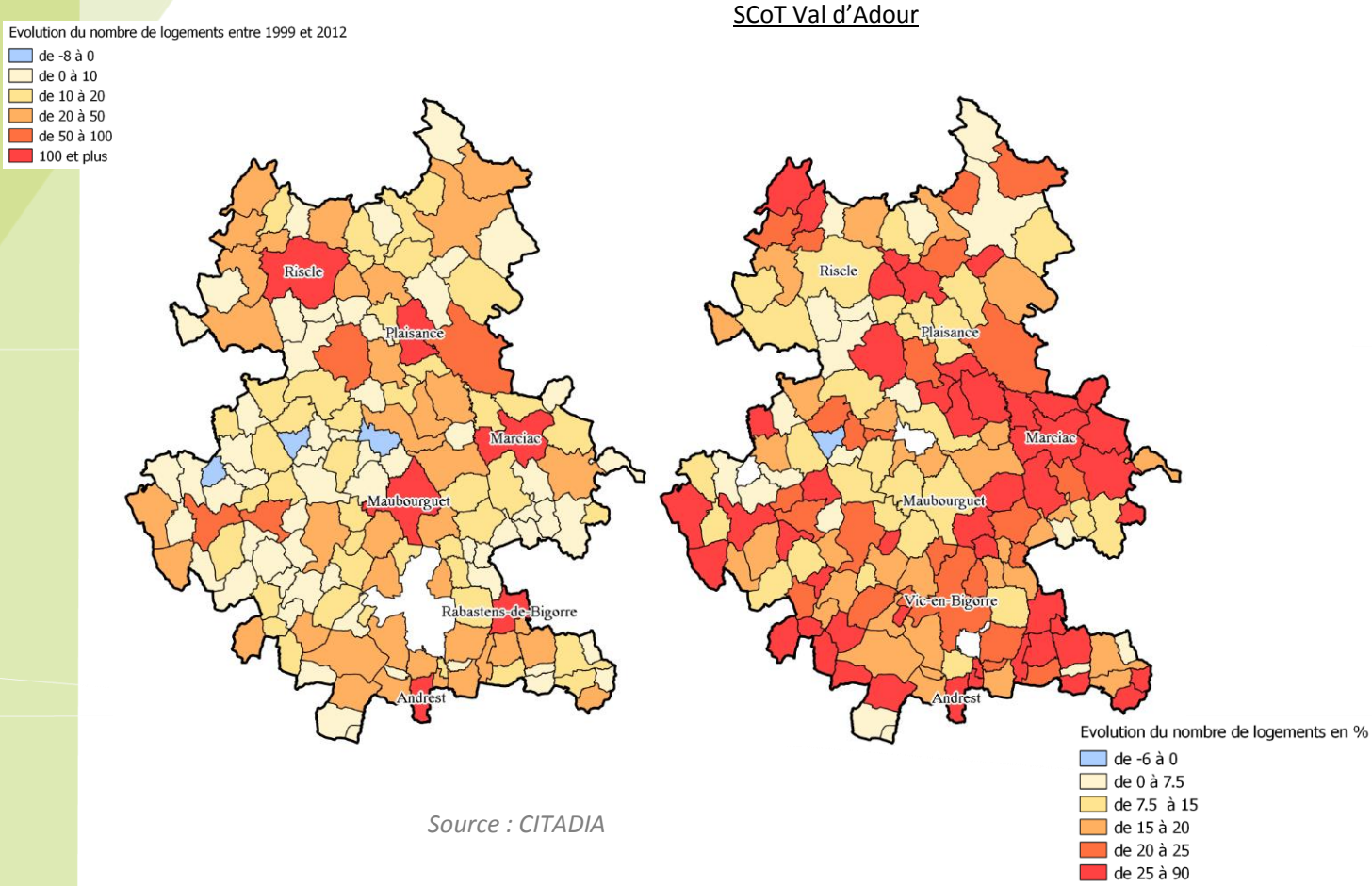

Source : CITADIA

Entre 1999 et 2012, l'augmentation la plus importante du nombre de logements s'est localisée dans les bourgs principaux de la partie Sud du SCoT (Vic-en-Bigorre : +450, Marciac : +204, Maubourguet : +176, Rabastens-de-Bigorre : +170) et leurs communes avoisinantes. En valeur relative, ce sont les petites communes sous influence des agglomérations tarbaise et paloise qui sont marquées par des évolutions du nombre de logements supérieures à 25 %. Certaines communes voisines de Marciac profitent aussi de taux d'augmentation supérieurs à 25%.

Le parc de logements se développe plus vite que la population : entre 1999 et 2012, 2380 logements (+12%) ont été créés pour 2480 habitants accueillis (+2%), soit un ratio de 1,18. Par comparaison, sur la même période, chaque résidence principale nouvelle a correspondu à l'accueil de 1,23 habitant(s) dans les Pyrénées-Atlantiques, 1, 24 habitant(s)t dans le Gers et 0,67 habitant(s) dans les Hautes Pyrénées.

Un parc de logements monotypé

Le parc de logements du SCoT est composé (en 2012) de 18650 résidences principales, 1988 résidences secondaires et 2178 logements vacants. En proportion, les taux sont comparables aux départements du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, ils divergent des Hautes-Pyrénées qui sont marquées par un taux important de logements secondaires surtout localisées dans les zones montagnardes qui ne concernent pas le territoire du Val d'Adour.

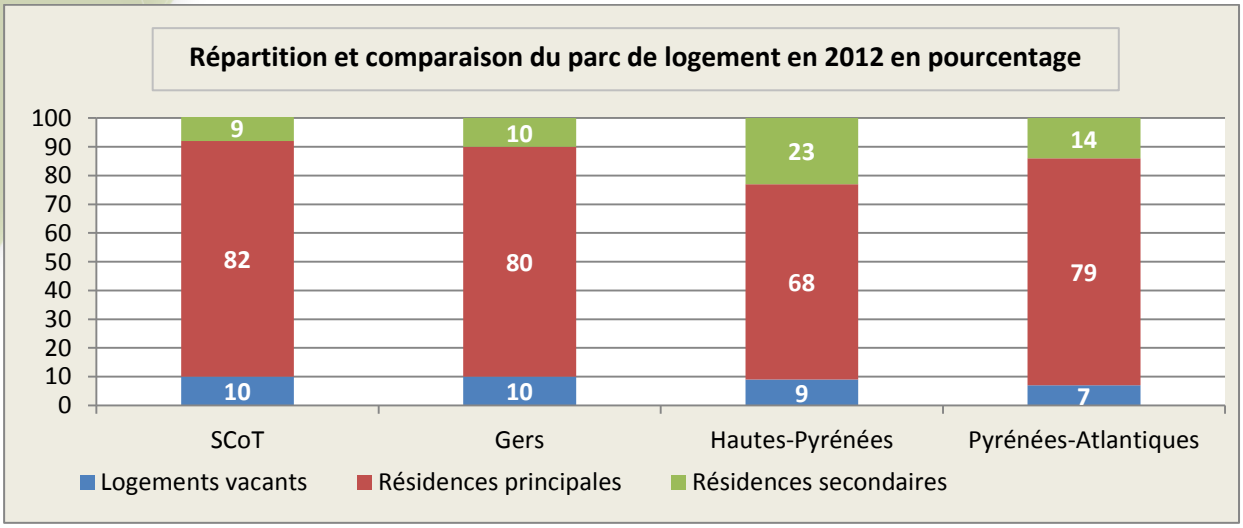

Source : INSEE

✓ *Les résidences principales*

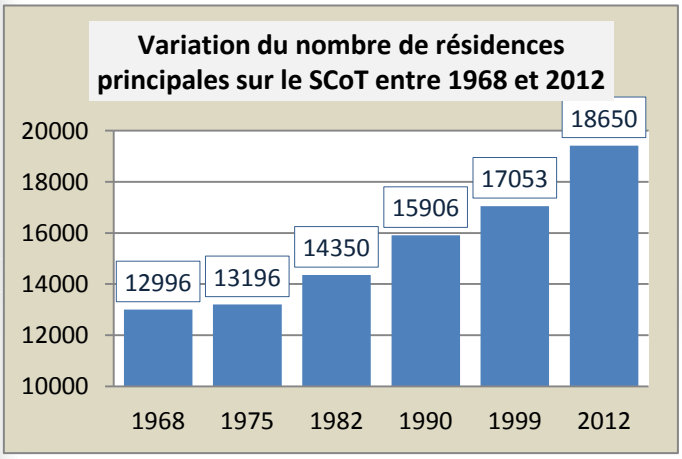

Source : INSEE

Les 18650 résidences principales représentent 82% des logements du SCoT. Elles sont en augmentation constante depuis 1968. En 2012, 90% de ces résidences principales étaient des maisons de type individuel et 10% des logements collectifs en appartement. La tendance est à une augmentation de la part des appartements qui n'était que de 8% en 1999. Entre 1999 et 2012, on note la construction de 612 appartements et de 2021 maisons ayant pour vocation la résidence principale.

La part des résidences principales est supérieure à 90% dans la plupart des communes du Sud du SCoT. Selon une diagonale qui va de Miélan à Lembeye, la quasi-exclusivité de l'habitat semble destinée à des populations qui sont tournées vers les agglomérations de Tarbes et Pau.

Part des résidences principales sur le territoire du SCoT Val d'Adour

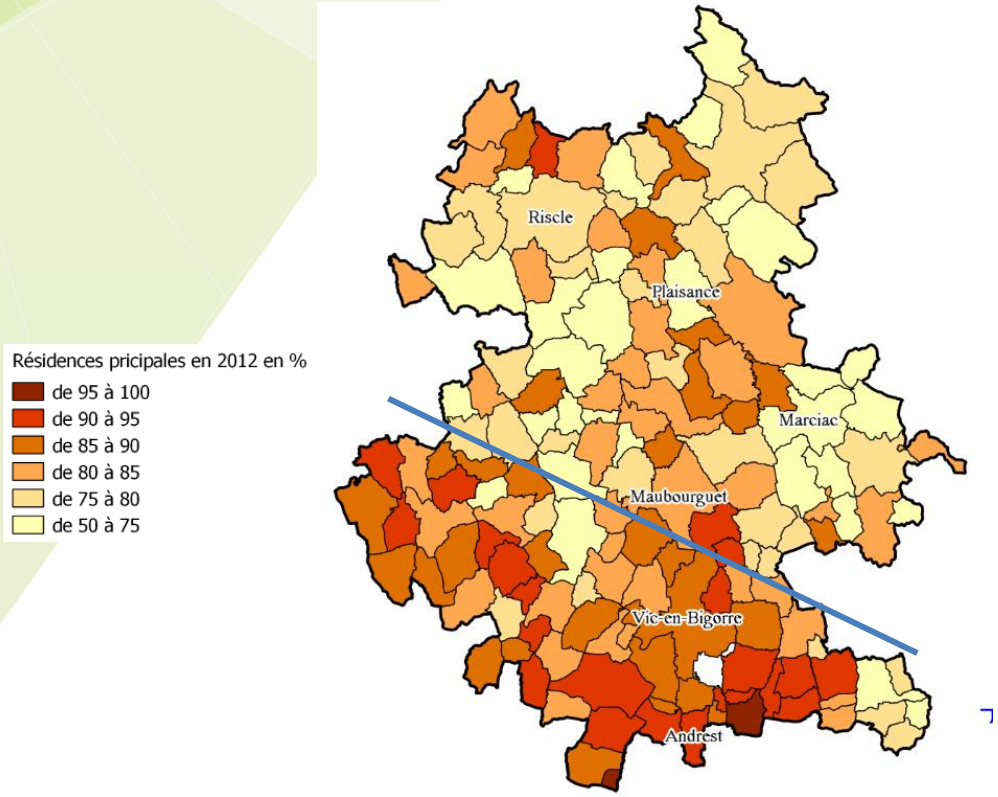

Source : CITADIA

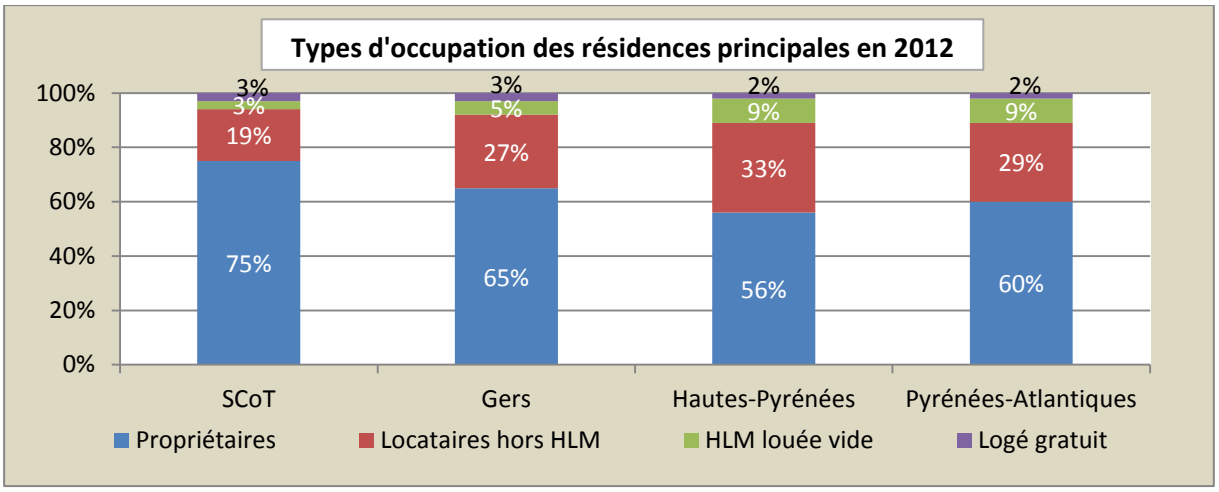

Source : INSEE

Les propriétaires occupants sont majoritaires dans le Val d'Adour. 75% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, cette part est bien supérieure aux trois départements du SCoT.

	SCoT Val d'Adour	Gers	Pyrénées Atlantiques	Hautes Pyrénées
Propriétaires occupants	75%	65%	56%	60%
Locataires hors HLM	19%	27%	33%	29%

Source : INSEE

Si le territoire est globalement attractif à l'heure actuelle, la sous-représentation du parc locatif pose la question du renouvellement de population.

Localisation des logements sociaux sur le territoire du SCoT Val d'Adour

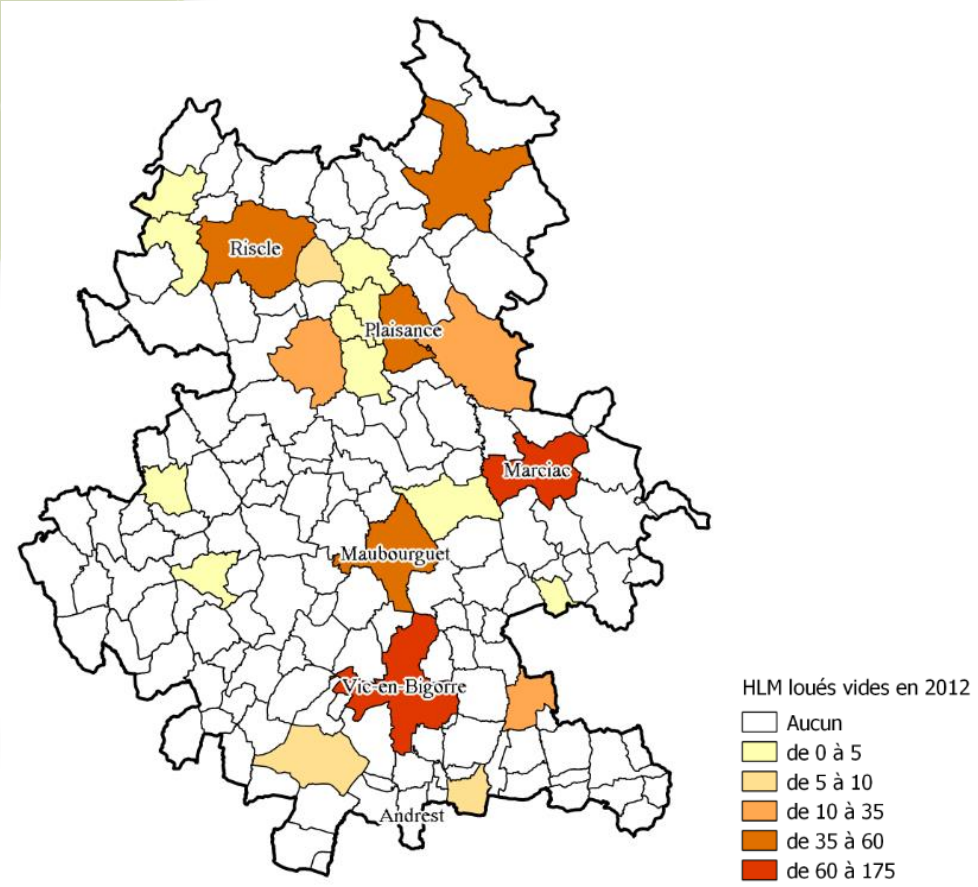

Source : CITADIA

On dénombre 516 logements HLM loués vides sur le territoire en 2012, ce nombre est en progression de 15 % depuis 1999. Ils se concentrent sur tous les bourgs importants du territoire et notamment à Vic-en-Bigorre : 175 logements HLM soit 34% des logements sociaux du territoire SCoT Val d'Adour.

Les logements HLM représentent 3% du parc des résidences principales sur le SCoT en 2012. Cette part est inférieure à celles constatées sur les départements du Gers (5 %), des Pyrénées-Atlantiques (9%) et des Hautes-Pyrénées (9%). Si les logements sociaux sont en légère augmentation, leur part reste tout de même très modeste et sera à développer.

✓ *Les résidences secondaires*

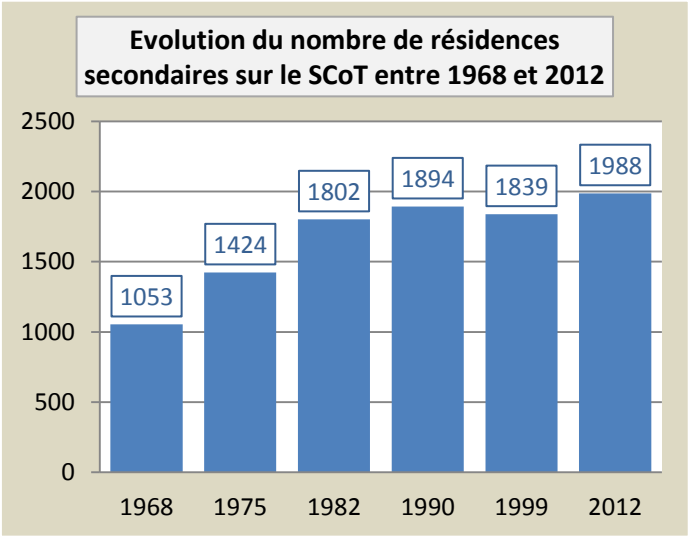

On dénombre 1988 résidences secondaires sur le territoire en 2012, elles sont en regain depuis le dernier recensement alors que leur nombre avait diminué entre 1990 et 1999.

En 2012 et comme en 1999, les résidences secondaires représentaient 9 % du parc de logements, une part similaire à celle constatée sur le département du Gers (10 %) mais inférieurs aux départements des Pyrénées-Atlantiques (14 %) et des Hautes-Pyrénées (23 %) : ce qui est logique au regard du profil de ces deux départements.

Source : INSEE

Localisation des résidences secondaires sur le territoire du SCoT Val d'Adour

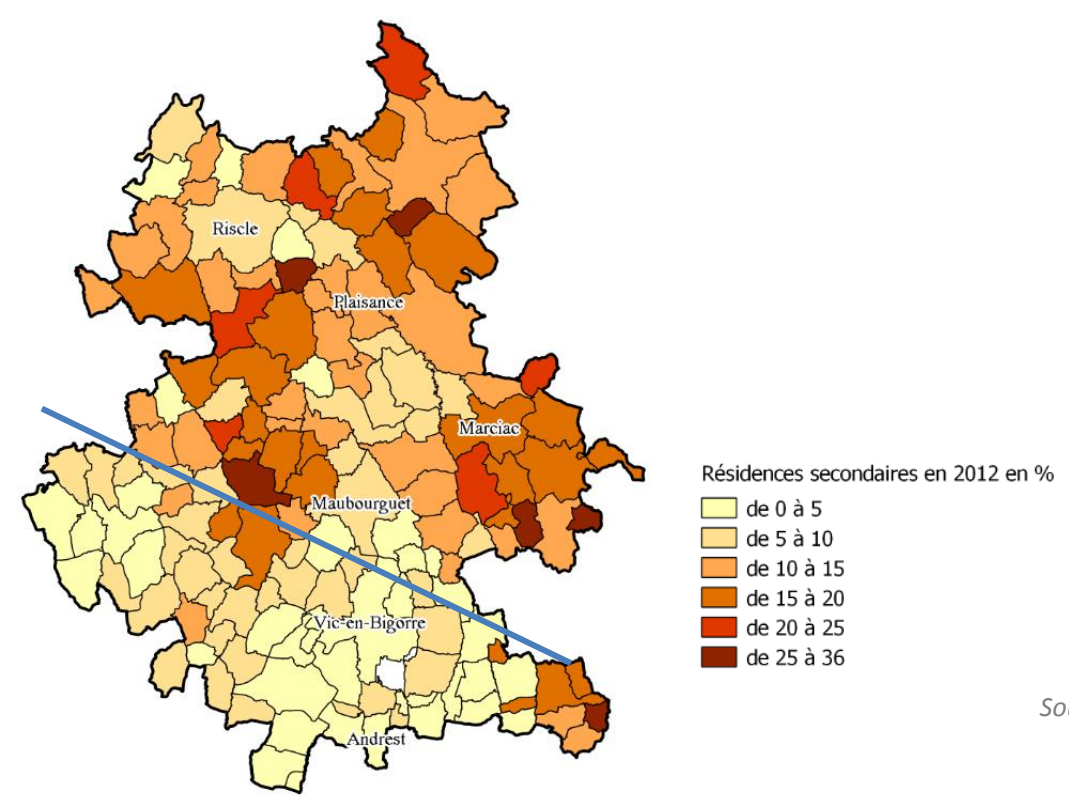

Source : CITADIA

La majorité des communes du Nord et Est du Val d'Adour concentrent des taux importants de résidences secondaires autour des bourgs de Marciac, de Plaisance et de Castelnau Rivière Basse. Les communes du Sud du territoire ne disposent quasiment pas de résidences secondaires (- de 5%). En variation entre 1999 et 2012, le volume des résidences secondaires a progressé sur les secteurs à forte valeur patrimoniale comme Aignan et Marciac qui bénéficient de l'image positive du Gers. A l'inverse, les cantons de Maubourguet, Montaner, et Vic en Bigorre ont vu la part de leur parc de résidences secondaires reculer (sans modification substantielle du nombre d'unités).

Une vacance des logements préoccupante

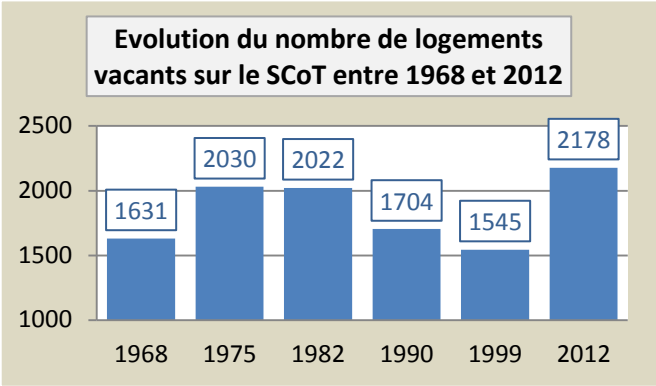

Source : INSEE

On dénombre 2178 logements vacants sur le territoire en 2012. La vacance est en progression de 41 % depuis 1999 (+633 unités). Le nombre de logements vacants dépasse les 2100, ce n'était pas arrivé depuis les années 1970-1980. Les logements vacants représentent en 2012, 10% du parc de logements. Cette part est globalement identique à celles constatées sur les départements du Gers (10%) et des Hautes-Pyrénées (9%), mais supérieure à celle des Pyrénées-Atlantiques (7%).

Part et nombre de logements vacants sur le territoire du SCoT Val d'Adour

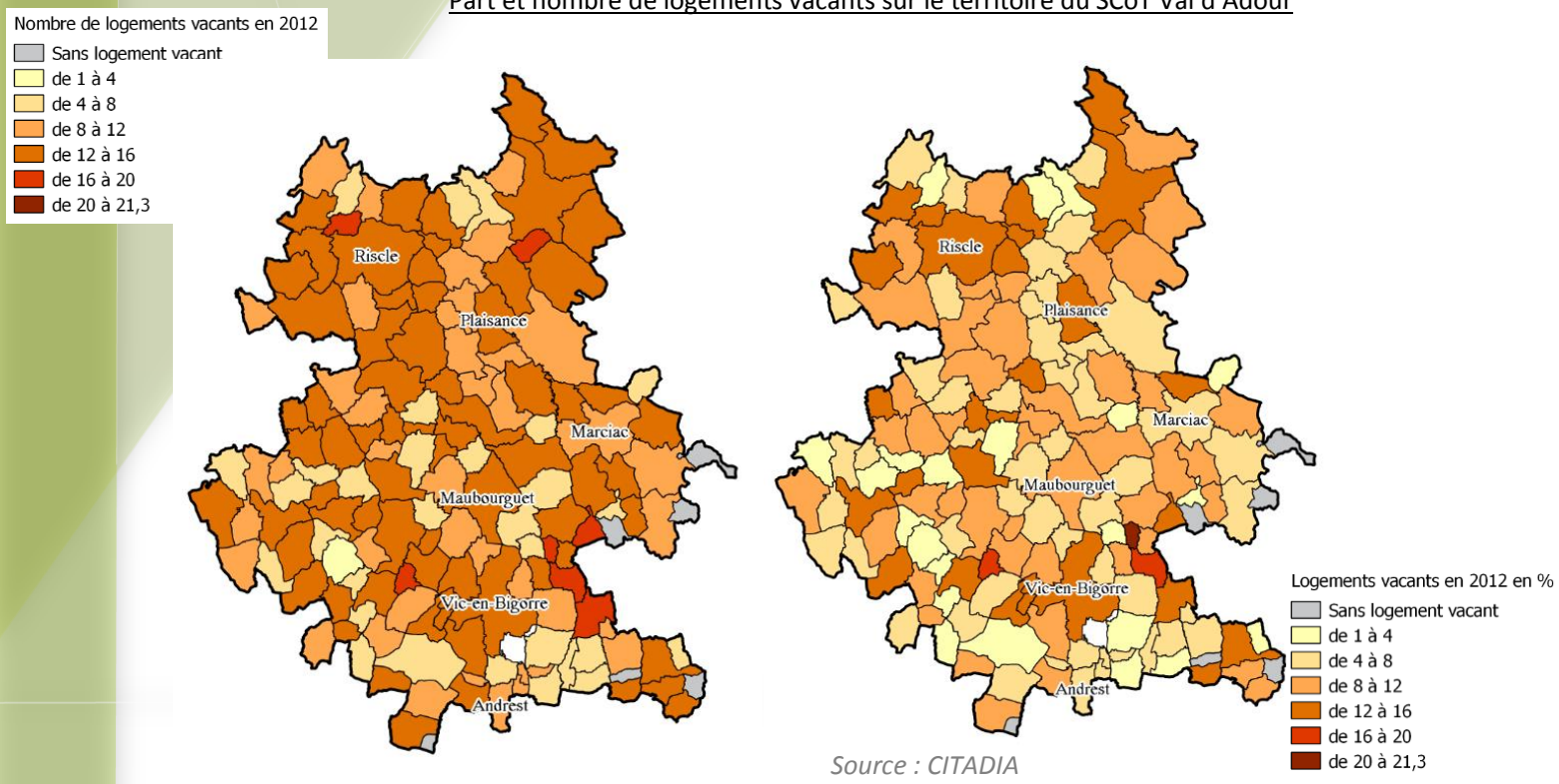

Source : CITADIA

A l'intérieur de la zone d'étude, plusieurs bourgs du SCoT affichent un taux de vacance élevé (entre 8 et 12 %). Sur la majorité des communes rurales, la vacance est inférieure à 8% (seuil en deçà duquel l'intervention devient difficile). Cette vacance plus importante dans les bourgs-centre concerne les immeubles vacants situés principalement dans les cœurs historiques. Le mauvais état du bâti et les surfaces habitables à traiter entraine un coût élevé de réhabilitation qui freine les candidats à la réhabilitation ou les investisseurs potentiels qui sont peu nombreux.

Le coût des vieilles bâtisses de caractère est un autre phénomène qui peut expliquer la part importante de vacance sur certaines communes rurales du Val d'Adour. Ce bâti rural a été, durant la dernière décennie, convoité par une population de retraités ou de préretraités à la recherche d'un cadre de vie agréable, principalement d'origine citadine (région parisienne, sud-est de la France) ou étrangère (nord de l'Europe).

Plusieurs documents cadre, dont le Plan Départemental de l'Habitat du département des Pyrénées Atlantique, insistent sur l'importance de la réhabilitation.

Dans ce contexte, ces biens ont connu une très forte hausse depuis les années 2000, « les prix se sont envolés ». Cette augmentation des prix a parfois gêné l'accession à la propriété pour d'éventuels candidats locaux.

Source : Diagnostic stratégique « Habitat Cadre de Vie Foncier Urbanisme » du Pays du Val d'Adour

Selon le rapport de caractérisation de la vacance de l'observatoire de l'habitat des Hautes-Pyrénées, l'inadaptation de l'offre de logements à la demande des populations est un élément qui explique les forts taux de vacance sur le territoire du Val d'Adour.

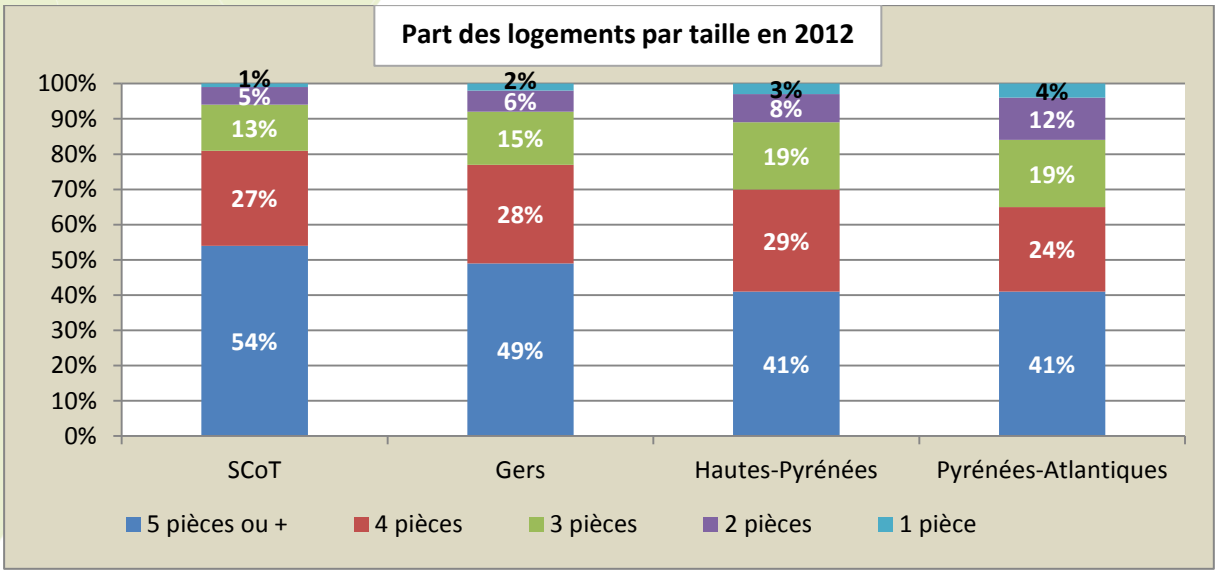

Source : INSEE

On constate que le territoire du SCoT est fortement marqué par la présence d'habitations de très grande taille, plus de la moitié des logements ont plus de 5 pièces. A l'inverse, la part des logements de petite taille (1 et 2 pièces) est deux à trois fois moins importante dans le Val d'Adour que les moyennes départementales. Cette donnée devra être prise en compte pour accompagner au mieux les évolutions de la composition des ménages du territoire.

Un marché de l'habitat contrasté

Nb : L'analyse développée ci-dessous est entièrement extraite de l'étude « Habitat Cadre de Vie Foncier Urbanisme » réalisée sur le Pays du Val d'Adour par Altaïr en mars 2010.

✓ *Mobilités résidentielles*

L'analyse démographique a montré que le Pays du Val d'Adour était convoité par une population extérieure. Celle -ci pourrait, schématiquement, se décliner en trois catégories principales :

- Flux de ménages d'actifs des bassins de vie tarbais, palois et aturin. Ce mouvement est, entre autres, lié à la raréfaction du foncier sur les premières couronnes des agglomérations urbaines ainsi qu'au moindre coût du prix du foncier sur le périmètre étudié.
  - Les aménagements routiers (la déviation Maubourguet Larreule, l'A65 Pau-Langon et la future bretelle de Barcelone du Gers) renforcent les migrations pendulaires et conduisent à accentuer l'installation de ménages actifs aux revenus modestes.

- Flux de retraités ou de pré-retraités souvent originaires du Sud-Est et du Nord de la France, mais également des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées. Ils ont découvert la région durant leurs vacances ou ont des racines familiales plus ou moins lointaines avec le Pays. En termes de demandes, ces nouveaux arrivants souhaitent acheter une maison, de préférence avec jardin, en centre-bourg ou à proximité des cœurs de bourg.

- Flux d'européens du Nord (Anglais, Belges, Néerlandais). Ce mouvement, fort jusqu'en 2007, s'est sensiblement ralenti depuis deux ans. A la recherche d'un patrimoine et d'un cadre de vie de qualité, ces populations se sont installées sur la région du Sud-Ouest de la France en général et ont acheté un bâti de caractère. A l'échelle du Pays du Val d'Adour, elles ont choisi, préférentiellement, le secteur gersois (Marciac, Plaisance) et le Madiranais, l'Est de Garlin, le nord de la Communauté de communes du Val d'Adour. Les distances par rapport à leur pays d'origine se sont estompées à la faveur de moyens de transports plus efficaces (proximité de l'aéroport de Pau-Uzein avec des compagnies « Low cost »).

✓ *Prix de l'habitat ancien*

Dans un contexte d'attractivité, les prix du foncier bâti ont connu des évolutions similaires à celles observées à l'échelon du Sud-Ouest. Néanmoins, on assiste aujourd'hui à une stagnation des prix voire à une baisse et à un allongement des délais de vente.

Secteur	Prix moyen en 2009	Evolution des prix entre 2004 et 2008	Evolution 2008 - 2009
Pyrénées- Atlantiques (rural)	242 000 €	+ 40,0%	-9,0%
Gers	152 600 €	+ 42,5%	-10,0%
Hautes-Pyrénées	171 000 €	+ 38,0%	- 7,5%

✓ *Prix des terrains*

Le marché du foncier non bâti est en effervescence sur l'ensemble du Pays. Rares sont les communes de la zone étudiée qui sont restées à l'écart de la dynamique de construction de maisons individuelles pour de l'accession à la propriété.

Ainsi, le droit moyen à bâtir a été multiplié quasiment par deux voire trois depuis la fin des années 2000, passant d'environ 10 €/m² à un prix oscillant entre 20 et 40€/m², aujourd'hui, selon la localisation du terrain, son degré de viabilisation... Les prix restent néanmoins inférieurs de 30 à 40% par rapport aux périphéries des principales agglomérations paloise et tarbaise.

SECTEURS	PRIX MOYEN AU M²	PRIX MOYEN D'UN TERRAIN
France	44 €	60 324 €
Aquitaine	*31 €*	*55 605 €*
Midi Pyrénées	*30 €*	*57 850 €*
Vic en Bigorre	*30/35 €*	
Maubourguet	*20 €*	*20 000 €*
Marciac	*15 €*	*23 400 €*
Aignan	*20 €*	
Pau - rural	*28 €*	*71 000 €*
Plaisance	*18 € (terrain viabilisé)* *10 € (terrain non viabilisé)*	
Riscle	*15 à 20 €*	

SOURCES : PERVAL POUR FRANCE ET REGIONS. ENTRETIENS AUPRES DES ELUS POUR VAL D'ADOUR.

✓ ***Approche de la demande en accession à la propriété et en location par secteur***

SECTEURS	DEMANDE EN ACCESSION A LA PROPRIETE	DEMANDE LOCATIVE
LEMBEYE	○ Demande en accession à la propriété soutenue sur les communes situées le long de la D943, ralentissement sur le chef-lieu.	▪ Personnes âgées seules ou couples de retraités issus des environs cherchant à se rapprocher du chef lieu. ▪ Demande locative assez régulière de « jeunes locaux ». ▪ Recherche de maisons individuelles à la location.
MONTANER	○ La demande en terrain constructible est en léger recul depuis deux ans sur le chef lieu.	▪ Peu de demandes locatives sur Montaner.
MAUBOURGUET	○ Demande en accession à la propriété, émanant notamment des actifs travaillant sur le secteur.	▪ Demande locative petits logements pour personnes âgées et jeunes saisonniers (saison d'automne)
CASTELNAU RIVIERE BASSE - MADIRAN	○ Les lotissements communaux réalisés sur Madiran (il y a 25 ans) et sur Castelnau Rivière Basse ont eu/ont des difficultés à trouver preneurs.	▪ Demande locative globalement marginale, l'offre en logements est supérieure à la demande. Des logements du parc HLM et communal sont vacants.
VIC EN BIGORRE	○ Demande de terrains constructibles en lotissements émanant d'actifs et de retraités aux revenus modestes (4 ou 5 programmes de lotissements en cours).	▪ Publics fragiles (50 à 60 personnes) en recherche de logements adaptés.
RABASTENS DE BIGORRE	○ Demande pour de l'accession à la propriété.	▪ Recherche de petits logements (T2 et T3) de la part de jeunes en apprentissage et de jeunes couples.
MARCIAC – PLAISANCE	○ Toujours une demande d'accession à la propriété notamment sociale. *Certains professionnels observent que lorsque des ménages ont fait le choix d'habiter dans une commune située à mi-chemin de leur lieu de travail respectif et que l'un des conjoints occupe un poste à temps partiel, ce dernier démissionne car le coût du trajet et la garde des enfants sont plus élevés que le salaire (sources ADIL 32).*	Le parc locatif s'est amélioré et il existe assez peu de rotation dans l'ensemble. ▪ Demande de personnes âgées souhaitant se rapprocher des chefs lieux. ▪ Recherche de logements sociaux pour un public qui cumule des problèmes de ressources et de comportements (Plaisance). ▪ Demande de logements individuels et situés dans des petits collectifs avec sortie.
AIGNAN	○ Recherche de terrains pour la construction neuve à Aignan, notamment de personnes préparant leur retraite.	▪ Demande locative très variée et plus précisément émanant de jeunes ménages. ▪ Recherche de logements avec jardin. ▪ Les logements en HLM, type 5, se louent mal ou sont vacants.
RISCLE	○ Demande de terrains pour de l'accession modeste à la propriété.	▪ Sollicitation importante de T2, de T3 et de meublés émanant de jeunes célibataires (Ecole de la performance et BTS), de retraités et de couples de fonctionnaires (lycée et hôpital). ▪ La recherche porte également sur le logement avec jardin.

Une forte dynamique de la construction

Nb : L'analyse développée ci-dessous est entièrement extraite de l'étude « Habitat Cadre de Vie Foncier Urbanisme »sur le Pays du Val d'Adour.

Les cartographies ont été réalisées sur l'ancien périmètre du Pays (au 1er mai 2012).

✓ *Construction de logements*

Entre 1999 et 2008, 3303 logements nouveaux ont été commencés, ce qui correspond à 330 logements par an sur l'ensemble de la période pour le Pays du Val d'Adour.

Le rythme des constructions s'est sensiblement accéléré à partir de 2004 (+36%) :

- De 1999 à 2003, 1286 étaient commencés, ce qui correspondait à un rythme annuel moyen de 257 logements par an sur 5 ans,
- De 2003 à 2008, 2017 logements étaient commencés, soit 403 logements par an, (+ 146 par rapport à la période précédente).
-

EVOLUTION DES LOGEMENTS COMMENCES

ANNEE 1999	ANNEE 2000	ANNEE 2001	ANNEE 2002	ANNEE 2003	ANNEE 2004	ANNEE 2005	ANNEE 2006	ANNEE 2007	ANNEE 2008
209	223	297	314	243	321	371	401	504	420

Source : DDT 32 – 64 – 65 .2008.

Courbe d'évolution du nombre de logements commencés par secteur (1999-2008)

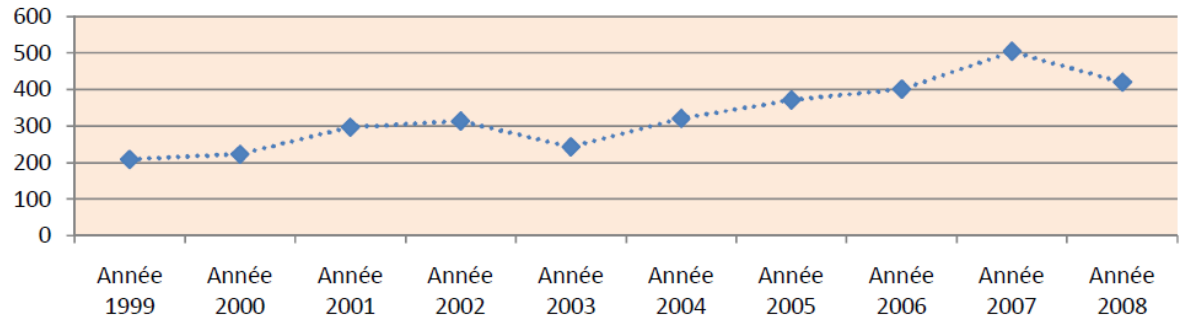

Source : DDT 32 – 64 – 65 .2008.

Cette dynamique de construction n'a pas été spécifique au Pays du Val d'Adour. Elle a concerné de nombreux espaces ruraux du Sud-Ouest situés sur la 2ème couronne de pôles urbains.

✓ *Répartition de la construction neuve*

Le mouvement de construction s'est exprimé inégalement au sein du Pays : près de 40% des logements commencés se localisent sur les deux EPCI de Vic-Montaner et de Bastide et Vallons du Gers et à l'intérieur de ces deux communautés de communes, les deux chefs-lieux réunissent à eux seuls près de 20% des constructions.

Logements commences par EPCI	Nb logements commences en 10 ans	Nb logts commences/an	% / ensemble logements commences
EPCI Vic Montaner	**765**	**76,5**	**25%**
Dont Vic en Bigorre	*384*	*38,4*	*13%*
Dont Andrest	*121*	*12*	*4%*
EPCI Bastides et Vallons du Gers	***512***	***51,2***	***17%***
Dont Marciac	*226*	*23*	*7%*
EPCI Adour Rustan Arros	***323***	***32,3***	***10%***
Dont Rabastens	*88*	*9*	
EPCI Lembeye en Vic Bilh	**302**	**30,2**	**9%**
Dont Lembeye	*42*	*4,2*	
Dont Monassut et Simacourbe	*57*	*5,7*	
EPCI Monts et Vallées de L'Adour	**248**	**24,8**	**8%**
Dont Riscle	*67*		
EPCI du Val d'Adour	**239**	**24**	**7%**
Dont Maubourguet	*98*	*9,8*	
Dont Lafitole	*33*	*3,3*	
EPCI Haute Vallée de Gascogne	***226***	***22,6***	***7%***
Dont Villecomtal	*49*	*4,9*	
EPCI de Garlin	***197***	***19,7***	***6%***
Dont Garlin	*72*	*7,2*	
EPCI Terres d'Armagnac	***100***	***10***	***3%***
Dont Aignan	*23*	*2,3*	
EPCI "Castels " et "Madirannais"	**82**	**8,2**	**2%**
Dont Castelnau Rivière basse	*20*	*2*	
EPCI Leez et Adour	**69**	**6,9**	**2%**
Communes isolées	**240**	**24**	**7%**
Dont Pujo et Beaumarchés	85	8,5	
TOTAL	**3303**	**33,0**	**100%**

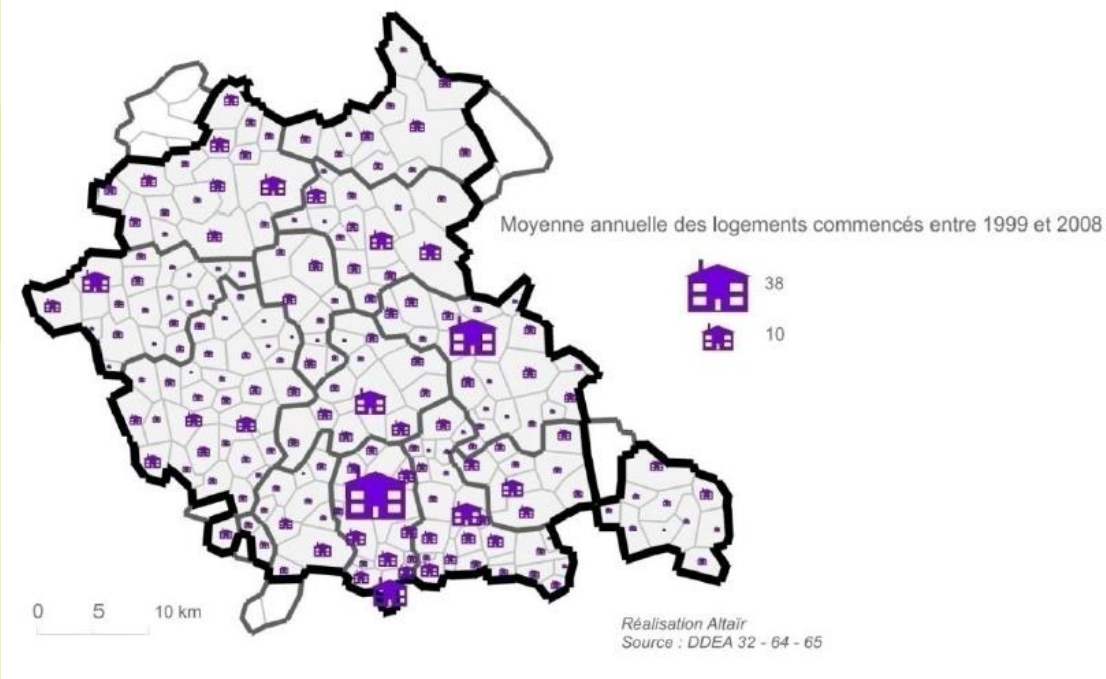

La carte ci-après donne un éclairage sur le rythme annuel de constructions. Il ressort les éléments suivants :

- près de 52 % des communes enregistraient moins d'une construction par an,
- 42 % des communes enregistraient entre 1 et 5 construction(s) par an,
- 6 % des communes enregistraient plus de 6 constructions annuellement.

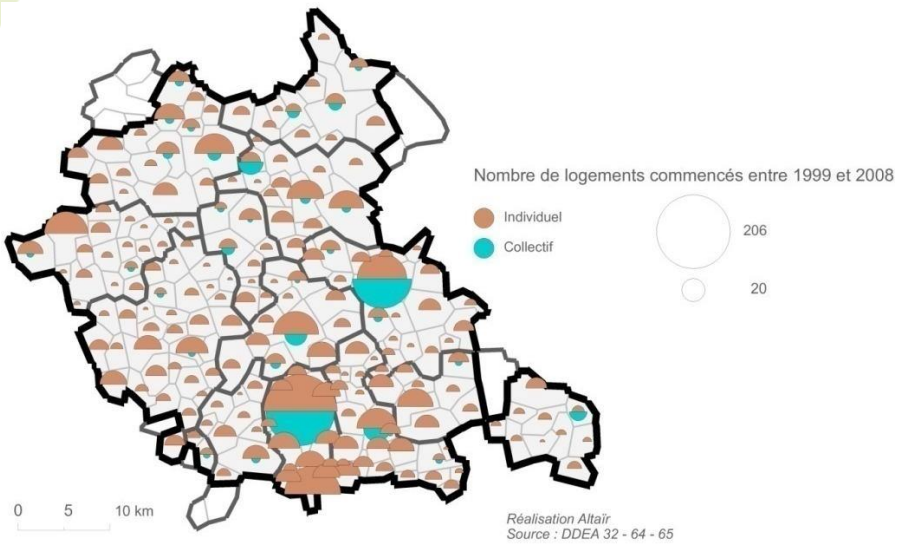

A l'échelle du Pays, 90 % des communes ont une production en « individuel pur » oscillant entre 90 et 100 %. Seules 4 communes (Vic en Bigorre, Rabastens de Bigorre et Marciac) ont une production en « individuel pur » inférieure à 70 %.

Ces résultats sont très largement influencés par la nature des réalisations : maisons individuelles pour de l'accession à la propriété. Les outils de l'urbanisme opérationnel (lotissements…) ont été faiblement utilisés hormis sur les bourgs-centres et quelques communes rurales.

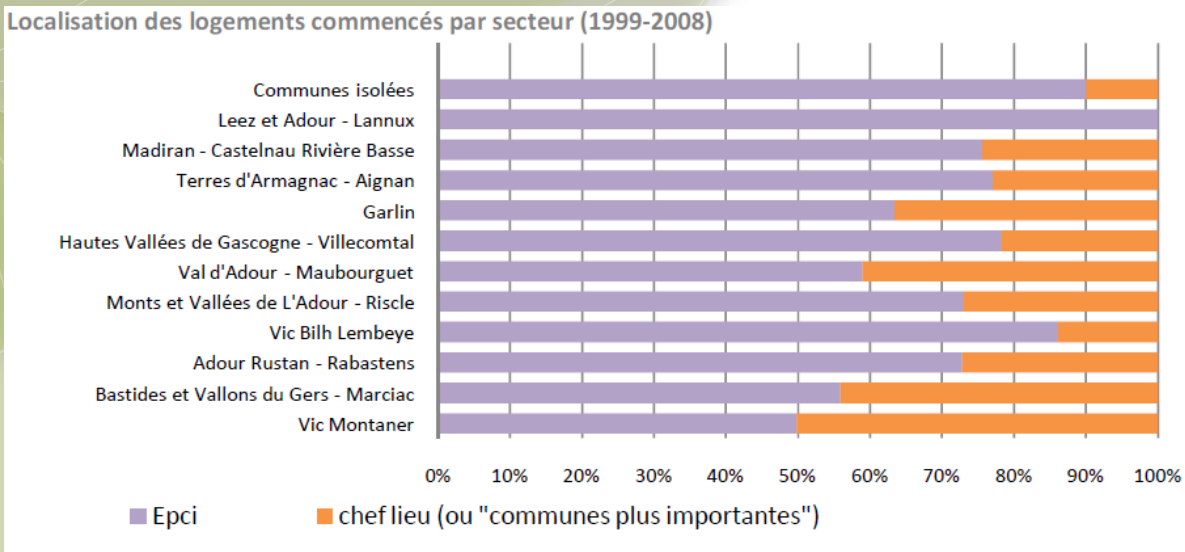

Dynamiques de l'habitat : ce qu'il faut retenir …

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
- Un parc de logement social présent sur les principaux bourgs du territoire - Une dynamique de la construction signe d'attractivité du territoire	- Des logements vacants en forte progression depuis 1999 (+22%) qui se retrouvent en nombre dans les bourgs importants - Un parc de logements vacants qui avoisine 9 % du parc total et représente 7 ans de besoins de production - Un parc social peu développé (en nombre et en répartition territoriale)	- Diversifier et adapter le parc de logement à la diminution de la taille des ménages et à leurs besoins : petits logements, logements sociaux, etc. - Favoriser la réhabilitation du bâti ancien pour résorber la vacance - Organiser l'offre de logements pour créer diversité et complémentarité

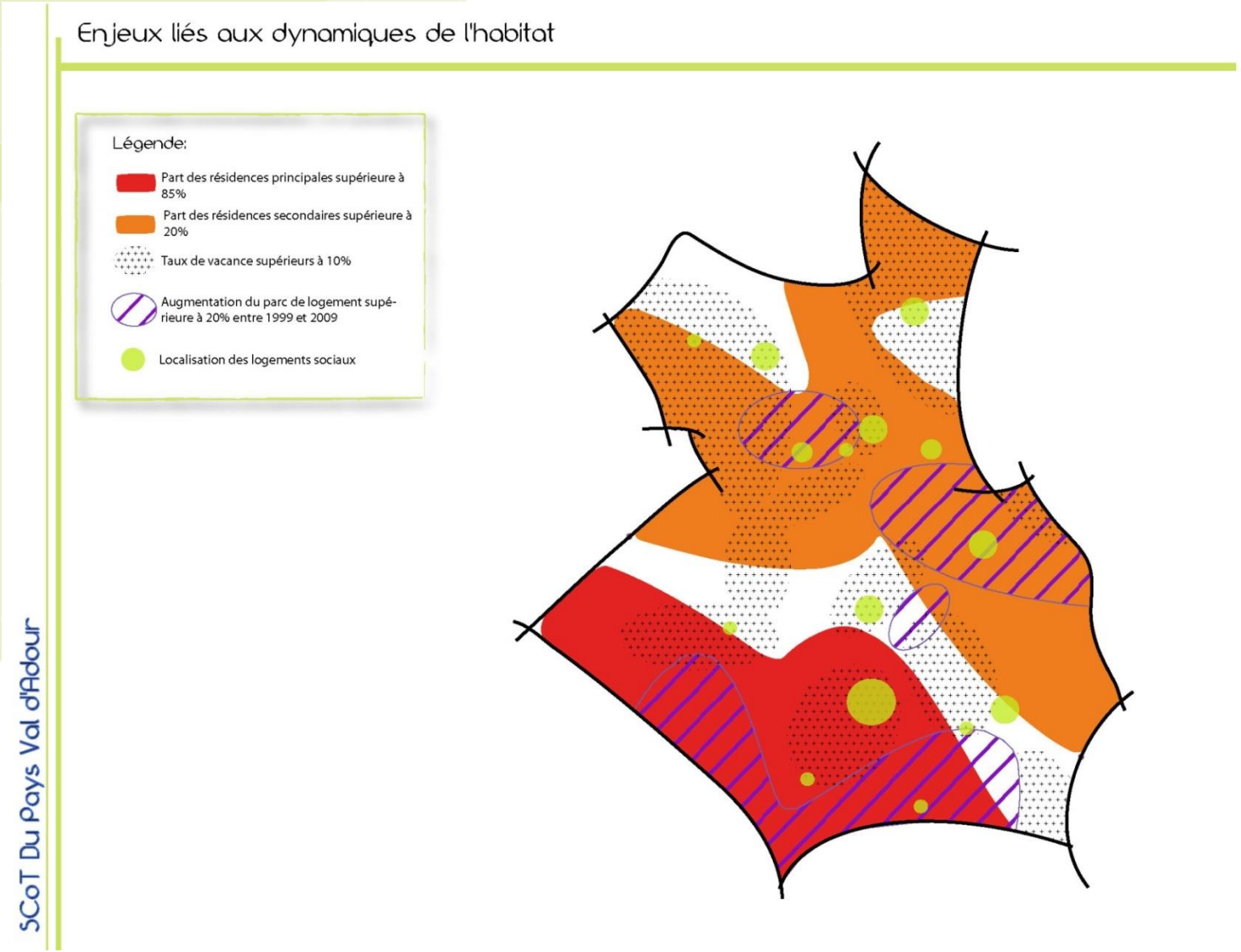

Source : CITADIA

Un territoire rural équipé

Un territoire rural relativement bien équipé

L'état des lieux sur les équipements présents sur le territoire a été réalisé sur la base de questionnaires transmis à chacune des communes du périmètre du SCoT du Val d'Adour. L'ensemble des communes n'ayant pas répondu à ces questionnaires, les compléments ont été réalisés à partir de données récoltées auprès des Communautés de Communes, des Conseil Généraux, des Pages Jaunes, de diagnostics déjà réalisées et d'autres sources ponctuelles.

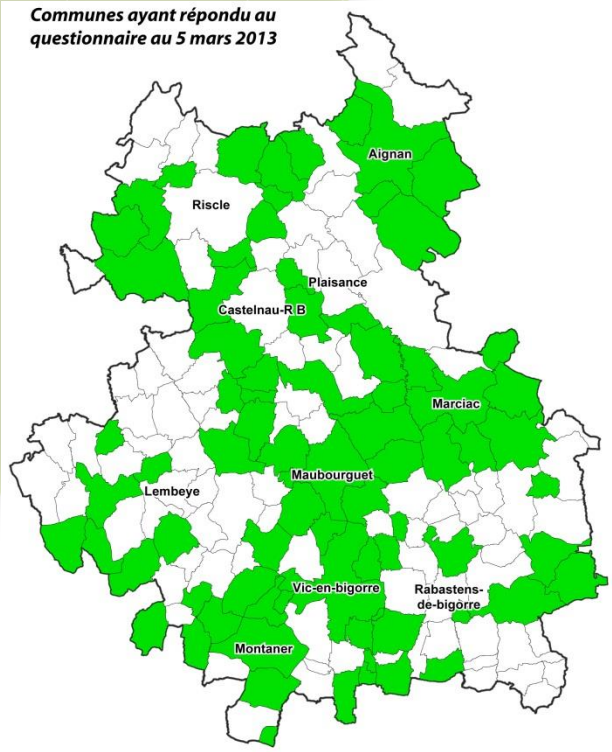

Seulement 46 % des communes ont répondu au questionnaire ce qui est peu même si l'on constate que la plupart des communes n'ayant pas répondu aux questionnaires ne présentent pas ou très peu d'équipements.

Afin d'analyser de la meilleure manière le territoire et d'identifier les polarités qui structurent celui-ci, une approche par thématique a été réalisée.

✓ *Equipements de santé*

L'accès aux soins et à la prévention renvoie aux possibilités, pour un individu, de bénéficier de tous les accompagnements médicaux et médico-sociaux existants, qu'ils soient préventifs, éducatifs ou curatifs. Il intègre les notions de volume de soins ainsi que de trajectoires suivies dans le système et de type de soins délivré par ce dernier. Il peut donc être influencé par les comportements de recours au système de soins des patients ainsi que par la capacité du système à offrir les différents services nécessaires à la santé et au bien-être de chacun.

La problématique se décline selon le type de freins à l'accès aux soins et selon les publics. Nous identifions trois problématiques distinctes :

- les difficultés financières d'accès aux soins liées en partie à la problématique de l'accès aux droits mais aussi aux tarifs et dépassements d'honoraires pratiqués par certains professionnels et non pris en charge dans le panier de soins de la CMUC

- les difficultés géographiques d'accès aux soins principalement liées à la problématique de démographie médicale qui regroupe trois questions majeures : la diminution globale prévue du nombre de certains professionnels de santé dans les années à venir, les déséquilibres entre territoires qui se font déjà ressentir (de manière générale les zones rurales et les zones urbaines sensibles connaissent un déficit de médecins libéraux par rapport à la moyenne française) et enfin les aspirations des jeunes médecins et la féminisation de la profession qui imposent une réorganisation du fonctionnement de l'offre de services de santé. Ces difficultés concernent également la problématique de mobilité des personnes.

- les difficultés sociales d'accès aux soins et à la prévention qui renvoient aux représentations des individus de leur santé et du système de santé, à l'information transmise, à la coordination des acteurs et à la clarté de l'offre de services médico-sociaux et de santé.

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

- **Une démographique médicale préoccupante sur plusieurs territoires**

L'offre de services de santé se répartit entre les établissements hospitaliers (publics ou privés) et les professionnels médicaux et paramédicaux du secteur ambulatoire, ces derniers pouvant exercer en libéral ou de façon salariée dans un centre de santé. S'ajoutent à cette offre des dispositifs ou organisations qui permettent de développer la coordination et la prévention autour de certaines problématiques de santé telles que les réseaux de santé, les dispositifs institutionnels ou associatifs.

A analyser avec précaution du fait de l'effet frontière créé par l'indicateur, les densités de professionnels médicaux sur le territoire du Pays du Val d'Adour sont globalement plus faibles que celles des trois départements concernés par la zone d'étude et de la France métropolitaine.

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

Des médecins généralistes présents mais en diminution

Avec 47 médecins généralistes installés sur le territoire, la densité de professionnels pour 100 000 habitants est de 91,2 contre 115,5 dans le département du Gers, 116,9 dans les Pyrénées-Atlantiques, 123,1 dans les Hautes-Pyrénées et 103,4 en France métropolitaine.

	Effectifs	Densités (pour 100 000 habitants)
PAYS DU VAL D'ADOUR	**47**	**91,2**
Gers	214	115,5
Pyrénées-Atlantiques	757	116,9
Hautes-Pyrénées	282	123,1
France métropolitaine	64261	103,4

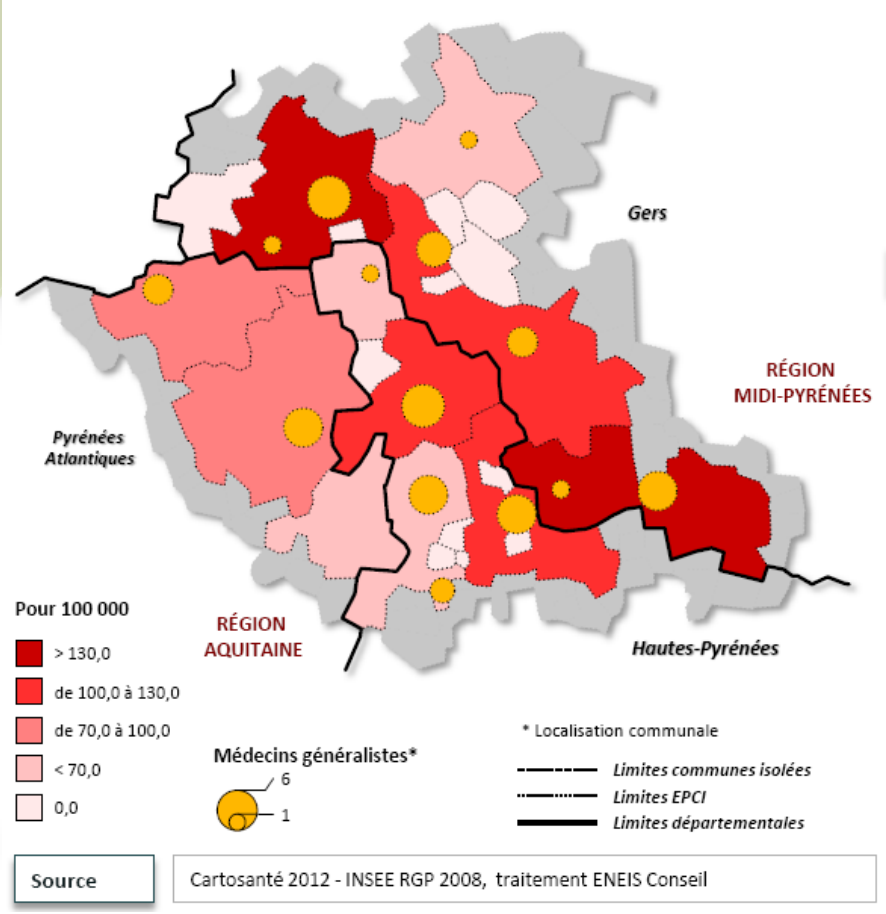

Au niveau des communautés de communes, on note des densités plus faibles sur l'ouest et le nord-Est du Pays du Val d'Adour. Les communautés de communes Terres d'Armagnac (fusionnée depuis avec la communauté de communes Monts et vallées de l'Adour) et Vic-Montaner présentent des densités inférieures à 70 professionnels pour 100 000 habitants ; celle du canton de Lembeye de 97.

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

Le Département des Pyrénées Atlantique souhaite une amélioration de la couverture médicale sur le secteur de Vic Montaner.

Cependant leur répartition n'est pas homogène puisqu'ils sont uniquement installés dans les chefs-lieux de canton, exception faite de Villecomtal sur Arros et de Viella qui disposent également de médecins généralistes. Cette offre médicale de proximité, si l'on tient compte des villes extérieures au périmètre du SCoT, permet une couverture relativement bonne puisque tout citoyen peut trouver un médecin généraliste à moins de 10/12 km de chez lui ce qui reste correct pour un territoire rural.

Cependant, l'évolution depuis 1998 se caractérise par un double phénomène, à savoir, une baisse globale du nombre de médecins exerçant sur le territoire et une concentration de ces derniers sur les pôles urbains, notamment ceux de la vallée de l'Adour. Ainsi, de nombreuses petites communes, qui possédaient encore un médecin en 1998, ont vu le cabinet fermé, et perdre le service.

Source : Citadia

A la question de la densité doit être ajoutée celle de l'âge des professionnels, le risque étant sur certains territoires de voir un nombre important de professionnels cesser leur activité.

Sur l'ensemble du territoire, 23 des 47 professionnels de santé devraient cesser leur activité à un horizon de 1 à 10 ans, soit la 50% d'entre eux, la demande se répercutant sur les professionnels en activité et l'accès aux soins devenant alors particulièrement difficile.

Ainsi, sur le Pays du Val d'Adour la situation de 3 cantons apparait préoccupante (Marciac, Maubourguet et Castelnau), l'ensemble des médecins généralistes ayant plus de 55 ans en 2012.

	Nombre de médecins	+ 55 ans
Canton de Vic-en-Bigorre	8	3
Canton de Maubourguet	5	5
Canton de Castelnau	1	1
Canton de Rabastens	5	1
Canton d'Aignan	1	0
Canton de Riscle	7	3
Canton de Plaisance	4	1
Canton de Marciac	3	3
Canton de Lembeye	5	3
Canton de Montaner	0	0

Malgré les efforts réalisés et l'existence de locaux récents et adaptés à l'exercice regroupé à Maubourguet, les perspectives de repreneurs du cabinet sont faibles. Les professionnels du canton de Marciac sont, quant à eux, impliqués dans un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) dont les effets sur l'attraction de jeunes médecins sont attendus.

La grande majorité des professionnels de santé ayant répondu à l'enquête, notamment médecins, infirmiers et pharmaciens soulignent leurs inquiétudes quant au manque d'offre médicale actuel et à venir sur le territoire, notamment dans un contexte de vieillissement de la population.

Certains cantons ne connaissent pas les mêmes difficultés. Les groupes médicaux y sont plus jeunes et le recrutement de nouveaux professionnels ne posent pas de problèmes spécifiques. Le groupe médical de 5 professionnels de Rabastens-de-Bigorre explique cette situation plus avantageuse par l'organisation interne du travail, les locaux et les modalités de groupement des professionnels (honoraires non partagés).

Néanmoins, si les autres cantons du territoire génèrent moins d'inquiétudes à court terme, la faible densité de professionnels sur l'ensemble du territoire, les conséquences de la disparition de l'offre sur certains cantons limitrophes ainsi que la configuration du territoire et l'habitat dispersé sont des facteurs qui induisent une réflexion globale sur la situation du Pays en termes de démographie médicale.

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

Pour ce qui est de l'offre de médecins spécialistes, peu de professionnels sont installés sur le territoire. 2 ophtalmologues, un cardiologue, un psychiatre et un centre de radiologie composé de 3 médecins sont installés à Vic-en-Bigorre. La majorité de ces professionnels ont plus de 55 ans (ophtalmologues, psychiatre, 1 radiologue).

Soulignons que plusieurs professionnels de santé ayant répondu à l'enquête par questionnaire pointe le manque et l'éloignement géographique des médecins spécialistes, notamment des ophtalmologues (pédiatre, homéopathe, gynécologue cité par un professionnel).

Concernant l'offre dentaire, des difficultés similaires sont constatées. La densité globale de professionnels sur le territoire est inférieure aux moyennes des départements retenus pour la comparaison et de la France métropolitaine (cf. tableau ci-après).

La densité de chirurgiens-dentistes

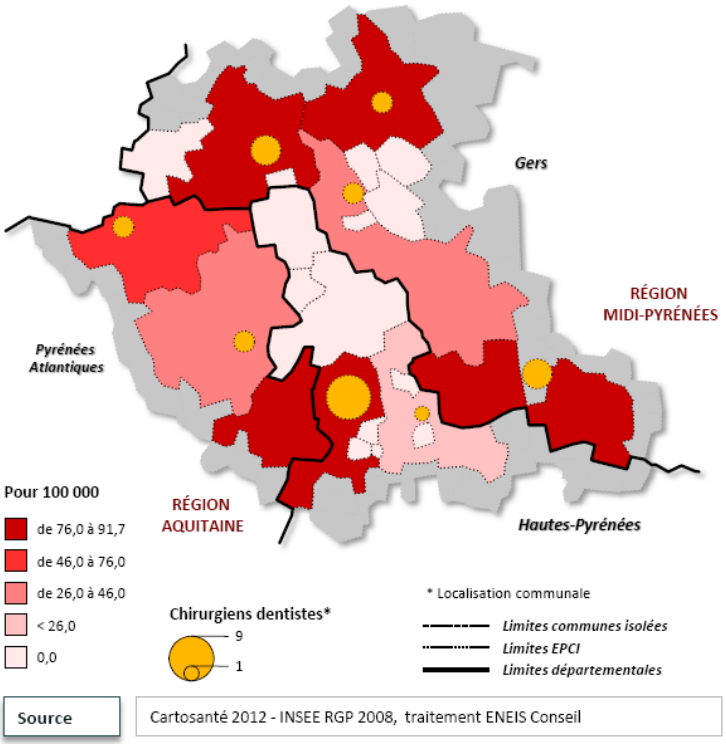

Au niveau des Communautés de Communes, ce sont celles du centre du territoire qui présentent les densités de professionnels les plus faibles (pas de professionnels dans les CC du Madiranais, des Castels et du Val d'Adour, 22 professionnels pour 100 000 habitants pour la CC Adour Rustan Arros, 33,4 et 38,7 respectivement pour les CC Bastides et Vallons du Gers et canton de Lembeye).

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

De plus, certaines spécialités sont totalement absentes du Pays. C'est notamment le cas pour les gynécologues pour lesquels une consultation nécessite un déplacement vers une des préfectures départementales. Il en va de même pour les maternités.

Des établissements supérieurs de santé absents et un territoire dépendant des agglomérations extérieures

L'offre est principalement concentrée dans les villes d'Auch, Tarbes, Pau (cf. cartes en annexe). Tarbes constitue le centre d'attraction non seulement des habitants de cantons des Hautes-Pyrénées mais également de ceux des cantons de Marciac, Plaisance et Miélan dans le Gers. L'hôpital local de Nogaro dans le Gers possède une attraction relativement faible sur le territoire. Notons également l'offre existante à Aire sur l'Adour et Mont-de-Marsan qui peuvent également constituer des pôles d'attraction pour la population du Pays du Val d'Adour, notamment pour les habitants des cantons de Riscle et d'Aignan.

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

Par ailleurs, bien que dans le Gers, des hôpitaux locaux existent, notamment à proximité du territoire (Nogaro, Mirande, Vic Fezensac), ceux-ci se tournent principalement vers une activité de gérontologie, accroissant d'autant plus l'éloignement des habitants du Val d'Adour avec la grande majorité des services, à commencer par les services d'urgences, de médecine, ou encore, les maternités. Les femmes enceintes se trouvent ainsi dans une situation très précaire, puisqu'il leur faut jusqu'à une heure de trajet pour accéder à la maternité la plus proche. La clinique privée d'Aire sur Adour peut offrir une alternative aux habitants de la partie nord du territoire, mais, ses capacités en nombre de lit sont limitées.

Source : Charte des services publics du pays du Val d'Adour, RCT, 2003

- **Une démographique paramédicale satisfaisante qui masque certaines problématiques**

La démographie paramédicale sur le Pays du Val d'Adour est plus satisfaisante que la démographie médicale. En effet, la densité d'infirmiers libéraux est largement supérieure aux moyennes départementales et nationale (378,4 infirmiers pour 100 000 habitants contre 160 dans le Gers et les Pyrénées-Atlantiques, 211,7 dans les Hautes-Pyrénées et 107,5 en France métropolitaine), celle des kinésithérapeutes reste relativement proche de celle des territoires de notre panel de comparaison (85,4 kinésithérapeutes pour 100 000 habitants contre respectivement 84,7, 132,8, 94,3 et 90,8).

Une répartition des kinésithérapeutes est relativement homogène sur le territoire.

Les CC Bastides et Vallons du Gers, Canton de Lembeye, Leez et Adour et Canton de Garlin se caractérisent par des densités de professionnels supérieures à 100 pour 100 000 habitants.

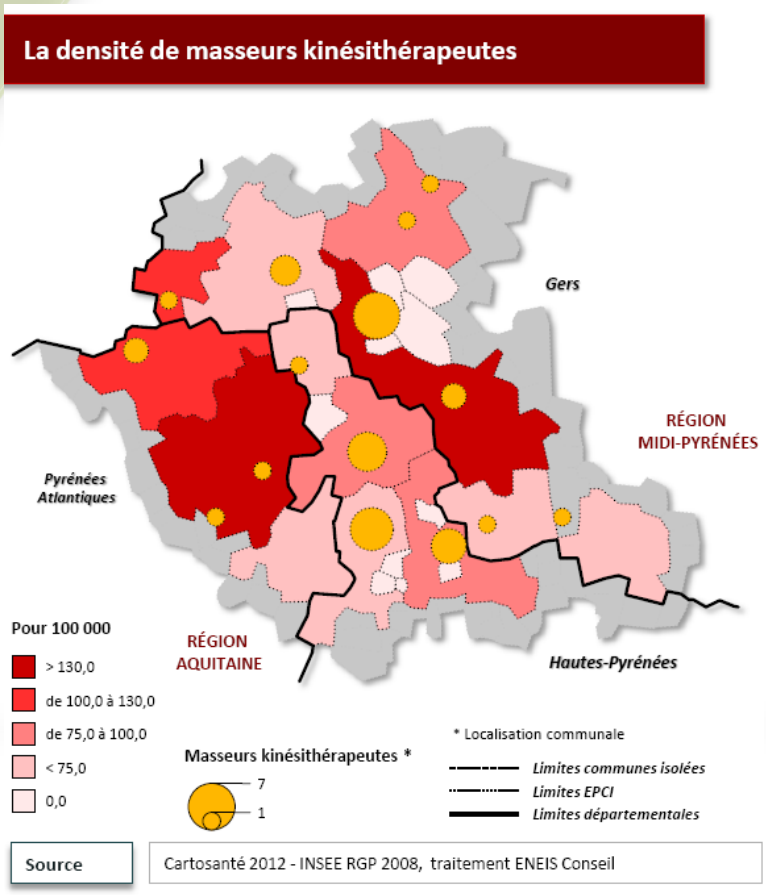

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

Des infirmiers assurant un service de qualité à l'échelle d'un territoire rural

L'offre de professionnels infirmiers est particulièrement importante sur le territoire. Néanmoins, un déficit de professionnels est noté sur la zone ouest du Pays, les cantons de Lembeye et de Vic-en-Bigorre sont considérés comme « intermédiaires » par l'ARS (c'est à dire qu'ils sont peu dotés).

La densité d'infirmiers

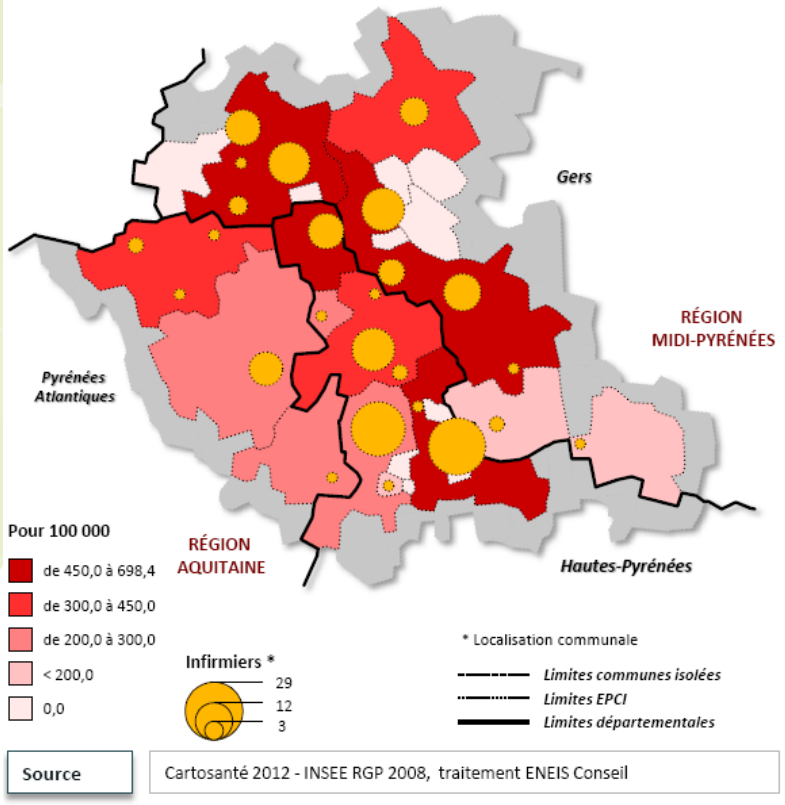

Positionnement des EPCI : comparaison

	Infirmiers	Densité
CC Adour Rustan Arros	30	660,2
CC Bastides et Vallons du Gers	35	584,3
CC des Hautes Vallées de Gascogne	5	138,5
CC du Canton de Garlin	13	355,4
CC du Canton de Lembeye en Vic Bilh	15	290,6
CC du Madiranais	11	698,4
CC du Val d'Adour	19	374,9
CC Leez et Adour	0	0,0
CC Les Castels	1	234,7
CC Monts et Vallées de l'Adour	30	639,7
CC Terres d'Armagnac	7	321,0
CC Vic-Montaner	28	252,1
PAYS DU VAL D'ADOUR*	**195**	**378,4**
Gers	296	159,8
Pyrénées-Atlantiques	1036	160,0
Hautes-Pyrénées	485	211,7
France métropolitaine	66805	107,5

Pays du Val d'Adour = données des EPCI plus celles des communes isolées, valeurs de ces dernières non précisées dans ce tableau
** Avec Miélan*

Par ailleurs, la densité élevée de professionnels tend cependant à masquer certaines difficultés. En effet, un manque de disponibilité des infirmiers libéraux est souligné pouvant être à l'origine d'un report de tâches vers les SSIAD et les SAAD dans le cadre de la prise en charge à domicile des personnes âgées en situation de dépendance.

Plusieurs éléments d'explication peuvent être apportés. Au-delà d'un nombre de professionnels insuffisants au regard des besoins et des demandes dans un territoire rural présentant une part importante de personnes âgées et induisant des temps de déplacement importants, les infirmiers libéraux tendent à se détourner des tâches de nursing qui peuvent être effectuées par les aides-soignants d'un SSIAD sous la supervision d'une infirmière coordinatrice. Par ailleurs, suite à l'engagement de la profession infirmière sur la région Midi-Pyrénées de s'installer en zones sous- dotées ou intermédiaires définies par l'ARS en contrepartie de la non limitation du nombre d'actes journaliers réalisés, une interrogation est soulevée quant à l'installation de professionnels sur le territoire du Pays du Val d'Adour exerçant par la suite en majorité auprès de personnes résidant sur Tarbes et ses environs. Si pour les 5 médecins généralistes ayant répondu à l'enquête, plus de 90% de leurs patients résident dans le canton où ils exercent (Lembeye, Marciac et Maubourguet), parmi les 5 infirmiers libéraux ayant répondu à l'enquête, ce pourcentage est de 70% pour l'un d'entre eux et de 20% pour un autre professionnels, témoignant d'une zone d'attraction et d'intervention plus large chez les infirmiers que chez les médecins généralistes.

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

Des pharmacies présentes sur les pôles principaux

Douze communes relativement bien réparties sur le territoire assurent une offre de proximité pour l'ensemble des habitants du Pays. Situées pour la plupart dans les chefs-lieux de cantons, mais aussi dans certains bourgs secondaires (Viella, Villecomtal-sur-Arros…), les pharmacies permettent que moins de 10% des communes se trouvent à plus de 5 kilomètres d'une d'entre elles.

Par ailleurs, l'accès à une pharmacie depuis les communes du Pays est renforcé par la présence d'établissements dans des communes directement limitrophes du territoire, notamment Aire-sur-l'Adour ou Miélan. La densité du tissu des pharmacies du Val d'Adour apparaît ainsi satisfaisante et supérieure à ce qu'il est dans certaines zones du centre et du sud du Gers ou de l'est des Hautes-Pyrénées.

En revanche, la situation est plus inquiétante lorsqu'il y a nécessité de se procurer des médicaments le week-end. Effectivement les systèmes de pharmacies de garde mis en place rendent l'accès à celles-ci difficile notamment pour les habitants situés en périphérie du territoire et loin des pôles. Cependant, ce problème n'est pas propre au Val d'Adour mais est généralisé sur les territoires ruraux français.

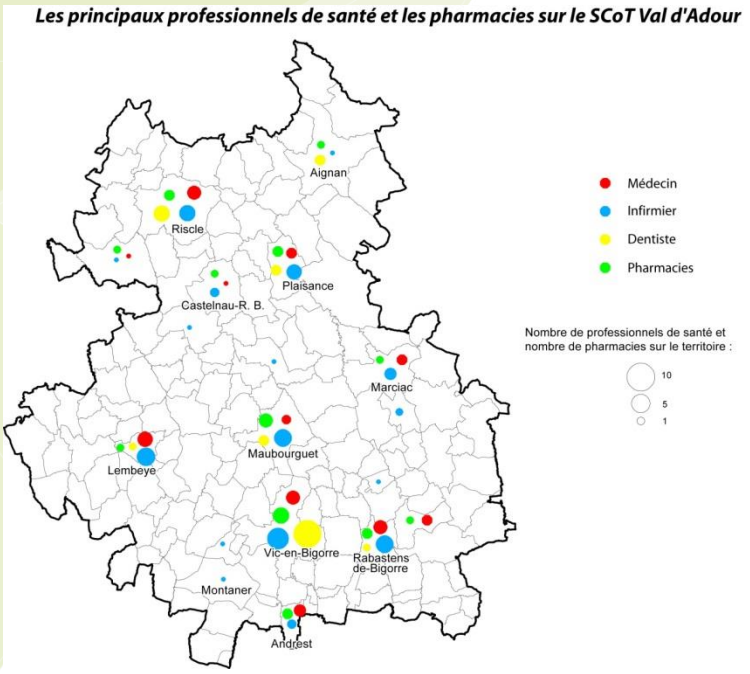

Source : Citadia

En conclusion, le territoire du Val d'Adour est dépendant vis à vis des villes extérieures en matière de soins spécialisés et hospitaliers rendant certaines situations périlleuses (accouchements, malaises) puisqu'il faut compter pour certains habitants près d'une heure de route pour se rendre dans un hôpital. Les habitants se tournent généralement vers les hôpitaux de Pau et de Tarbes, même pour les populations gersoises, pour qui se rendre à Tarbes est souvent plus simple que d'aller à Auch.

✓ *Equipements scolaires*

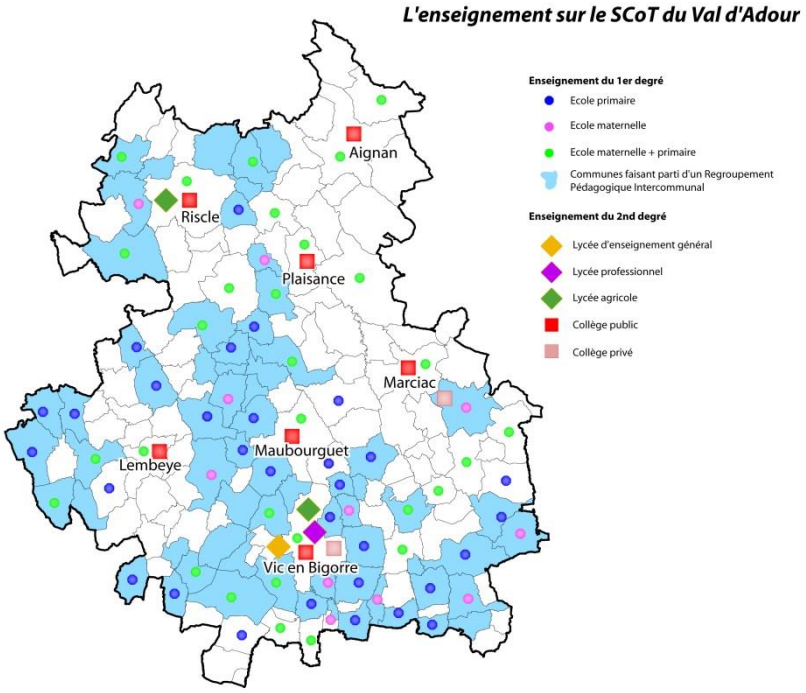

Le territoire du Val d'Adour dispose d'un tissu d'établissements scolaires assez dense. Ce constat est valable aussi bien pour l'enseignement du 1er degré que pour l'enseignement du 2nd degré.

La volonté de maintenir un enseignement du 1er degré de proximité

Il existe sur le territoire 41 écoles maternelles ainsi que 61 écoles primaires. Ce maillage important d'écoles primaires et maternelles permet de dispenser un enseignement à proximité du lieu de vie des habitants du territoire. Par ailleurs, la création de nombreux Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) a permis de maintenir ouvertes, dans des petites communes, des écoles qui auraient sans doute disparu sans ces initiatives. En dépit de son coût, le RPI constitue un des leviers d'action prioritaire des Inspections Académiques en milieu rural et répond aux attentes des maires de préserver au moins une classe d'école (qui constitue dans certains cas le dernier service public de la commune). Plus de 40 % des communes du Val d'Adour appartiennent ainsi à un RPI, permettant au territoire de conserver encore un tissu d'écoles primaires et maternelles relativement dense.

L'évolution démographique a entraîné dans certaines zones du Pays la nécessité de rouvrir des classes, comme à Marciac. Cette évolution favorable a cependant comme conséquence de limiter la capacité d'inscription en maternelle des plus petits (2 ans), renvoyant les familles sur les rares structures d'accueil de la petite enfance.

On constate cependant que la partie gersoise est tout de même moins bien pourvue en établissement d'enseignement du 1er degré (moins de regroupements pédagogiques intercommunaux ont été mis en place). Les enfants sont donc scolarisés dans des établissements communaux voisins.

L'enseignement secondaire

7 collèges publics accueillent près de 2000 élèves sur l'ensemble du territoire. A l'exception de Castelnau, Rabastens et Montaner, tous les chefs-lieux de cantons possèdent un collège. Le plus important en capacité d'accueil étant le collège Pierre Mendes France de Vic en Bigorre, avec plus de 700 élèves à la rentrée 2012, dont une partie issue des communes du canton de Montaner. Le collège Pierre Mendes France fait partie d'une cité scolaire comprenant un lycée, un collège et un lycée professionnel. De ce fait, le collège bénéficie d'infrastructures particulières et récentes. Les autres collèges de moindre importance complètent l'offre d'enseignement pour le reste du territoire ainsi que 2 établissements privés sous contrat, à Vic et Monlezun. Le collège de Lembeye risque cependant de voir ses effectifs diminuer et il n'est pas prévu de travaux importants (source CD64).

En revanche, seule la commune de Vic-en-Bigorre possède un lycée public d'enseignement général, lequel accueille actuellement environ 300 adolescents. La majorité des lycéens du Val d'Adour doivent donc quitter quotidiennement le territoire pour rejoindre les établissements de Mirande, Nogaro, Tarbes, Aire-sur-l'Adour, etc. Le tissu des lycées du territoire est enrichi par la présence d'un lycée professionnel à Vic qui compte 240 élèves et de deux lycées agricoles, un à Vic et un à Riscle (qui accueille pour ce dernier des élèves à partir de la 4e de l'enseignement agricole).

Globalement, le Pays du Val d'Adour dispose d'un tissu scolaire secondaire dense et de qualité, compte tenu de sa configuration rurale.

Un enseignement supérieur absent, caractéristique des zones rurales

Comme c'est le cas dans la plupart des régions rurales, le Val d'Adour ne compte sur son territoire aucun établissement de formation supérieure, exception faite de deux sections de BTS, l'une agricole, l'autre forestière, au Lycée Agricole de Vic-en-Bigorre.

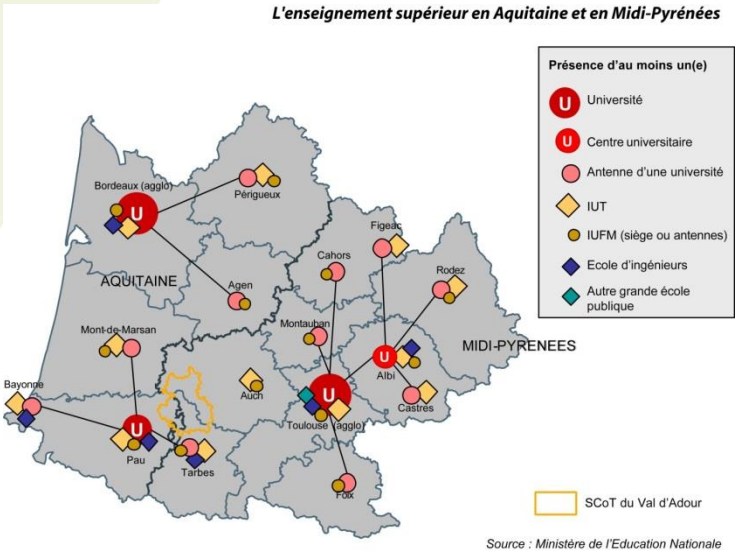

Les jeunes du territoire désirant poursuivre des études supérieures sont donc contraints de quitter leur domicile pour suivre des études ailleurs. Les agglomérations de Pau, Bordeaux et Toulouse constituent les destinations les plus proches et les plus courantes : à elles trois, ces villes réunissent sept universités, permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des filières de formation. La présence d'antennes universitaires, concentrant essentiellement des premiers cycles, et des IUT dans d'autres villes telles que Tarbes, Auch ou Mont-de Marsan, complètent l'offre régionale de formation supérieure.

Des écoles d'ingénieurs sont également présentes dans la plupart des grandes agglomérations des deux régions, notamment concernant le Val d'Adour à Pau et Tarbes.

✓ *Petite enfance*

Les structures d'accueil de la petite enfance sous dimensionnées

Le territoire du Val d'Adour a vu sa population augmenter de 1999 à 2009, passant de 43653 à 46133 soit une augmentation de 2480 habitants ce qui traduit l'attractivité du territoire. Cependant cette croissance s'explique en grande partie par un solde migratoire favorable sur la majorité des communes du territoire qui vient compenser un solde naturel négatif (5931 décès dans le SCoT entre 1999 et 2009 contre 3901 naissances). La population du Val d'Adour est globalement vieillissante, la part des 15-49 ans est en diminution au profit des 45 ans et plus. Cependant, la tranche des 0-15 ans reste non négligeable. Il est important d'anticiper les besoins d'accueil des jeunes enfants qui est souvent un facteur d'attractivité très important pour les jeunes ménages.

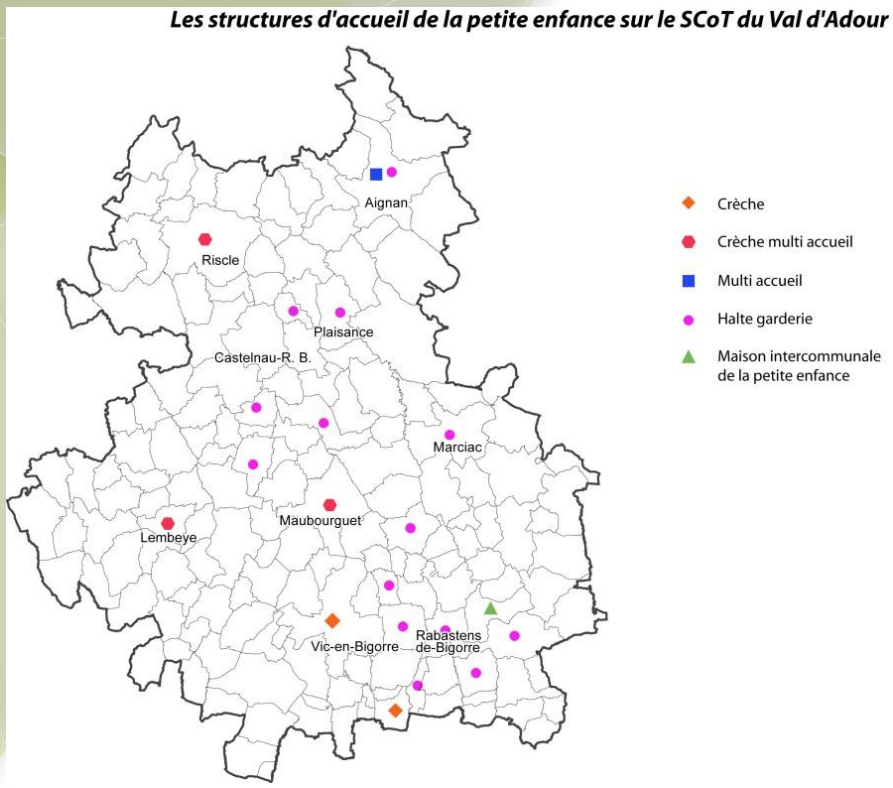

Actuellement l'offre pour la petite enfance se concentre notamment sur la partie centrale et ouest du territoire, où les infrastructures d'accueil existent et des services ont été mis en place, la partie Est du territoire étant assez dépourvue d'équipements.

On retrouve 4 crèches à l'échelle du territoire à Tostat (9 places), à Riscle (12 places), à Maubourguet (12 places) et enfin la plus importante, la crèche intercommunale de Vic en Bigorre (35 places). Cette dernière, a été créée en 1990 et accueille depuis sa création des enfants de 0 à 4 ans venant du canton et des cantons voisins. Elle n'a cessé de voir les demandes augmenter, faute d'autres établissements dans le secteur. Depuis, les crèches multi accueil de Maubourguet et Riscle, et la crèche Tostat ont été inaugurées venant étoffer le dispositif d'accueil de la petite enfance. De plus, la crèche intercommunale de Vic en Bigorre dispose d'un service d'éveil itinérant qui permet d'apporter en complément sur le territoire un accueil et des animations associant professionnels, enfants et parents.

Ce dispositif intervient sur 7 communes : Andrest, Nouilhan, Lafitole, Castelnau Rivière basse, Rabastens, Monfaucon et Lascazères (depuis 2009 à la place de Montaner).

D'autres structures complètent le dispositif comme le centre multi accueil d'Aignan, qui accueille les jeunes de 3 mois à 4 ans favorisant ainsi leur éveil et leur socialisation, ainsi que des haltes garderies. Ces structures sont cependant réparties sur la partie axiale du territoire et les communes périphériques souffrent d'un isolement vis à vis de ces équipements.

La population se tourne préférentiellement vers les assistantes maternelles

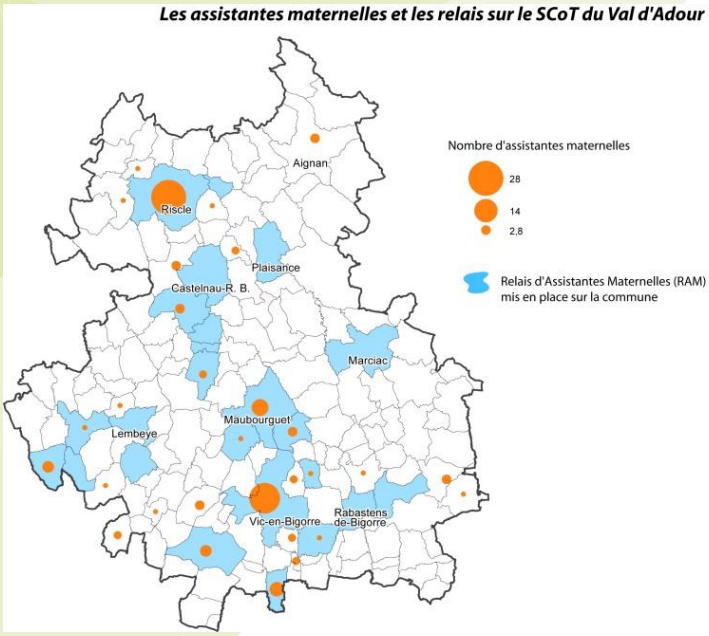

Du fait du nombre de places restreint au sein des structures d'accueil ou de leurs contraintes en termes d'horaires, les parents exerçant une activité toute la journée trouvent peu de moyens pour faire garder leurs enfants en bas âge. Comme au niveau national, les parents se tournent donc vers les assistantes maternelles, afin de faire garder leurs enfants. Ce système reste à l'heure actuelle le mode de garde le plus utilisé. On ne compte pas moins de 130 assistantes maternelles sur le territoire. Cependant, le constat est le même, ces assistantes maternelles sont plus nombreuses sur la partie ouest du territoire et en général plus nombreuses sur les chefs-lieux de canton.

Par ailleurs, 4 Communautés des Communes des Hautes-Pyrénées : Adour-Rustan-Arros, Les Castels, Le Madiranais et Vic-Montaner, la Communauté des Communes de Lembeye (64) et les communes du canton de Maubourguet (sauf Labatut) se sont regroupées afin de mettre en place un relais d'assistantes maternelles de qualité. C'est un espace d'information, d'accompagnement, de rencontre et d'animation pour les parents, les assistantes maternelles, et les jeunes enfants. Aujourd'hui, il y a 6 lieux d'accueil afin d'organiser les ateliers à Lembeye (siège), Maubourguet, Vic en Bigorre, Castelnau Rivière Basse, Rabastens de Bigorre, et Montaner. D'autres relais d'assistantes maternelles ont été mis en place sur le territoire comme on peut l'observer sur la carte.

Malgré les projets de développement comme à Vic en Bigorre ou à Maubourguet, la présence d'assistantes maternelles ou encore le choix des familles de garder elles-mêmes leurs enfants, les besoins restent encore importants sur la zone d'étude. Les prévisions en matière d'évolution des naissances sur les prochaines années maintiendront le secteur sous tension.

✓ ***Accompagnement médico-social des personnes âgées : une offre riche et diversifiée, des marges de progression en matière de coordination et d'adaptation aux besoins futurs***

Source : Diagnostic territorial de santé, Nov. 2012, ENEIS Conseil

L'évolution démographique de la France, comme de beaucoup de pays occidentaux, place les politiques publiques face à de nouveaux enjeux. Les plus de 60 ans qui étaient 12,5 millions en 2000 seront 17 millions en 2020 soit une augmentation de près de 40% en 20 ans13. Les personnes de plus de 80 ans, âge à partir duquel la perte d'autonomie s'accentue seront 4 millions en 2020, soit 80% de plus qu'en 200014.

Face à la grande diversité de situations des personnes âgées allant d'un vieillissement actif à un vieillissement pathologique, il s'agit de s'interroger sur les « personnes âgées », leur place dans la société, la prévention des problématiques liées à la dépendance et les manières les plus pertinentes de les accompagner de façon à retarder l'apparition des situations de grande dépendance et à favoriser le « bien vieillir ».

Les actions et dispositifs à destination des personnes âgées s'orientent donc vers différents axes :

- la qualité de vie à domicile par la coordination de l'ensemble de tous les intervenants (aide familiale, aide-ménagère, aide-soignante, portage de repas…)
- la mise en place d'actions de prévention, d'animation et de lutte contre l'isolement pour favoriser le « bien vieillir »
- la diversification de l'offre d'accueil pour personnes âgées permettant d'accueillir de façon permanente les personnes âgées nécessitant davantage d'attention, confrontées à un état de dépendance physique / psychique ou de façon temporaire participant ainsi au maintien à domicile des personnes
- l'accompagnement et le soutien des aidants familiaux

- **Un territoire bien dote en structures d'hébergement**

Bien que rarement plébiscités par les personnes, les établissements pour personnes âgées sont pourtant indispensables à certaines prises charges.

Les structures d'hébergement pour personnes âgées constituent un maillon du maintien à domicile par le biais d'une offre d'hébergement temporaire permettant de soulager les aidants familiaux et restent une solution d'hébergement permettant de rompre l'isolement ou de prendre en charge la grande dépendance.

Un territoire bien doté en structures d'hébergement pour personnes âgées

Le Pays du Val d'Adour affiche un taux d'équipement en lits EHPAD supérieur aux moyennes départementales et nationales, soit 110 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (97,9 places pour la France Métropolitaine).

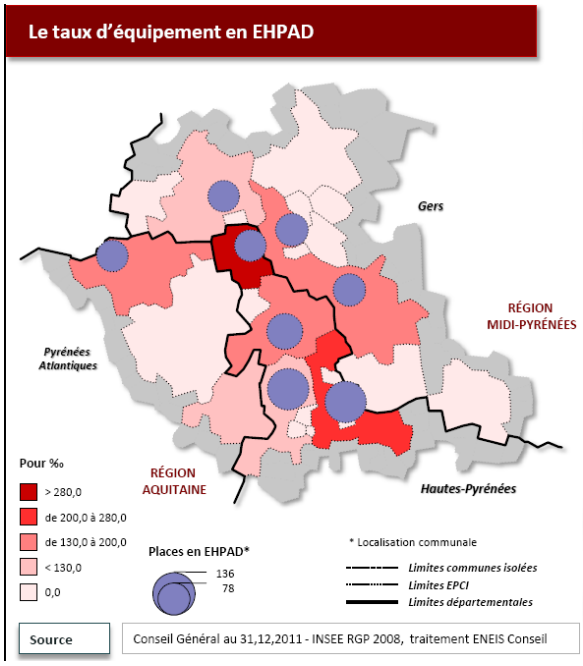

Selon la cartographie ci-contre, l'offre en EHPAD est concentrée sur l'axe routier central majeur Vic-en-Bigorre/Maubourguet/Riscle. L'hôpital de Vic-en-Bigorre, antenne de l'hôpital de Tarbes propose l'intégralité des dispositifs et structures des filières gériatrique et Alzheimer de l'hôpital (SRR, UCC, USLD, EHPAD, PASA, consultations gériatriques, centre mémoire, HT, AJ) et constitue une ressource particulièrement importante pour le Pays du Val d'Adour. La zone Ouest du Pays (cantons de Lembeye et de Montaner) est, quant à elle, dépourvue de structure. Notons une tentative de projet sur la commune de Lembeye, aujourd'hui caduc par manque de moyens. Ce déficit de places sur cette partie géographique du territoire ne semble pas alerter l'ARS dans la mesure où les personnes âgées peuvent se rendre sur les cantons voisins mieux dotées en structures.

Malgré un taux d'équipement global relativement élevé, les acteurs locaux soulignent leurs inquiétudes quant à la fermeture de certaines places d'EHPAD sur le Nord et le Centre du Pays (EHPAD de Maubourguet : diminution de 100 à 80 places et EHPAD de Castelnau) devant être redéployées sur le territoire de Tarbes alors que la demande reste importante. Ce projet s'inscrit dans le schéma départemental du CG selon des critères de bassins dits d'urgence.

De plus, la gestion des listes d'attente des personnes âgées à l'entrée en EHPAD est complexe car n'étant pas commune à l'ensemble des structures, les personnes font des demandes auprès de plusieurs structures avec des niveaux d'urgence très divers ce qui demande un suivi et une mise à jour des listes réguliers. Des attentes concernant une meilleure coordination des demandes d'entrée en EHPAD au niveau du Pays, prise en charge par exemple par les CLIC, sont exprimées.

Enfin, notons un accroissement des entrées en EHPAD de plus en plus tardives et du niveau de dépendance des personnes âgées ce qui implique des moyens humains importants et des compétences spécifiques (professionnels médicaux et sociaux formés sur la prise en charge et l'accompagnement des malades Alzheimer et maladies apparentées, temps de psychologues, d'ergothérapeutes…). Pour faire face aux besoins dans un contexte financier contraint les mutualisations de personnels et de formations entre établissement apparaissent comme une voie pertinente et attendue des financeurs à développer.

Les directeurs d'EHPAD indiquent apprécier l'intervention du réseau ARCADE qui s'adresse aux personnes atteintes de maladies graves et évolutives nécessitant une prise en charge médico-psycho-sociale coordonnée et continue quel que soit leur lieu de vie : à domicile, en EHPAD ou en établissement de santé et de l'Hospitalisation à domicile au sein de certains EHPAD, ces structures apportant des ressources humaines supplémentaires dans le cas de gestion de fin de vie notamment.

- **Une offre de logement intermédiaire qui connaît des difficultés de remplissage**

Concernant l'offre de logement intermédiaire, à savoir, Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA), Petites Unités de Vie (PUV) et Foyers-logement (FL), elle est de 82 places sur le territoire, soit 11,7 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (dont 36 places de foyer-logement situées sur la commune de Miélan qui n'appartient au Pays du Val d'Adour).

L'entrée dans un logement intermédiaire constitue une étape souvent difficile dans la vie d'une personne âgée qui déséquilibre son système familial et social, toutefois ce type de structure répond à des besoins particuliers pour certaines personnes en début de perte d'autonomie et/ou en situation d'isolement.

L'offre intermédiaire (FL, PUV, MARPA)

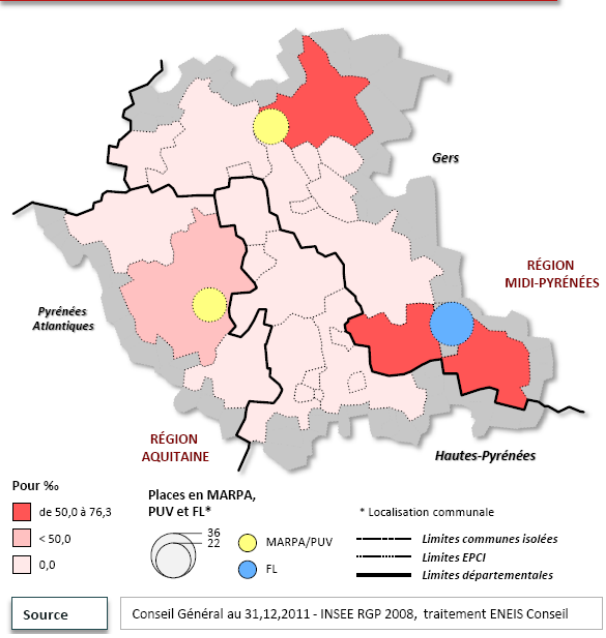

Le foyer-logement de Miélan, comme beaucoup d'autres FL sur le territoire national, connait des difficultés de remplissage du fait à la fois de la préférence des personnes pour le domicile en milieu rural notamment, d'une offre pas toujours adaptée aux besoins des personnes âgées (faible taille des logements, promiscuité…) et également de freins financiers (taux jour trop élevé par rapport aux revenus des personnes âgées). Les FL accueillent aujourd'hui souvent d'autres populations que les personnes âgées (jeunes travailleurs…).

Les MARPA et PUV sont des concepts récents (imaginées par la MSA au milieu des années 80 pour ce qui est des MARPA), projets de développement local innovants et adaptés aux territoires ruraux. En effet, elles présentent des atouts en termes de maintien de l'autonomie des personnes et de mobilisation du tissu associatif local.

Toutefois, ces structures comme les foyers-logement sont dans l'impossibilité d'accueillir des personnes âgées trop dépendantes dans la mesure où elles ne sont pas médicalisées ; des difficultés dans l'accompagnement des personnes jusqu'en fin de vie peuvent donc être rencontrées par les professionnels face à des personnes qui ne souhaitent pas se diriger vers une entrée en EHPAD.

Le besoin en termes de logement intermédiaire pour personnes âgées et le devenir du FL restent donc à être interroger en tenant compte à la fois de l'évolution des mentalités et également des arrivées sur le territoire.

- **Un maintien à domicile dépendant de l'offre de services de santé et des coordinations entre professionnels**

Le maintien à domicile des personnes âgées est largement conditionné par l'offre de services médico-sociaux et de santé et leur coordination autour de la personne âgée.

La démographie médicale actuelle et ses évolutions sur plusieurs cantons du Pays du Val d'Adour peuvent limiter les possibilités de maintien et de bien vieillir à domicile tandis que les personnes âgées sont fortement représentées sur le territoire, tendance devant s'accentuer dans les prochaines années (pour rappel les projections démographiques anticipent une progression de 12,2% entre 2008 et 2018 et de 16,7% à l'horizon 2023 du nombre de personnes âgées de 75 ans et plus). C'est donc en tenant compte de ces évolutions démographiques qu'il s'agit d'apprécier la couverture de l'offre médicale et paramédicale libérale actuelle et à venir.

Les SSIAD constituent également des acteurs majeurs de cet accompagnement à domicile réalisant des soins sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice qui permettent d'éviter des hospitalisations, de faciliter le retour à domicile des personnes hospitalisées ou encore de retarder l'admission des personnes en établissement d'hébergement. Avec 253 places en 2012, le Pays du Val d'Adour bénéficie d'une offre relativement importante au regard de celles des territoires départementaux retenus pour la comparaison (36,1 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus dans le Pays du Val d'Adour contre 22,8 dans le Gers, 18,2 dans les Pyrénées-Atlantiques, 22 dans les Hautes-Pyrénées et 21 en France métropolitaine). La répartition des structures et donc des places est relativement cohérente et homogène sur le territoire, d'autant plus que l'offre complétée par l'intervention du SSIAD de Nogaro sur le canton d'Aignan. En 2011, le SSIAD de Nogaro a pris en charge 12 personnes du canton d'Aignan, soit 24,5% de sa patientèle.

Les SSIAD

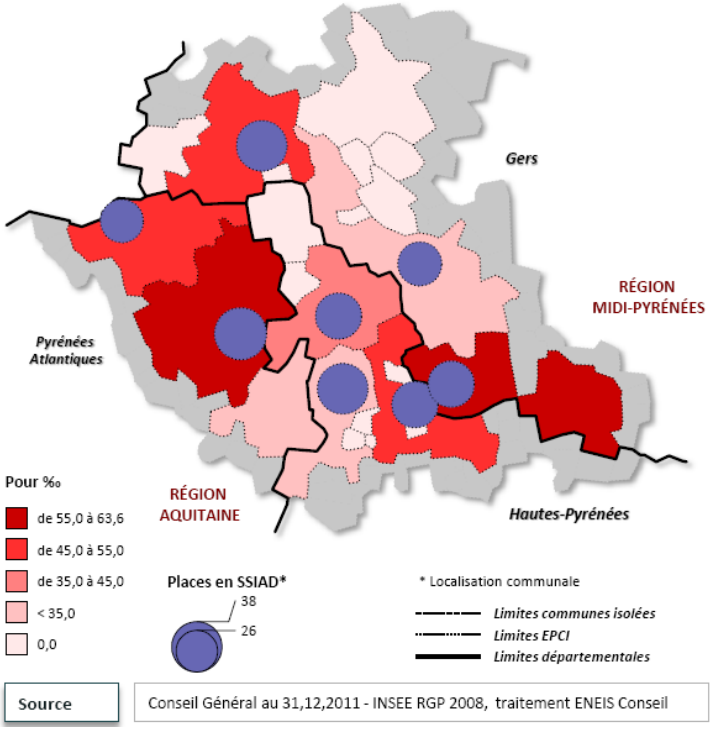

Toutefois, une insuffisance de places est notée, renforcée par un contexte de délaissement de certains actes de nursing par les infirmiers libéraux et par l'augmentation du niveau de dépendance à domicile. Certains cabinets infirmiers faisant le choix de ne pas réaliser de toilettes, les personnes se tournent vers les SSIAD dont les interventions sont particulièrement appréciées qui ne peuvent pas toujours répondre à la demande. Les SAAD peuvent alors être contraint de réaliser des interventions qui vont au-delà de leur champ de compétences. De plus, les demandes étant souvent formulées pour des interventions en début et fin de journée, l'insuffisance de places de SSIAD et le manque de disponibilité des infirmiers libéraux se ressentent, entraînant un décalage des heures de lever, de coucher et de repas.

Toujours dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, soulignons la mise en place récente d'une équipe mobile gériatrique à vocation extrahospitalière par l'hôpital de Vic-en-Bigorre15 ayant pour objectifs des interventions préventives à domicile afin d'éviter les hospitalisations ainsi que la gestion de cas complexes. La spécificité des problématiques liées au vieillissement rend souvent l'accompagnement et la continuité des prises en charge des personnes âgées complexes pour les professionnels de santé et

médico-sociaux. Cette équipe constitue une ressource pertinente qui mérite un travail de communication auprès des professionnels notamment de santé.

✓ *Une offre pour les personnes handicapées assez adaptée*

Concernant les personnes handicapées, l'offre est répartie sur 8 communes se situant dans la partie centrale du territoire. On retrouve à la fois des services destinés aux enfants handicapés ainsi qu'aux adultes, avec cependant plus de services pour cette 2e catégorie de personnes.

Parmi les services proposés aux jeunes handicapés, le territoire dispose de structures d'accueil permettant la prise en charge des enfants de 3 à 20 ans au sein de l'Institut Médico Educatif de Beaumarchés (Complexe de Pagès), disposant de 60 places et permettant de dispenser la formation scolaire et d'assurer le suivi médical, ainsi que les personnes âgées de 14 à 20 ans en leur permettant d'acquérir une formation pré-professionnelle au sein de l'Institut Médico Professionnel de Lascazeres disposant de 57 places et celui de Beaumarchés disposant de 20 places. Le centre Roland Chavance de Lascazères propose également un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Les interventions du SESSAD s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école,...) et dans les locaux du service. Le SESSAD, en effet, à la différence d'un établissement spécialisé, n'assure que les interventions d'ordre médical ou paramédical. De ce point de vue, la prise en charge réalisée par le SESSAD se rapproche de celle d'un établissement spécialisé sans internat, ce qui permet à l'enfant d'évoluer dans un environnement "classique". Ce SESSAD dispose d'un agrément de17 places.

Les services aux personnes handicapées sur le SCoT du Val d'Adour

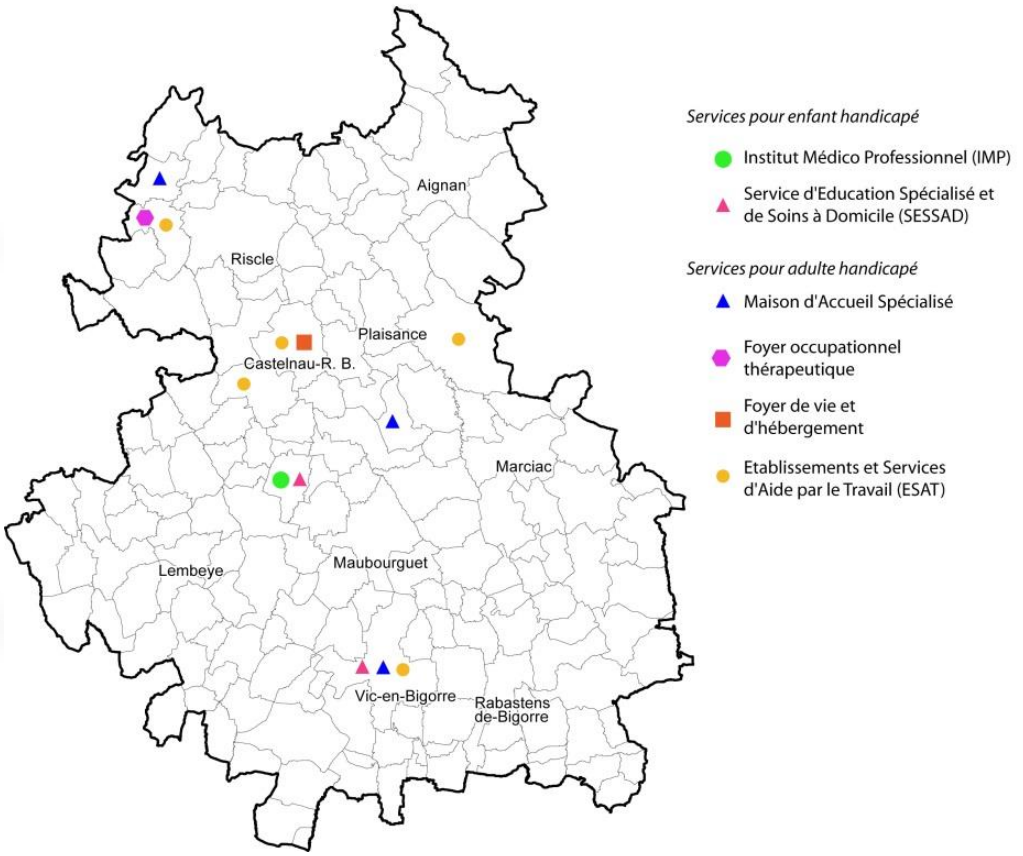

Concernant l'offre proposée aux personnes adultes, elle se compose de Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) situées à Vic, Ladevèze-Ville et Saint Germé. Ces établissements proposent un hébergement permanent à des adultes handicapés gravement dépendants. Le territoire dispose également de foyers de vie et de foyers occupationnels respectivement à Castelnau Rivière Basse et à Saint Mont. Ces structures mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT). Il s'agit de développer l'autonomie des résidents ou, tout au moins, de prévenir toute forme de régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées. Enfin, 4 ESAT (Etablissements de Services d'Aide par le Travail) complètent l'offre de service aux adultes handicapés sur le territoire à Saint Mont, Castelnau Rivière Basse, Madiran et Vic en Bigorre. Ces établissements accueillent des personnes dont les capacités de travail ne leur permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée ou d'exercer une activité professionnelle indépendante mais favorisent ainsi la réinsertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Par ailleurs, l'offre de service aux handicapés devrait s'agrandir dans les prochaines années puisque le Complexe de Pagès à Beaumarchés prévoit de construire un ESAT (actuellement, permis de construire déposé) mais également un foyer d'hébergement comprenant 5 logements sur le site de Pagès et 15 logements dans le village de Beaumarchès au lieu-dit « Trempat ».

✓ *Commerces*

Pour le volet commerce, un diagnostic commercial précis sera réalisé dans le cadre du document d'aménagement commercial. Seront présentées ici les données issues du rapport "Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce en milieu rural" réalisé en décembre 2009 par AID Observatoire. Il convient de préciser que cette étude a été réalisée sur l'ancien périmètre du Val d'Adour et donc que certaines valeurs sont à prendre avec précaution).

En 2009, et avec le périmètre de l'époque, le territoire comptait 715 activités parmi les familles d'activité Alimentaire, Santé-beauté, Équipement de la maison, Automobile-moto, CHR, Services, Équipement de la personne. On peut évaluer à 1 250 les emplois générés par l'activité commerciale et de services.

Les secteurs d'activité dominants sont les secteurs de l'alimentaire, des cafés, hôtels, restaurants et des services. Cette répartition est conforme à la moyenne régionale. En effet l'alimentaire représente 18% des établissements en Midi-Pyrénées, les CHR 20% et les services 18%.

En revanche si les commerces de moins de 300 m² sont largement dominants en nombre de points de vente (95%), ils ne représentent que 50% des surfaces de vente, 25 680 m² étant répartis sur les grandes surfaces du Val d'Adour

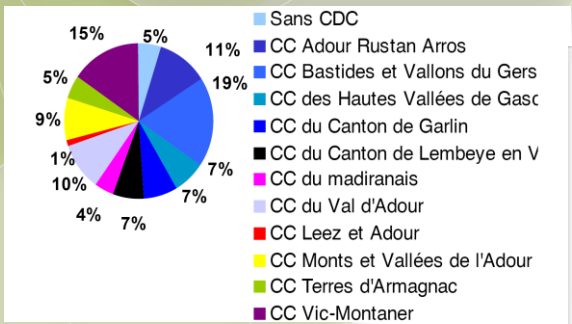

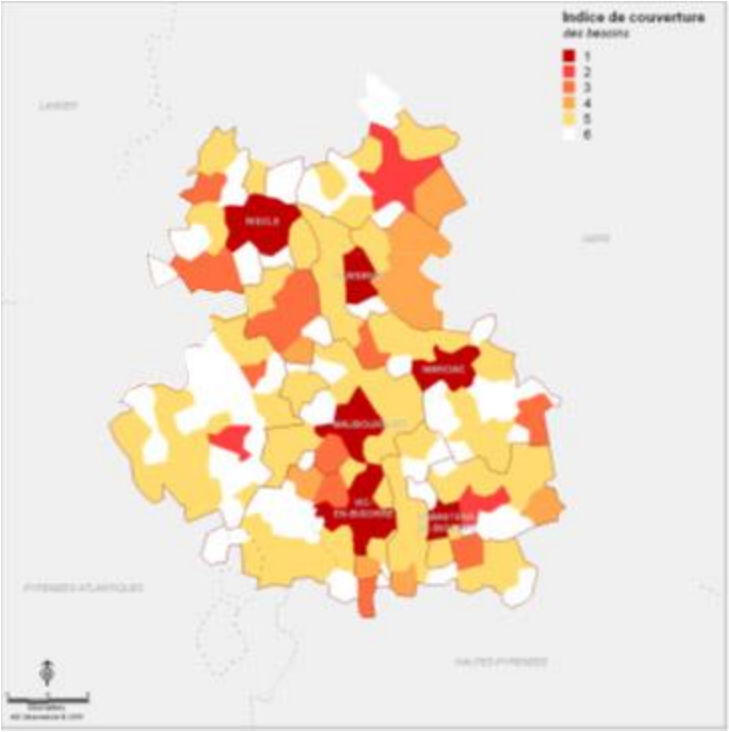

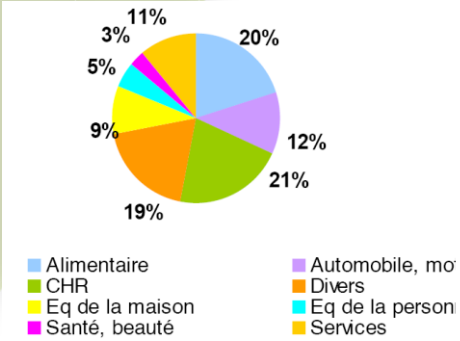

Afin d'évaluer la couverture des services pour la population 9 types de commerces mettant en évidence la qualité de la composition marchande d'un site ont été définis :

1-Alimentation

2-Boulangerie

3-CHR

4-Éq. de la maison

5-Éq. de la personne

6-Gde Surface alimentaire

7-Santé / Beauté

8-Services

9-Automobiles

✓ *Couverture des besoins*

1. Couverture optimale+ : les 9 types de commerces sont présents dans 6 communes du Pays :
   - Vic en Bigorre
   - Rabastens de Bigorre
   - Maubourguet
   - Marciac
   - Plaisance
   - Riscle
2. Couverture optimale- : la composition de proximité est assurée (mais absence d'activités en Équipement de la maison, Équipement de la personne simultanément) dans 4 communes :
   - Garlin
   - Lembeye
   - Aignan
   - Villecomtal sur Arros

Pour un grand nombre de communes, l'équipement est incomplet mais une offre de proximité est néanmoins présente, souvent complétée par des tournées.

3. Couverture minimale : la composition de proximité est incomplète, mais dispose d'une supérette.
4. Couverture de dépannage : la composition de proximité est incomplète (sans GS alimentaire/supérette), mais dispose d'une boulangerie.
5. Couverture incomplète : la composition de proximité est incomplète (sans GS alimentaire/supérette, sans boulangerie).
6. Absence de couverture : dimensionnement commercial insuffisant voire inexistant.

<u>Bilan</u> :

- ⇨ Un maillage du territoire satisfaisant avec 10 pôles commerciaux de tailles et de fonctions différentes répartis géographiquement.
- ⇨ Une offre de proximité diffuse

En tenant compte du périmètre actuel il existe donc 9 pôles principaux sur le territoire (Garlin n'étant plus dans le périmètre du SCoT) pour les commerces, Vic étant le pôle principal avec plus d'une centaine de commerces et Maubourguet le second.

✓ *Equipements sportifs*

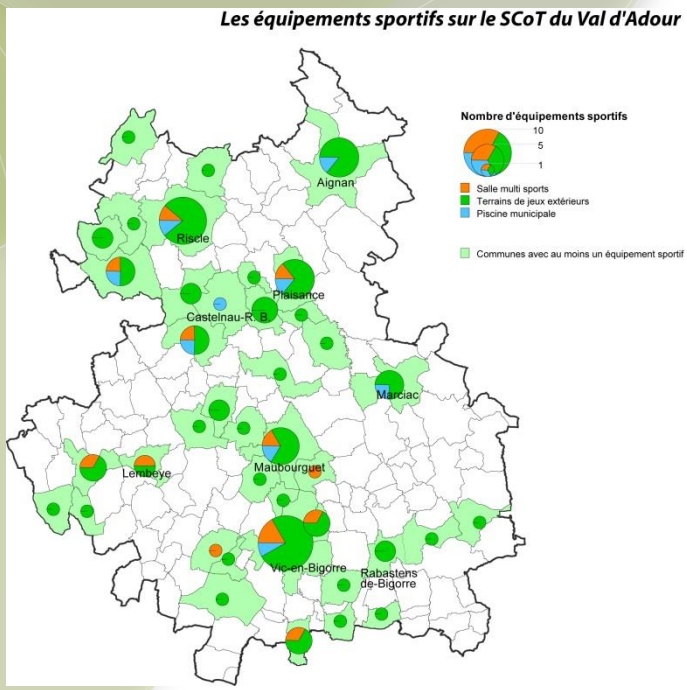

L'offre est présente sur 25% du territoire. De nombreuses communes ne comptent aucun équipement (les résultats présentés ici dépendent fortement du nombre de questionnaires retournés). Les communes où l'offre est plus étoffée se situent sur la partie centrale du territoire, dans les vallées de l'Adour et de l'Arros et sur les pôles.

La majeure partie des communes disposant d'un équipement sportif ne dispose en réalité que d'1 ou 2 équipements, le plus souvent un terrain de foot, de rugby ou de tennis. Seules les communes plus importantes disposent d'équipements sportifs supérieurs tels qu'une piscine ou une salle multi sports ou multi activités.

✓ *Equipements touristiques et culturels*

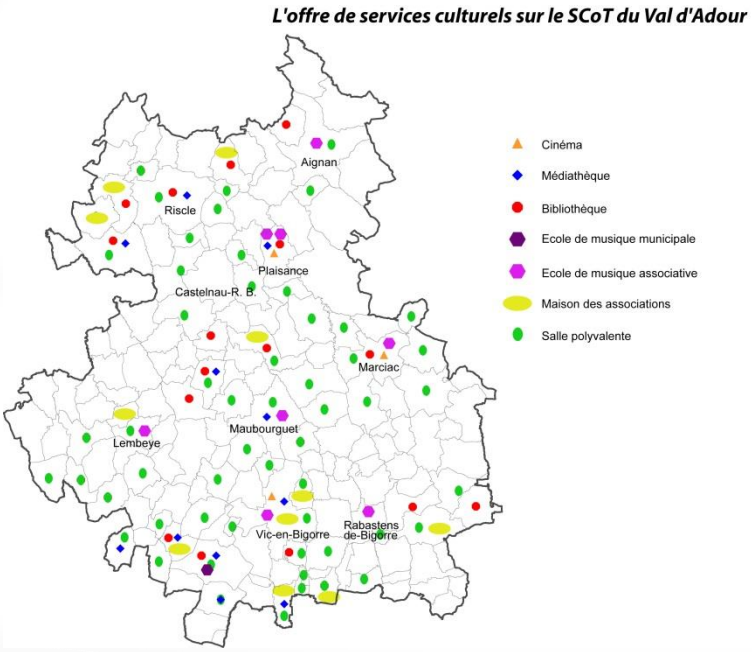

Des équipements culturels encore insuffisants

Le Pays du Val d'Adour souffre d'une faiblesse importante de son offre culturelle, tant en termes de pratiques artistiques que de diffusion. Le domaine culturel est de manière générale très marqué par le secteur associatif et les établissements scolaires. Dans tous les secteurs on note un réel souci de professionnalisation des intervenants et de mise en réseau des structures. Bien que des initiatives aient lieu grâce à la mise en place du Projet Culturel de Territoire (construction de médiathèque, mise en place d'ateliers culturels ...), celles-ci restent très marginales et dépendent bien souvent d'associations qui ne sont pas également réparties sur le territoire.

Le territoire compte 3 cinémas à Marciac, Plaisance et Vic, qui sont à peu près bien répartis permettant à l'ensemble de la population de s'y rendre. Cependant ces cinémas "ruraux" souffrent de la concurrence des cinémas plus importants (ex : Tarbes) qui disposent de plus de salles et diffusent plus de films.

Le festival Jazz in Marciac est sans conteste l'évènement culturel le plus important sur le territoire et il a notamment contribué à créer une dynamique importante autour de la musique (création d'école de musique, apprentissage de la musique à l'école, option Jazz au collège de Marciac), et en général autour du monde du spectacle avec l'Astrada, salle de spectacles de 500 places, qui accueille toute l'année des spectacles de qualité dans toutes les disciplines du spectacle vivant. Cependant le territoire ne doit pas se reposer uniquement sur cet évènement et doit chercher à mettre en place d'autres manifestations, évènements qui doivent être mis en lumière par une bonne communication à l'échelle du Pays.

Un potentiel touristique de mieux en mieux mis en valeur

Les hébergements touristiques sur le SCoT du Val d'Adour

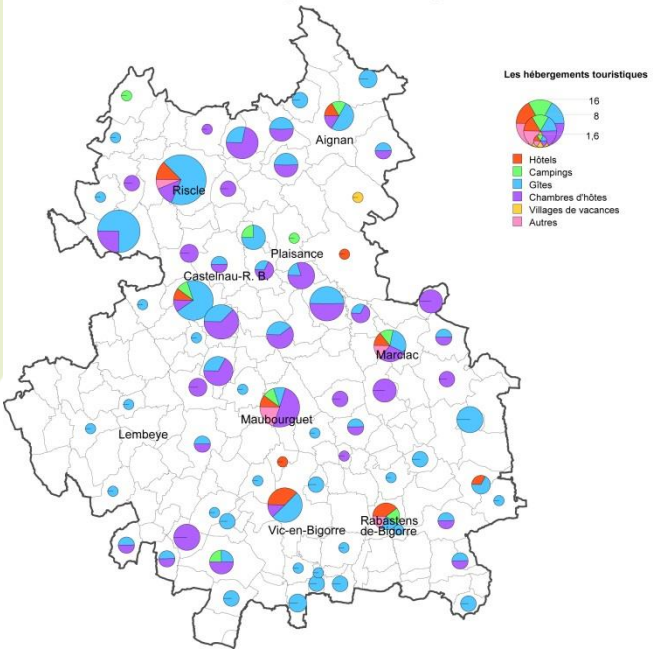

Le territoire recèle de nombreuses ressources qui étaient jusqu'à alors peu valorisées (Patrimoine bâti, naturel, culinaire, artistique, Grand site de Midi-Pyrénées avec Marciac,) faute d'une organisation cohérente. Cela change grâce notamment à la mutualisation des moyens et de la mise en place d'une bonne communication (site Internet, flyers, inventaire des sites) et de dispositifs d'accueil de qualité. Ceci est positif pour le pays d'autant plus que celui-ci dispose d'une capacité d'hébergement importante notamment grâce à l'augmentation du nombre de gîtes et de chambres d'hôtes. Il faut cependant faire attention à ne pas exclusivement se tourner vers ce type d'hébergement mais à garder une offre diversifiée afin de satisfaire le plus de personnes possibles.

✓ *Equipements numériques*

Les données présentées dans ce volet sont issues du "Diagnostic des mobilités et TIC" réalisé en mai 2012 par le cabinet Inddigo. Cette étude a été réalisé sur le périmètre du Val d'Adour en vigueur à l'époque il convient donc d'utiliser les chiffres présentés ici avec précaution. Les Schémas Directeur d'Aménagement Numérique des 3 départements évoluent en continu, au regard des investissements réalisés. Début 2016, la situation a été grandement améliorée, par le déploiement de nombreux équipements.

Téléphonie fixe et internet

Le territoire compte 42 NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) correspondant à 31 800 lignes dont 23 000 desservent le territoire.

- 28 NRA sont opticalisés. (cela représente 82 % des lignes).
- Les 14 NRA non opticalisés, c'est-à-dire reliés au réseau de France Télécom par câble de cuivre regroupent 5 600 lignes.

Il faut rappeler que les lignes téléphoniques situées derrière un NRA non opticalisé ne peuvent pas être dégroupées, le débit fourni restant limité à 2 Mbps, elles ne peuvent donc pas bénéficier des services triple play ou TVHD.

Sur les 42 NRA présents, seuls 8 sont dégroupés.

Ils représentent 11 400 lignes soit un taux de dégroupage de 37,5 % soit la moitié du taux de dégroupage de la France.

Ce dégroupage par SFR et Bouygues n'a pu se faire que par le déploiement des 2 réseaux d'initiatives publiques :

- HPN pour les Hautes-Pyrénées (4 NRA dégroupés)
- IRIS 64 pour les Pyrénées-Atlantiques (4 NRA dégroupés)

Dans la légende, un seul opérateur (i.e. France Télécom) correspond aux NRA non dégroupés.

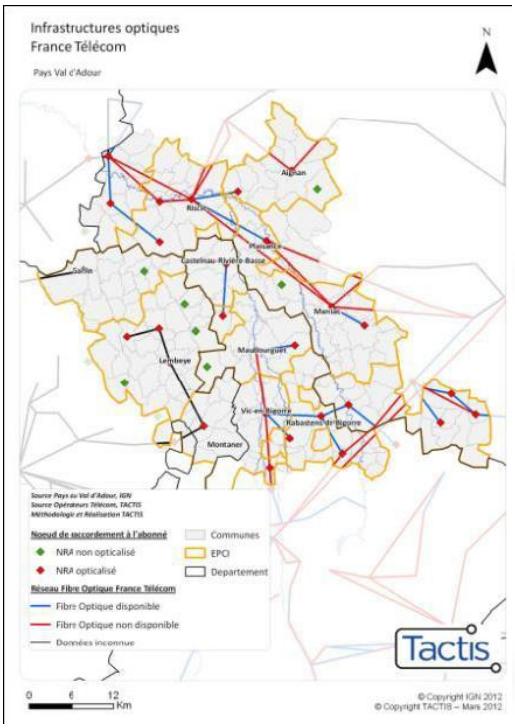

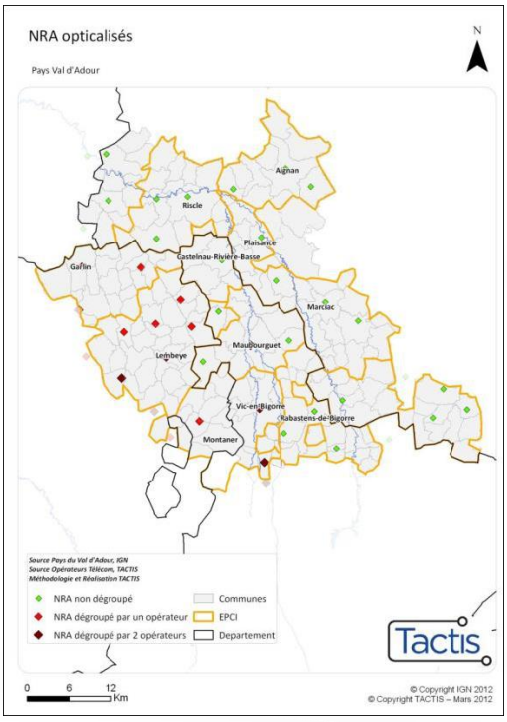

Les infrastructures mobilisables

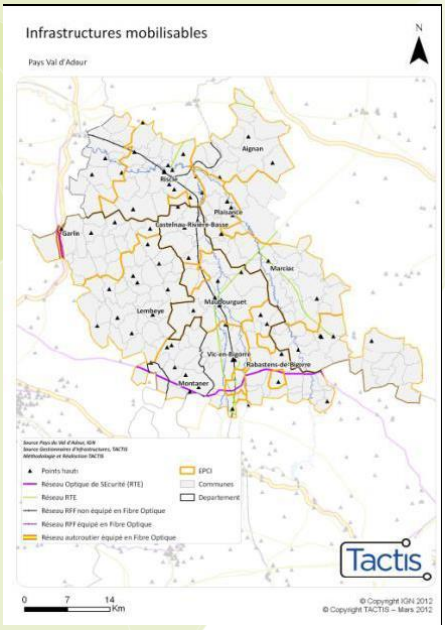

Des infrastructures sont dites mobilisables si elles peuvent servir de support à l'établissement de réseaux de télécommunications en Fibre Optique :

- Réseau de Transport d'Electricité (RTE) : des tronçons sur le sud du territoire sont d'ores et déjà équipés en Fibre Optique pour les besoins propres de RTE. Des fibres de réserve peuvent être mises à la disposition des opérateurs/collectivités locales pour servir de réseau de collecte.
- RFF : les lignes existantes sur le territoire ne semblent pas être équipées en Fibre optique.
- Autoroute : la nouvelle autoroute Pau-Bordeaux (A65-Alienor) qui tangente le territoire à l'ouest est équipée de Fibre optique

Les réseaux d'Initiative Publique

Le Pays est raccordé à 2 Réseaux d'initiative Publiques (RIP) déployés par les Conseils généraux des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées

- Iris 64 est opérationnel depuis 2006
- HPN (CG65) a été déployé fin 2011

Il n'existe pas de RIP sur la partie Gersoise.

Ces RIP ont pour vocation d'assurer :

- Le dégroupage des NRA pour faciliter le déploiement des opérateurs
- Le raccordement des ZAE (Zones d'Activités Economiques) aux Réseaux Très Haut Débit
- Le raccordement optique des sites publics dits stratégiques (Collèges, Lycées, ESR, Hôpitaux,..)
- Le raccordement à terme des points hauts pour les réseaux 3G et 4G.

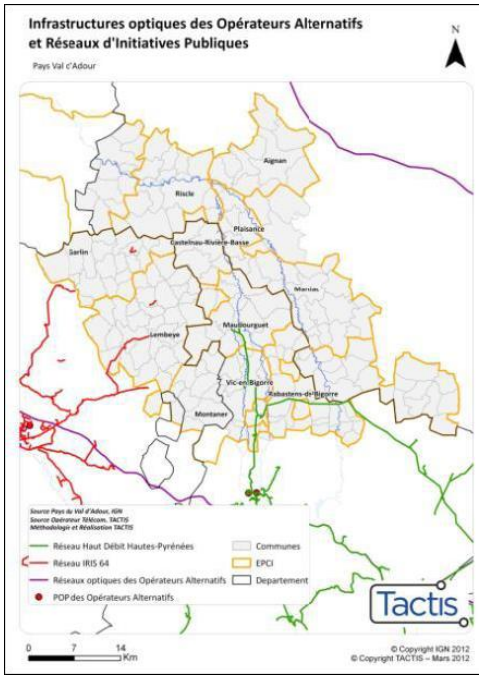

Ces RIP ont aussi vocation à résorber les zones blanches ADSL en utilisant notamment la technologie WIMAX.

L'éligibilité technique

Lignes qui, de par leurs caractéristiques techniques, ne peuvent supporter plus de 2Mbps

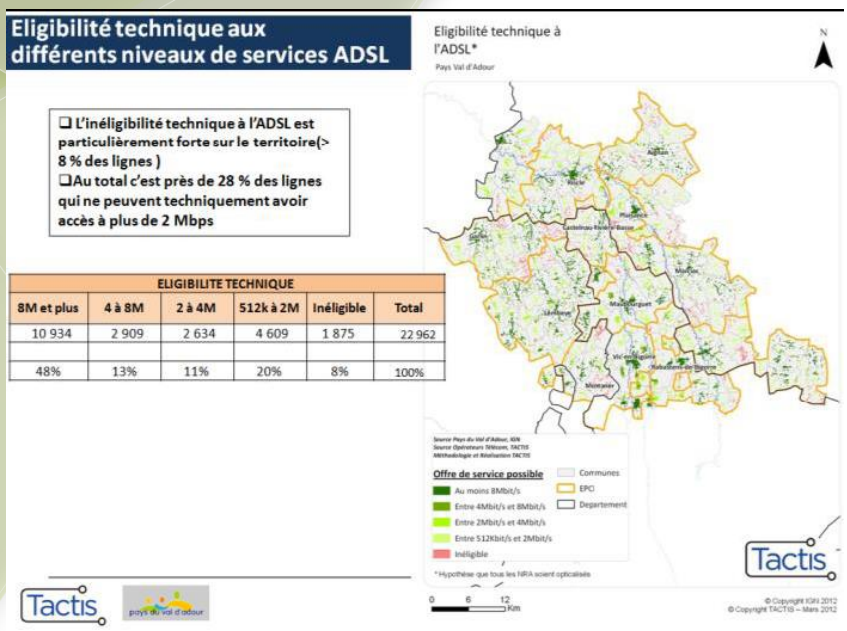

	8M et plus	4 à 8M	2 à 4M	512k à 2M	Inéligible	Total
Hors EPCI	112	282	295	327	225	**1241**
CC Adour Rustan Arros	746	325	275	425	70	**1841**
CC Bastides et Vallons du Gers	1580	150	277	540	285	**2831**
CC Leez et Adour	83	3	70	230	37	**422**
CC des Hautes Vallées de Gascogne	602	215	174	509	168	**1667**
CC des Monts et Vallées de l'Adour	1018	215	254	589	127	**2203**
CC du Canton de Lembeye en Vic Bilh	1025	390	253	389	108	**2165**
CC du Madiranais	282	82	104	166	55	**689**
CC du Val d'Adour	1053	210	263	442	81	**2050**
CC Les Castels	164	2	21	19	0	**206**
CC Terres d'Armagnac	492	147	86	194	97	**1017**
CC Vic-Montaner	2601	655	164	396	328	**4144**
Total général	**9758**	**2676**	**2237**	**4226**	**1580**	**20476**
	52%	**14%**	**12%**	**22%**	**8%**	

L'éligibilité commerciale

Elle traduit réellement l'état du service ADSL. Ainsi, une absence d'éligibilité commerciale n'induit pas automatiquement une incapacité technique du réseau à améliorer le service actuellement délivré.

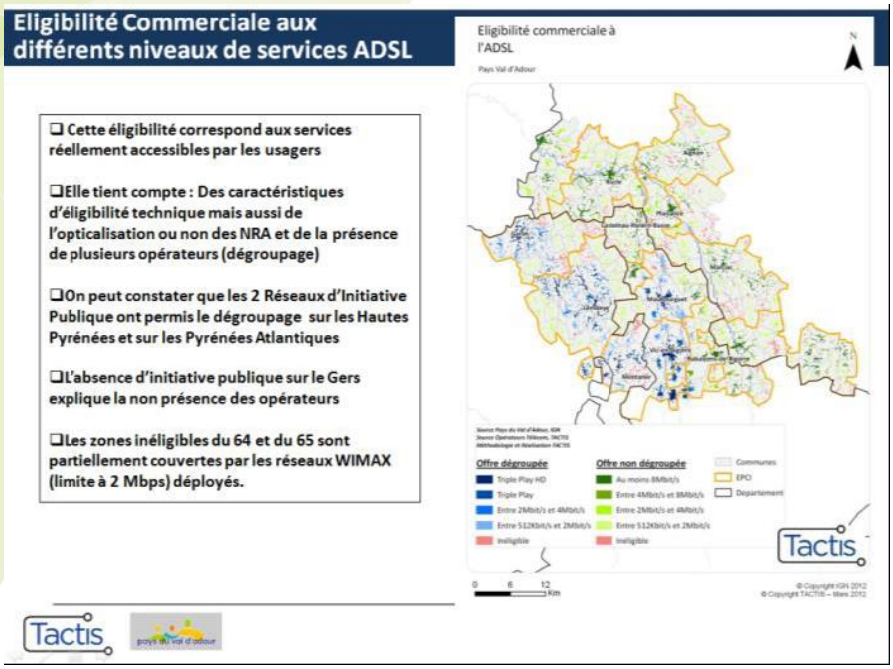

	TRIPLE PLAY HD	TRIPLE PLAY SD	Internet > 2Mbps	Internet < 2Mbps	Inéligible	Total
Hors EPCI	76	216	381	343	225	**1241**
CC Adour Rustan Arros	1	45	1301	425	70	**1841**
CC Bastides et Vallons du Gers	0	0	1816	730	285	**2831**
CC Leez et Adour	0	0	154	231	37	**422**
CC des Hautes Vallées de Gascogne	0	3	987	509	168	**1667**
CC des Monts et Vallées de l'Adour	0	0	1485	591	127	**2203**
CC du Canton de Lembeye en Vic Bilh	642	234	118	1063	108	**2165**
CC du Madiranais	0	0	465	170	55	**689**
CC du Val d'Adour	879	161	308	620	81	**2050**
CC Les Castels	0	2	184	19	0	**206**
CC Terres d'Armagnac	0	0	664	256	97	**1017**
CC Vic-Montaner	2601	655	164	396	328	**4144**
Total général	**4198**	**1317**	**8028**	**5354**	**1580**	**20476**
	22%	**7%**	**42%**	**28%**	**8%**	

On peut constater que si l'éligibilité technique au Triple play Haute Définition (> 8 Mbps) est de 48 % des lignes, l'éligibilité commerciale réelle n'est que de 21 %. Ceci est dû au non-dégroupage des NRA du Gers.

Le triple play (HD et SD) n'est accessible que par 27 % des abonnés alors que l'éligibilité technique est de 61 %.

Les réseaux WIFI pour couvrir les zones blanches

Pour pallier les déficits de couverture de l'ADSL, des initiatives ont été prises par le Conseil Régional Midi Pyrénées et les départements. Dans le cadre de ces démarches, Alsatis a déployé de nombreux réseaux WIFI sur le Gers et en partie sur les Hautes Pyrénées.

Ces réseaux d'initiative publique exploités en affermage par l'opérateur regroupent aujourd'hui près de 500 clients situés sur des zones blanches ADSL.

	Abonnées Als@tis
Beaumarchés	59
CC Basides et Vallons du Gers	203
CC Aire sur Adour (partie gersoise) et CC Léez et Adour confondues	26
CC des Monts et Vallées de l'Adour	132
CC Terres Armagnac	61
Coulomé - Mondébat	15
Total général	**496**

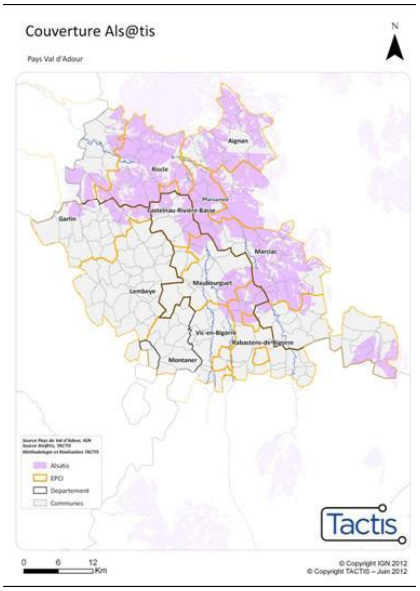

Couverture mobile 2G et 3G et déploiement 4G

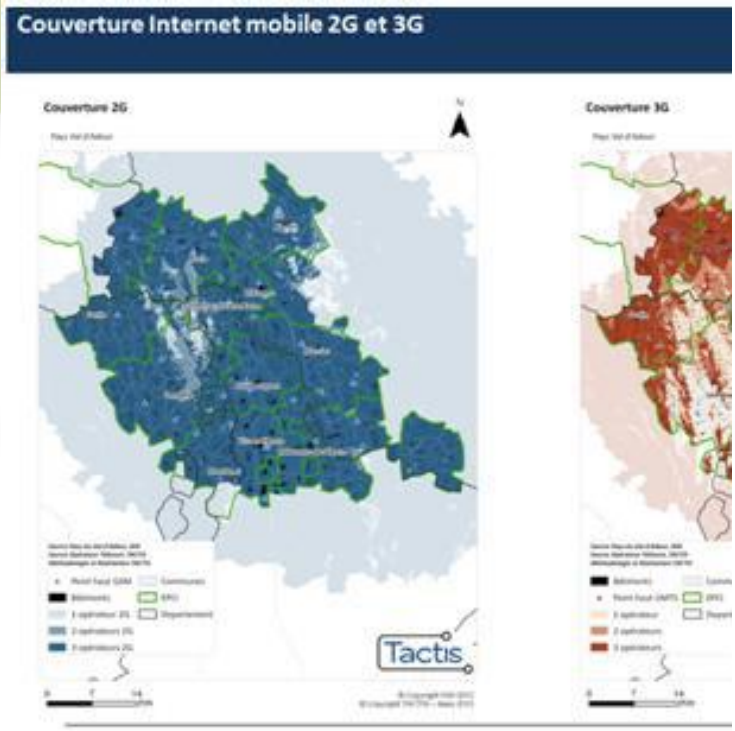

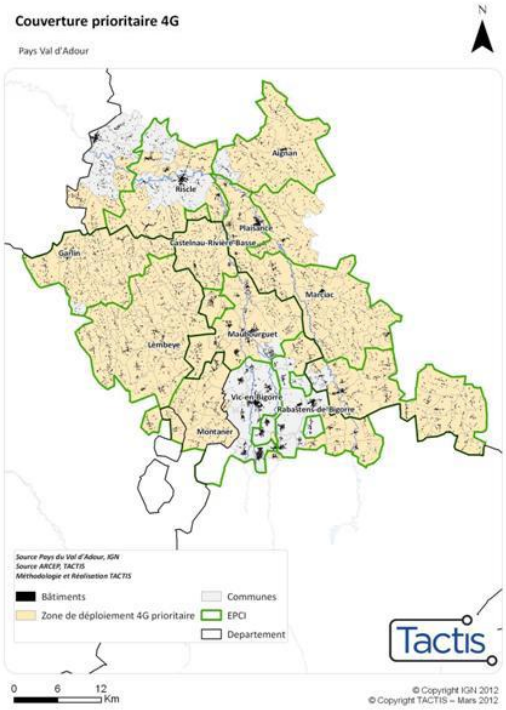

L'ARCEP a attribué en fin 2011 les licences de quatrième génération (4G) dans les bandes de fréquences 800 MHz et 2,6 GHz à quatre opérateurs mobiles : Orange, SFR et Bouygues Télécom dans les deux bandes.

Free Mobile dans la bande des 2,6 GHz uniquement. Dans la bande des 800 Mhz, l'ARCEP a défini une zone de couverture THD mobile prioritaire dite zone rurale 4G : cela concerne la très grande majorité des communes du Pays.

Les opérateurs privés ont sur cette zone prioritaire une obligation de couverture : (T0 est la date de délivrance de l'autorisation).

- 40 % de la population à T0 + 5 ans, soit à fin décembre 2016
- 90 % de la population à T0+10 ans, soit à fin décembre 2021.

Dans la bande 800 MHZ, les objectifs nationaux de couverture en France Métropolitaine sont de : 98% de la population à T0+12 ans et 99,6 % à T0+15 ans avec un taux minimal de couverture par département de 90% à T0+12 ans et 95 % à T0+ 15 ans.

Dans la bande 2,6 GHZ, les objectifs nationaux de couverture en France Métropolitaine sont de : 25% de la population à T0+4 ans, 60 % à T0+8 ans, 75 % à T0+12 ans.

La technologie 4G est adaptée pour un usage mobile mais pas durablement pour les usages fixes. Le débit moyen par utilisateur serait de 10 à 20 Mbit/s**.**

Une inégalité accrue d'accès aux équipements

La tendance générale pour le niveau d'équipements semble plutôt à la hausse mais cela cache de fortes disparités territoriales, ainsi que de fortes disparités selon les secteurs d'équipements.

L'analyse par thématique qui a été menée a permis de mettre en évidence un développement des équipements en majorité sur sa partie axiale, dans les vallées de l'Adour et de l'Arros. Les parties Ouest, Est et Nord sont quant à elles moins bien pourvues en équipements. Par ailleurs, il existe des différences selon le type d'équipement.

Pour les équipements scolaires, notamment primaires, de nombreux RPI ont été mis en place sur l'ensemble du territoire, notamment en partie centrale et ouest ce qui a permis de conserver une répartition des classes assez larges sur tout le territoire et, pour de nombreuses communes, de préserver le dernier service existant.

En ce qui concerne la culture, et le tourisme, le territoire s'est enrichi en proposant de nouvelles activités et en mettant en place de nouvelles structures grâce notamment à la mise en commun de moyen techniques et financiers et à l'élaboration de stratégies globales à l'échelle du territoire (ex : "Stratégie de développement culturel"). Ce développement ne peut être que bénéfique pour le territoire puisqu'il contribuera à l'augmentation de son attrait et également à l'augmentation de la qualité de vie des habitants, éléments importants pour la croissance et le développement de celui-ci. En revanche, il est encore possible d'améliorer l'offre, notamment en matière culturelle, en structurant et en coordonnant mieux celle-ci et en la diversifiant afin d'impliquer et de séduire une population plus nombreuse.

En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, il existe une réelle différence entre la partie gersoise et les deux autres départements. Effectivement, le Gers reste en retard dans le développement des technologies et des réseaux pénalisant de ce fait les communes pour leur développement ainsi que les habitants. Il conviendrait de rééquilibrer le développement de ces technologies afin d'offrir aux communes gersoises les mêmes possibilités que les communes pyrénéennes.

Le territoire compte une majorité de petits commerces et son offre commerciale a évolué durant les dernières années grâce à la mise en place de petits centres commerciaux sur les différentes villes principales du territoire contribuant ainsi à limiter l'évasion vers les centres commerciaux situés à proximité (Tarbes, Aire sur Adour). L'ensemble des chefs-lieux de canton a connu à des proportions différentes ce développement, permettant ainsi une bonne répartition géographique de l'offre. Ce développement des villes principales ne doit cependant pas occulter le fait que de nombreuses communes du territoire disposent de peu ou d'aucun commerce.

En ce qui concerne l'offre de santé, de nombreuses petites communes voient leur médecin partir en retraite ou partir vers des bourgs plus importants. A l'heure actuelle, en prenant en compte les villes extérieures au territoire, l'ensemble des habitants du territoire peuvent trouver un médecin généraliste à moins de 10 km de leur domicile. Mais avec la diminution du nombre de médecins en territoire rural, le vieillissement de la population dans les années à venir et l'éloignement des services hospitaliers, le maintien des équipements de santé dans les communes rurales est un enjeu majeur. La démographie médicale en zone rurale est un problème national, le maintenir voire développer le niveau d'équipements reste un défi pour l'avenir afin que l'accès aux soins soit possible pour tous.

Des pôles de services qui irriguent le territoire

Comme vu lors de l'approche par thématique, l'organisation du territoire, en ce qui concerne les services et les équipements, se fait autour de plusieurs pôles structurants.

Pour l'analyse de la structuration du territoire, trois niveaux de pôles ont été distingués selon le type, le nombre d'équipements présents et l'importance de la ville. Sur le territoire, 7 pôles de proximité ont été identifiés : Aignan, Castelnau Rivière Basse, Lembeye, Marciac, Plaisance, Rabastens de Bigorre et Riscle. Deux pôles apparaissent plus importants, Maubourguet et Vic en Bigorre. Il a été choisi de les mettre en avant puisque ce sont les deux villes les plus importantes du territoire et qu'elles concentrent un plus grand nombre et une plus grande diversité de services et de commerces.

En matière de structuration du territoire, il faut noter que la répartition des pôles de proximité sur le territoire est plutôt bonne, offrant un accès à peu près équitable aux services à l'ensemble des habitants du territoire. Il est important également de remarquer le développement axial du territoire, le long de la vallée principale, autour d'une bipolarité Maubourguet – Vic en Bigorre qui s'étire le long de l'Adour. Cette zone concentre en effet le plus grand nombre de services et s'étend même jusqu'à Aire sur Adour. Ce développement axial est pénalisant pour les habitants vivant sur les coteaux du territoire et il semble nécessaire de travailler au rééquilibrage de l'offre en services afin de ne pas créer de grandes zones blanches.

Equipements : ce qu'il faut retenir…

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
- Une forte concentration des services dans les villes et bourgs principaux - Un territoire bien maillé par des pôles de proximité - Un service scolaire encore existant dans de nombreuses communes - Des initiatives engagées : Stratégie de développement culturel, Schéma de développement Touristique, Opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce, ...	- Une dépendance aux pôles voisins pour les services de santé supérieurs - Une concentration des services axiale le long de l'Adour rendant difficile l'accès de certaines populations périphériques - Une partie gersoise en retrait en ce qui concerne les technologies numériques	- Le maintien du maillage du territoire en équipements et services aux habitants - Un renforcement de certains pôles de proximité pour rééquilibrer l'offre et permettre un accès plus rapide pour les populations périphériques - La coordination, à l'échelle du territoire, de la mise en place des actions et des services - Le maintien et le renforcement de l'offre de soins

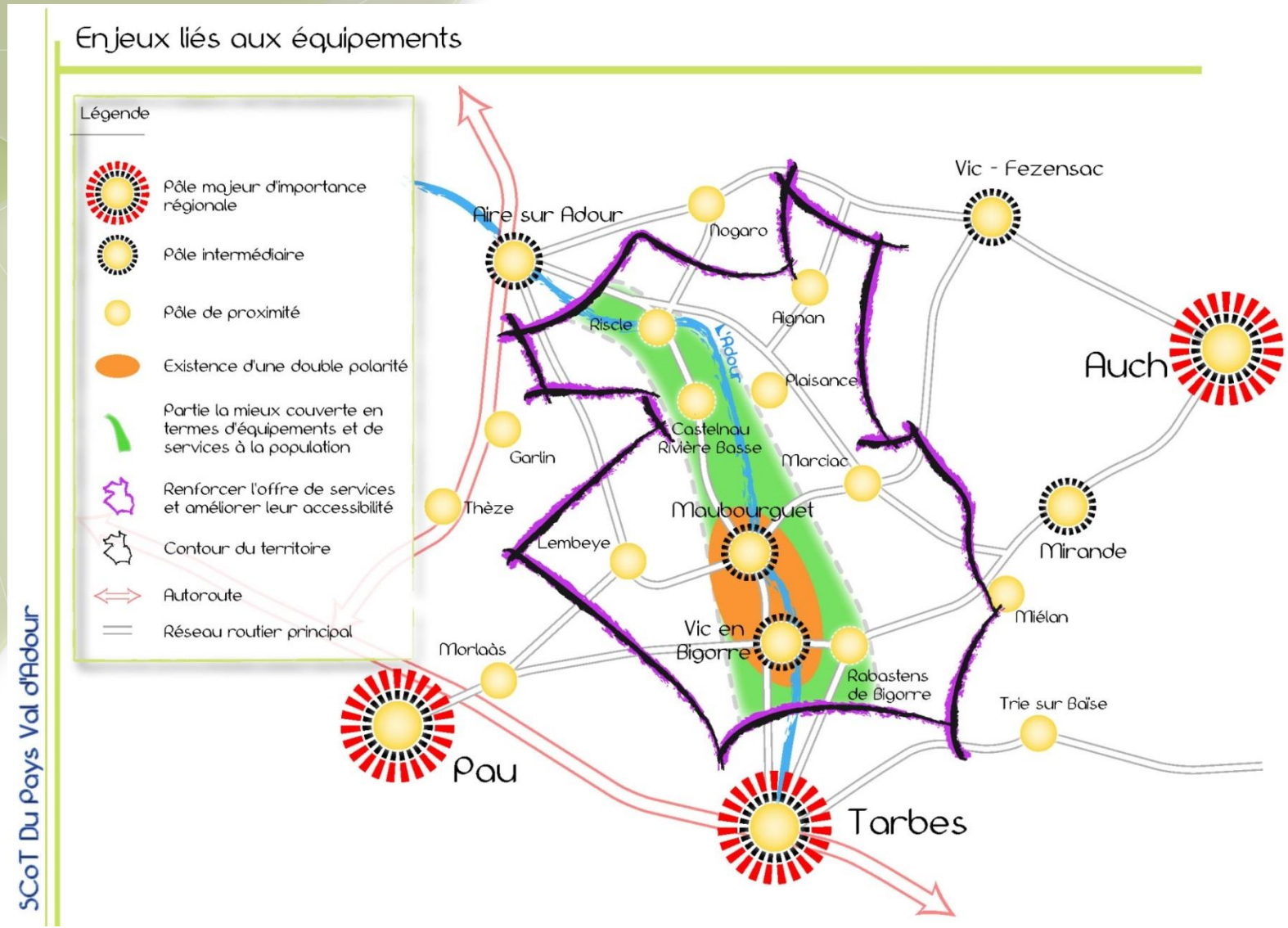

Source : CITADIA

Accessibilité et transport

Nb : L'analyse développée ci-dessous est entièrement extraite de l'étude Mobilité TIC engagée sur le Pays du Val d'Adour (Diagnostic des Mobilités et TIC, Mai 2012, Inddigo, et Proposition de plan d'actions, Inddigo).

Les cartographies ont été réalisées sur l'ancien périmètre du Pays (au 1er mai 2012).

Des besoins de mobilités croissants

✓ *Positionnement du territoire*

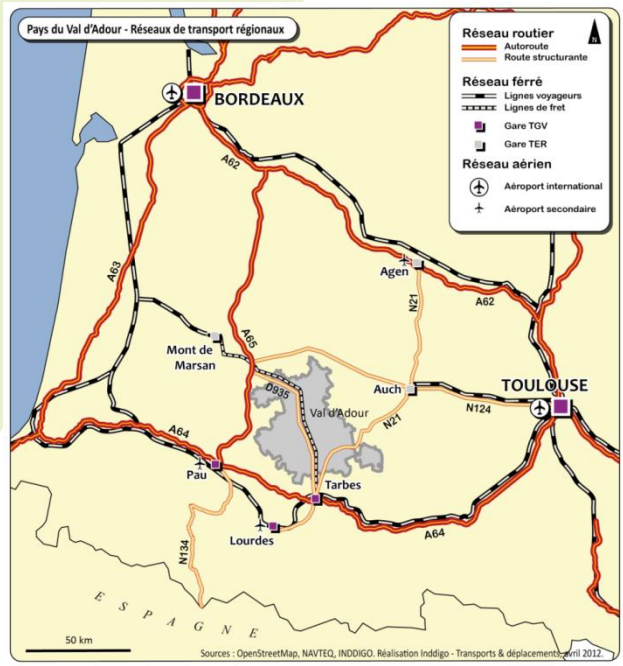

Aucune infrastructure majeure de transport (autoroute, aéroport, gare…) n'est présente sur le périmètre du SCoT.

Néanmoins, en termes de desserte routière, à ses franges ouest et sud, le territoire est concerné par :

- l'arrivée de l'A65 au nord-ouest du territoire qui contribue à améliorer l'accessibilité du territoire depuis le Nord (2h de trajet pour rejoindre la métropole bordelaise)

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

Le Pays dispose par ailleurs d'une infrastructure ferroviaire non exploitée (hormis pour le fret). L'accès au réseau ferré national se fait soit à Mont-de-Marsan (TER seulement), soit à Pau, soit à Tarbes, soit à Auch (TER seulement).

Cette ligne ferroviaire constitue néanmoins un enjeu fort pour le territoire et pour l'agglomération tarbaise en lien avec le projet LGV GPSO qui prévoit une desserte TGV de Mont-de-Marsan.

Enfin, deux aéroports sont situés à proximité du territoire (Pau-Pyrénées et Tarbes-Lourdes).

Malgré l'absence d'infrastructures majeures sur son périmètre, le Pays du Val d'Adour constitue une porte d'entrée importante des Pyrénées : plus encore, une porte d'entrée pour les Hautes Pyrénées, département très touristique. Cette fonction est renforcée par l'A65.

✓ *L'accessibilité offerte par le réseau routier*

○ *Accessibilité générale*

La carte ci-contre met en évidence des zones enclavées au sein du Pays, inaccessibles en moins de 30 minutes en voiture depuis les principaux pôles urbains. C'est le cas notamment des communes situées à l'extrême Est du territoire (Marciac, Aignan, …)

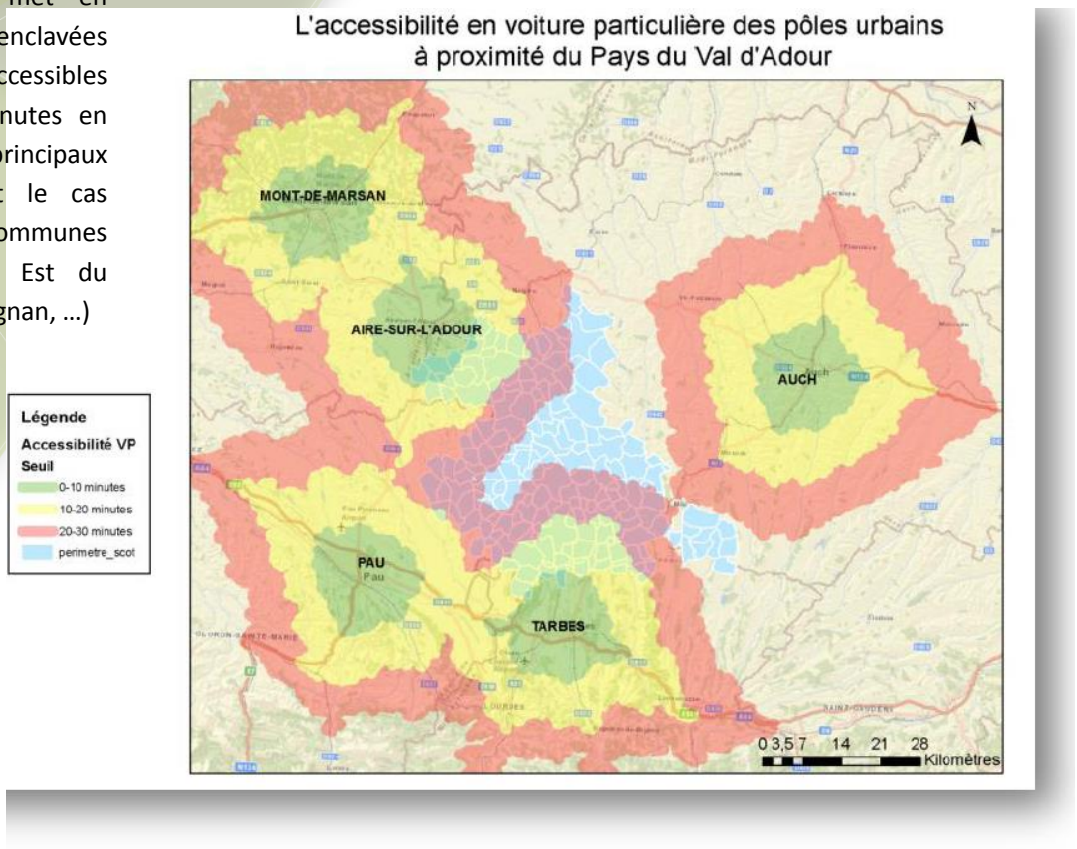

Source : Mobigis

○ *Accessibilité aux zones d'activités*

Les zones d'activités économiques du Val d'Adour sont réparties sur l'ensemble du territoire, majoritairement le long des principaux axes routiers.

Par ailleurs, la présence de la liaison ferrée Mont-de-Marsan/Tarbes qui traverse le Pays du Nord au Sud et passe à proximité de 4, voire 5 des zones d'activités du Pays constitue une réelle opportunité.

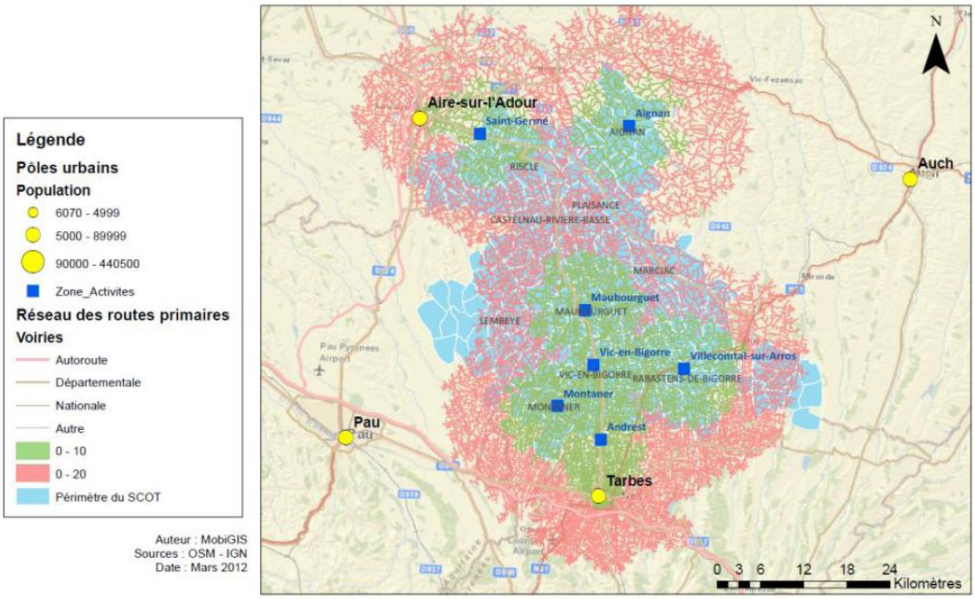

Source : Mobigis

✓ *Les générateurs de déplacements*

○ *L'emploi*

L'emploi constitue un important générateur de déplacements : qu'il soit lié à des pôles internes au territoire (notamment certaines zones d'activités économiques ayant vocation à un rayonnement large) ou des pôles externes attirant des actifs du territoire (en particulier Tarbes et Pau).

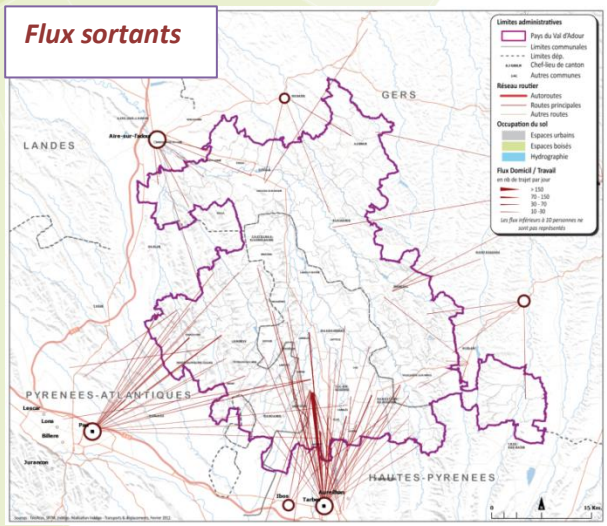

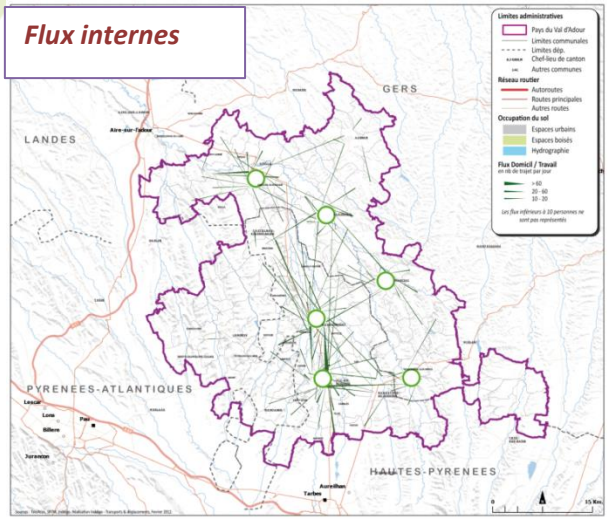

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

Plusieurs schémas d'organisation des mobilités domicile-travail existent sur le Val d'Adour :

- Sur le Sud du territoire, une part importante de l'activité est polarisée par Tarbes et Pau. La mobilité vers l'extérieur est importante en proportion bien que les navettes internes restent importantes.
- Sur la vallée de l'Adour, plusieurs tendances sont observées : polarisation par Tarbes, attractivité des pôles locaux (Monbourguet, Vic-en-Bigorre), sur les communes proches, et territoires ruraux, non (ou peu) polarisés
- Sur le reste du territoire (essentiellement la partie gersoise) ; déplacements locaux majoritaires : absence de pôle majeur.

De manière générale la mobilité de proximité (interne au canton ou à la commune) reste importante sur tout le territoire. La polarisation par les pôles extérieurs n'est qu'un phénomène secondaire essentiellement présent sur le Sud du territoire

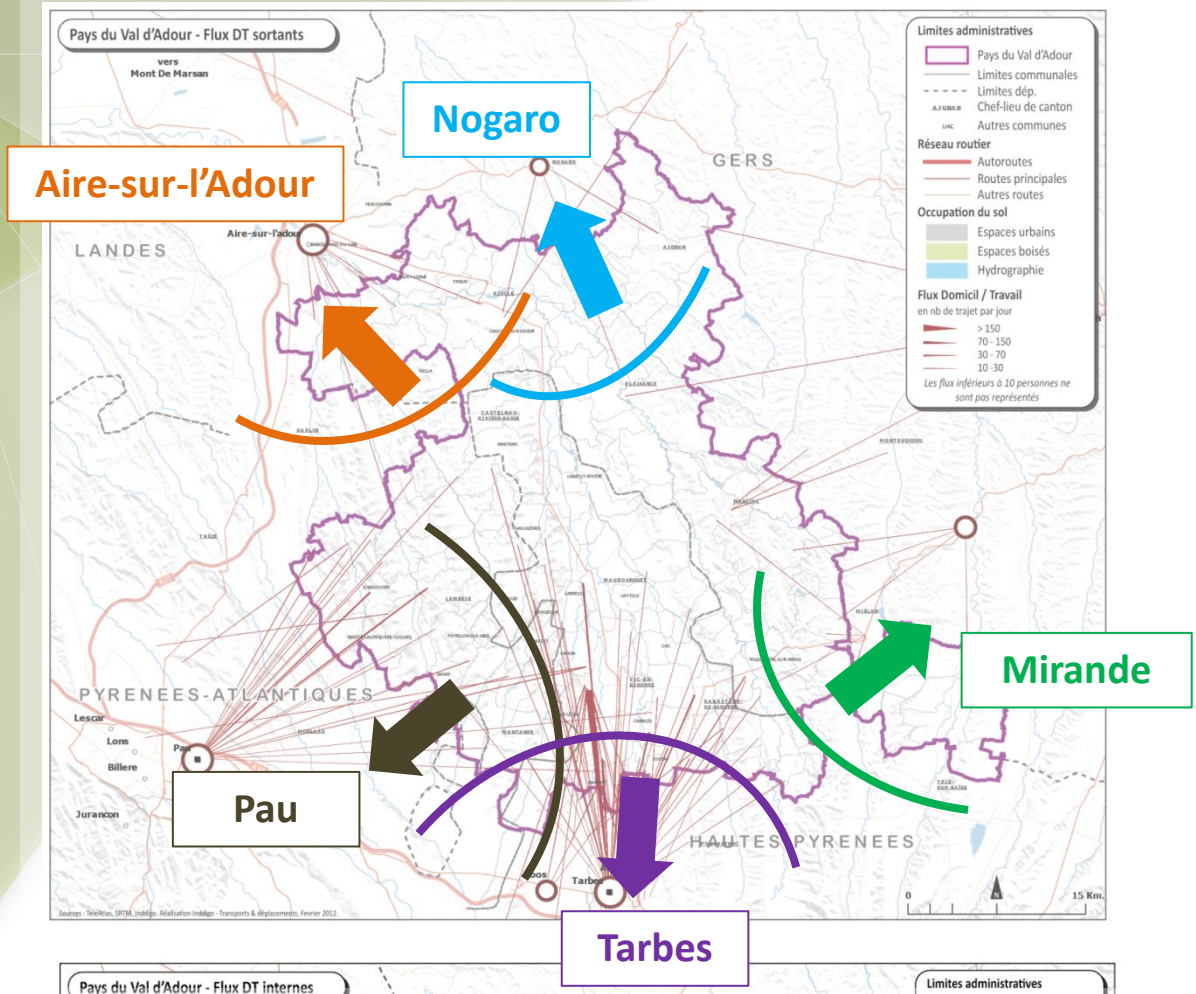
Pays du Val d'Adour - Flux DT sortants
vers
Mont De Marsan
Nogaro
Aire-sur-l'Adour
GERS
LANDES
PYRENEES-ATLANTIQUES
HAUTES PYRENEES
Lescar
Lons
Billere
Jurancon
Pau
Tarbes
Mirande
Limites administratives
Pays du Val d'Adour
Limites communales
Limites dép.
Chef-lieu de canton
Autres communes
Réseau routier
Autoroutes
Routes principales
Autres routes
Occupation du sol
Espaces urbains
Espaces boisés
Hydrographie
Flux Domicil / Travail
en nb de trajet par jour
> 150
70 - 150
30 - 70
10 -30
Les flux inférieurs à 10 personnes ne sont pas représentés
0
15 Km.

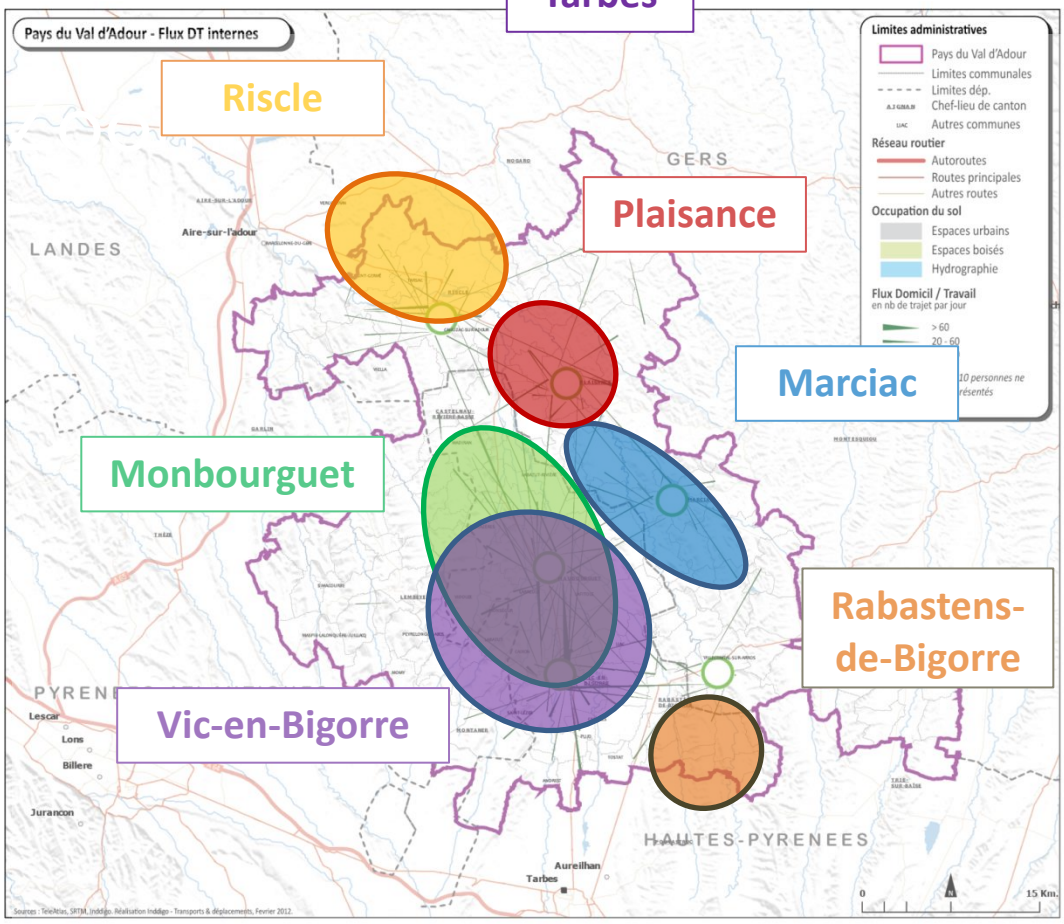
Pays du Val d'Adour - Flux DT internes
Riscle
Plaisance
Marciac
Monbourguet
Rabastens-de-Bigorre
Vic-en-Bigorre
GERS
LANDES
HAUTES-PYRENEES
Aire-sur-l'Adour
Lescar
Lons
Billere
Jurancon
Aureilhan
Tarbes
Limites administratives
Pays du Val d'Adour
Limites communales
Limites dép.
Chef-lieu de canton
Autres communes
Réseau routier
Autoroutes
Routes principales
Autres routes
Occupation du sol
Espaces urbains
Espaces boisés
Hydrographie
Flux Domicil / Travail
en nb de trajet par jour
> 60
20 - 60
0
15 Km.

Il existe une concentration des principaux flux internes dans la Vallée de l'Adour. Les autres générateurs de déplacements sont Marciac, Villecomtal et Plaisance. En dehors de ces pôles, une absence de générateurs importants de déplacements est à noter.

Sur la partie Nord Est (partie gersoise et nord des Hautes-Pyrénées), il existe une autonomie importante en matière d'emploi.

Sur le Sud-Ouest, une plus forte polarisation de l'emploi est notée : place importante des agglomérations de Tarbes et Pau avec une partie du Pays qui est intégrée dans ces deux aires urbaines (voir carte ci-dessous).

L'emploi local occupe une place importante sur l'ensemble du territoire et la part de l'agriculture dans l'économie diminue généralement le volume global de déplacements.

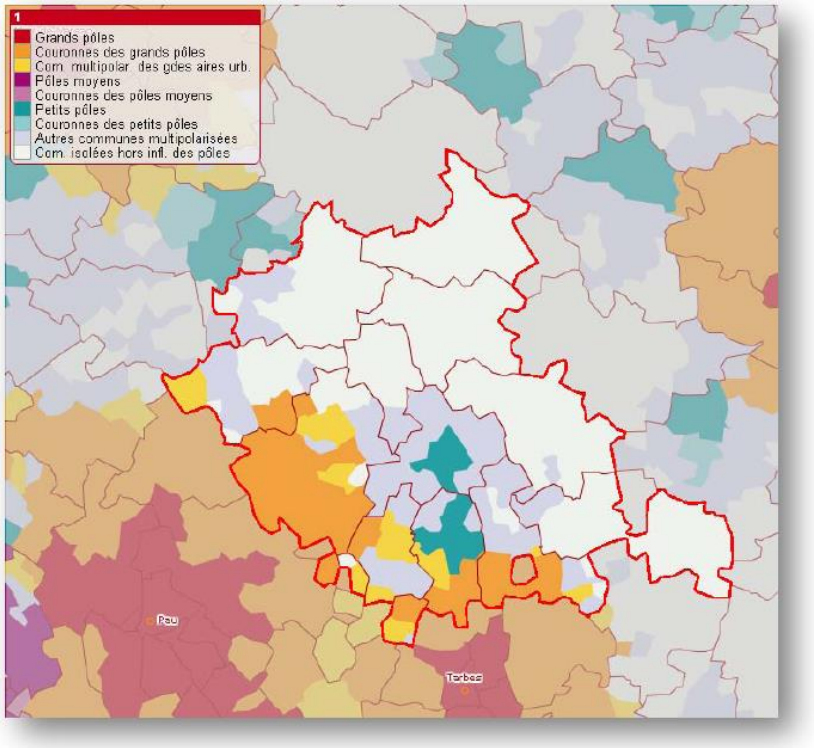

Source : Géoclip, INSEE
Carte effectuée sur l'ancien périmètre du Pays

○ *Les autres générateurs de déplacements*

En parallèle de l'emploi, d'autres secteurs sont générateurs de déplacements.

- Les commerces. L'activité commerciale est peu présente sur le territoire et se concentre dans les principaux chefs-lieux de cantons. Une large majorité des communes du Val d'Adour ne dispose d'aucun commerce. Par conséquent, le besoin de déplacement est important même pour les déplacements commerciaux de proximité.
- Etablissements de santé. Le territoire est également sujet à une concentration importante sur quelques bourgs concernant ce type d'équipements. De surcroît, le territoire ne compte qu'un seul centre hospitalier à Vic-en-Bigorre mais qui ne dispose ni d'urgence ni de maternité. Les déplacements peuvent ainsi être importants pour gagner les services de santé les plus proches.

Une offre alternative à la voiture peu présente

✓ *La voirie*

○ *L'organisation du réseau*

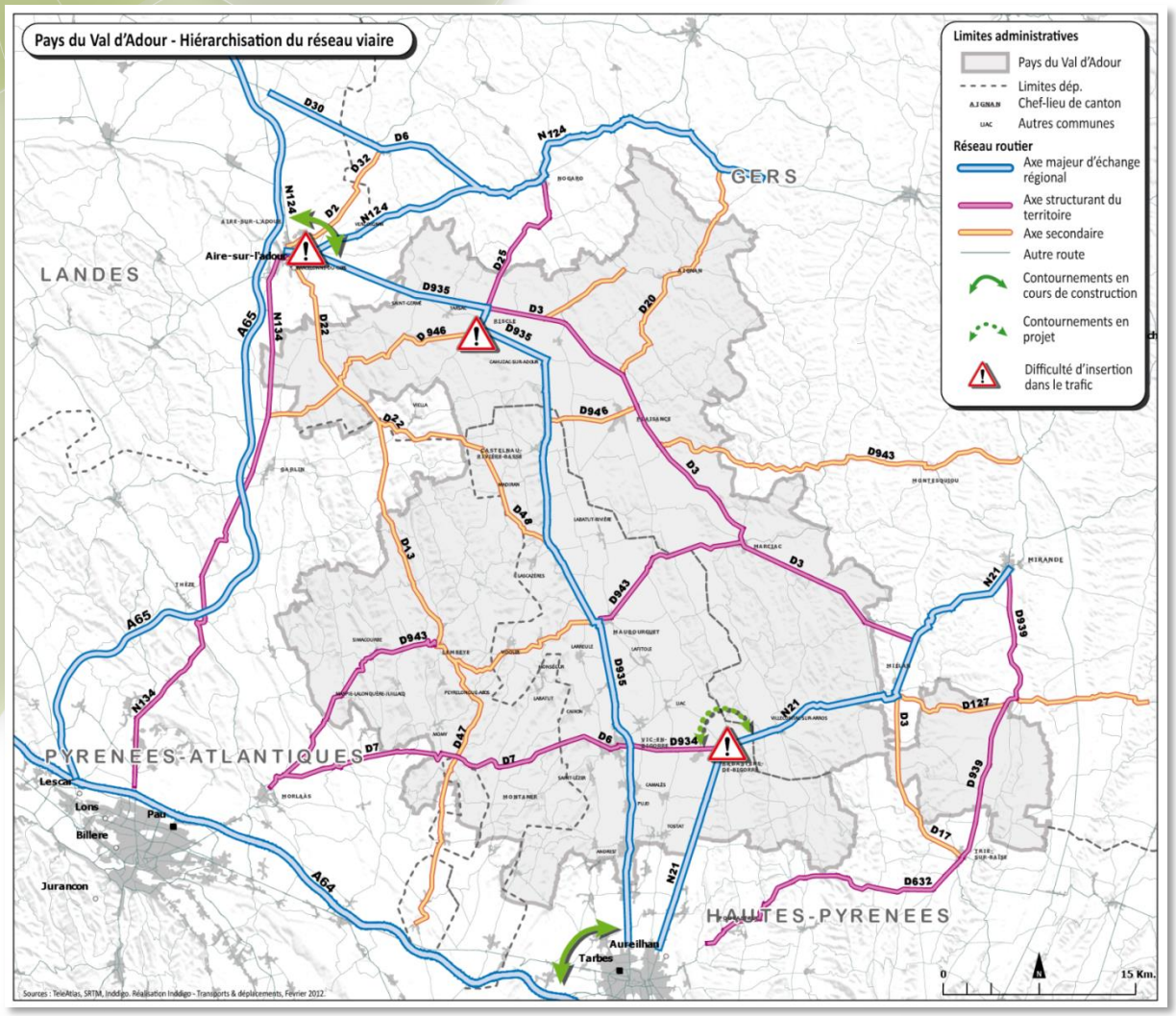

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

Le territoire ne compte pas d'autoroute. Les axes structurants du territoire sont ceux qui permettent le rabattement vers ce réseau : les axes routiers du réseau national (RN21), RD935, RD3, RD6, RD7...

Les axes majeurs suivent les axes naturels de communication.

Plusieurs difficultés sont observées :

- perte de lisibilité du réseau entre le CG64 et le CG65, en particulier sur les coteaux
- Liaisons routières entre les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées : voiries sinueuses ne permettant pas des échanges aisés.

Quelques projets routiers existent :

- Au Sud, structuration de l'accès à Tarbes (suite à la rocade Nord-Ouest)
- Au Nord, adaptation du réseau routier pour accéder à l'A65 (travaux lancés)
- Plus hypothétiquement : projet Euro 21 et contournement de Rabastens

○ *Les trafics routiers*

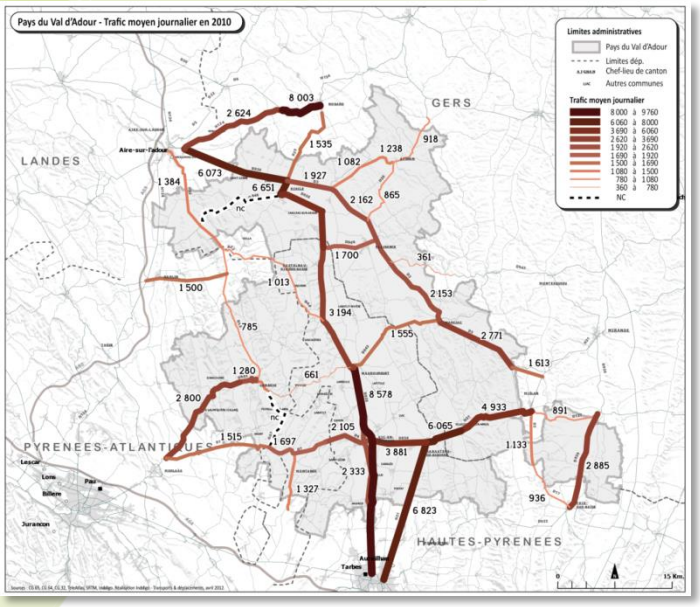

La RD 935 constitue un axe à très forte circulation (entre 8 000 et 10 000 véhicules/jour avec jusqu'à 17,8 % de poids lourds). En dehors de Saint-Germé et Riscle, elle ne traverse par les cœurs de ville. Une diminution du trafic constaté de 15 % entre 2010 et 2011 suite à l'ouverture de l'A65.

La RN21 traverse Rabastens, ce qui génère des nuisances importantes. Le projet de contournement de Rabastens pourrait apporter des réponses en ce sens.

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

✓ *Les transports en commun*

Les transports en commun présents sur le territoire sont de trois types :

- Lignes régulières régionales
- Lignes régulières départementales
- Transport à la demande

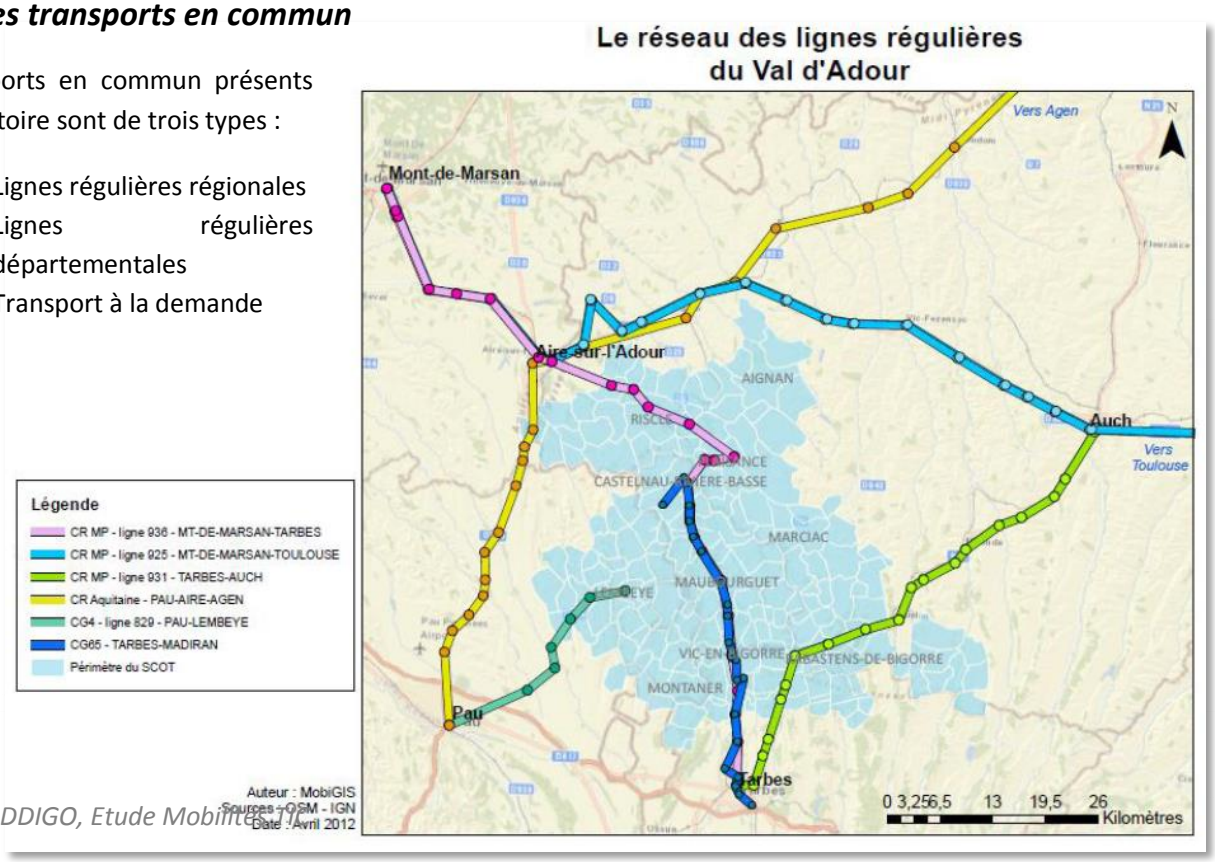

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

Les lignes régionales permettent une desserte Nord/Sud du territoire, ainsi qu'une liaison directe avec les principaux pôles urbains à proximité (Mont-de-Marsan, Aire-sur-l'Adour, Tarbes). Le réseau d'autocars relie également le Pays à Auch et Toulouse.

Les lignes départementales régulières sont peu nombreuses sur le territoire du Val d'Adour. La ligne régulière du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, reliant Tarbes à Madiran vient en doublon de la ligne 936 de la Région Midi-Pyrénées. En effet, la ligne du CG65 vient conforter, aussi bien en termes de fréquence qu'en termes d'arrêts desservis, la ligne régionale reliant Tarbes à Mont-de-Marsan. Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a également une ligne de bus desservant le Val d'Adour, de Pau à Lembeye. Le département du Gers n'a pas de réseau régulier sur le territoire.

Concernant le transport à la demande, les offres se multiplient sur le territoire. Près de six offres différentes sont actuellement en service (voir tableau en page suivante).

Figure 5: Répartition communale de la population du Pays du Val d'Adour

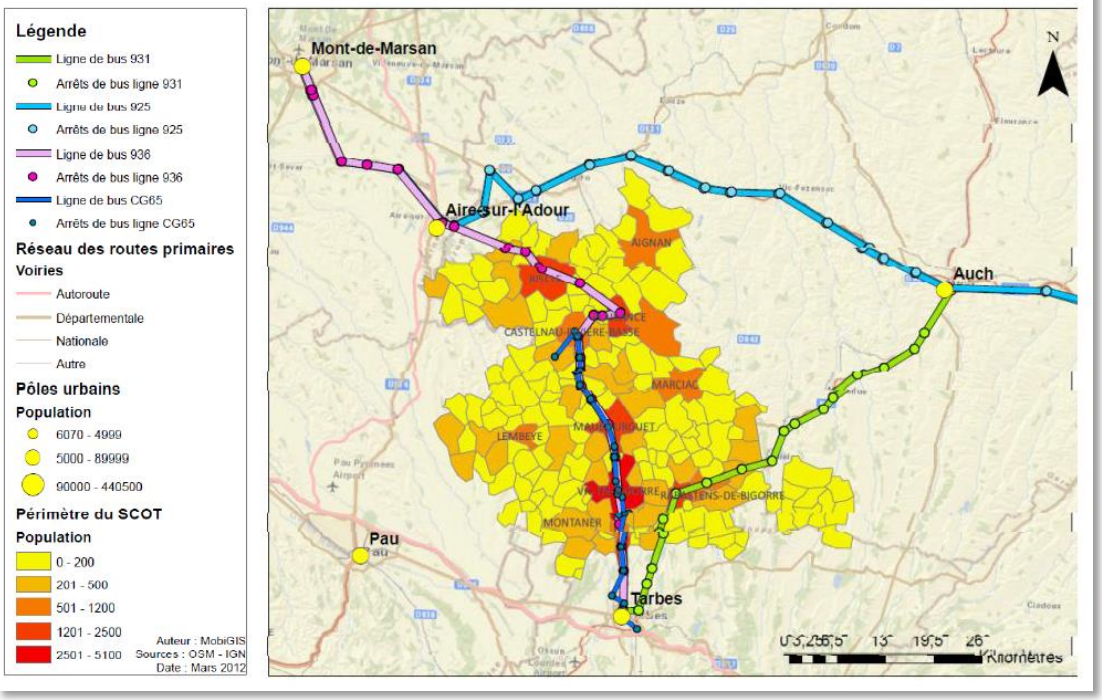

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

Cette desserte par le réseau de transports en commun permet :

- une desserte locale des principales poches de population du territoire (voir carte ci-dessus)
- une desserte d'une majorité des chefs-lieux de canton par une ligne régulière régionale ou départementale
- une desserte acceptable des principales zones d'activité (seules deux zones n'ont pas d'accès à une ligne régulière).

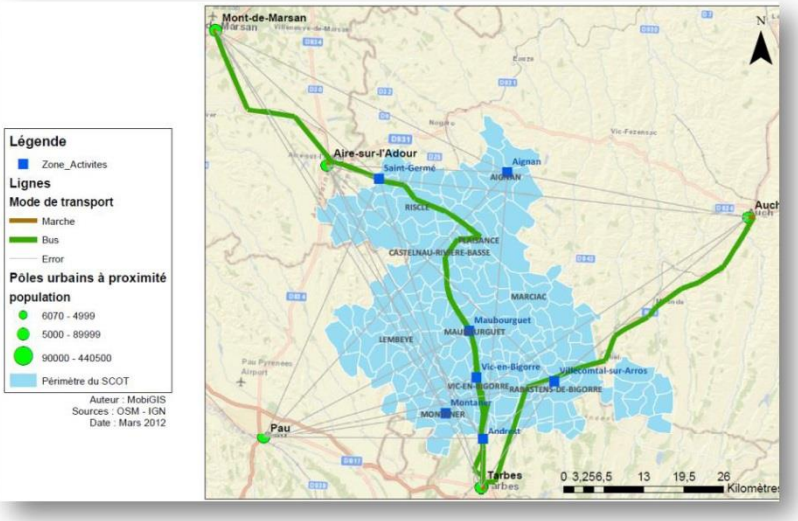

Néanmoins, il est à noter :

- l'absence d'une desserte structurante sur beaucoup de communes importantes : Aignan, Marciac, Lembeye (desserte régulière uniquement pour le transport scolaire) et Montaner
- l'absence d'une desserte, même à la demande, sur certaines parties du Val d'Adour
- l'absence de logique par « bassin de vie », le transport restant cloisonné dans des logiques « départementales »
- que le Sud-Ouest, ainsi que la moitié Est, semblent moins accessibles en transport public et par conséquent plus enclavés à ce niveau
- le manque de cohérence entre les différentes offres.

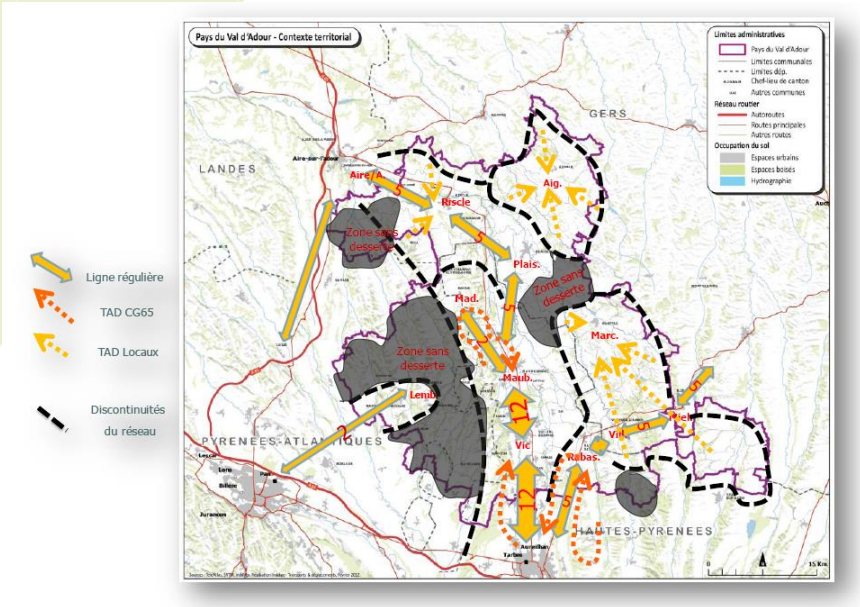

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

Tableau récapitulatif de l'offre de transport sur le territoire du Val d'Adour

Transport régulier			
AOT	**N°**	**Origine**	**Destination**
CR Midi-Pyrénées	Ligne 925 Ligne 931 Ligne 936	Mont-de-Marsan Tarbes Tarbes	Toulouse Auch Mont-de-Marsan
CG 65 (Hautes-Pyrénées)	Maligne du Val d'Adour	Tarbes	Vic-en-Bigorre/ Maugourguet/ Madiran
CG 64 (Pyrénées atlantiques)	Ligne 829	Pau	Lembeye
TAD			
TAD des Hautes-Pyrénées	Maligne à Moi (12) Maligne à Moi (11) Maligne à Moi (13)	Rabastens-de-Bigorre Castelnau-Rivière-Basse Vic-en-Bigorre	Tarbes Maubourguet Tarbes
TAD du Gers	CC Terres d'Armagnac CC Monts et Vallées de l'Adour SIVOM Miélan Marciac	Zone d'Aignan Zone de Riscle Entre Miélan et Marciac	
TAD Vic-en-Bigorre	Desserte locale du marché		

Source : INDDIGO, Etude Mobilités TIC

✓ *Les autres modes de transports alternatifs à la voiture*

○ *Covoiturage et nouveaux usages de la voiture*

Des plateformes internet sont gérées par le CG64 et le CG32.

Le Conseil Général du Gers a mis en place 4 aires de covoiturage à Riscle, Aignan, Plaisance et Marciac. Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques souhaite également développer l'offre en aire de covoiturage.

Néanmoins, il est à noter l'absence de parkings dédiés au covoiturage au Sud du territoire (partie Hautes-Pyrénées) malgré une pratique qui existe et des potentiels importants de développement (RN21, RD935 …).

○ *Modes doux et urbanisme*

En termes de logiques urbaines, peu de villes mettent en place des aménagements cyclables … mais des efforts en matière de réduction de vitesse existent afin d'améliorer la cohabitation entre modes de déplacements dans certains bourgs traversés par des RD structurantes.

Concernant les logiques interurbaines, la prise en compte du vélo est quasi inexistante. Seul l'axe RD835 au sud de Vic est aménagé (Andrest-Pujo-Vic) mais les aménagements cyclables existants sur cet axe sont non conformes (signalisation horizontale et verticale).

Les modes doux représentent néanmoins un réel potentiel pour le territoire :

- sur une partie importante du territoire, le vélo est une alternative possible (relief faible).
- Existence de projets d'itinérance le long de l'Adour : avant tout une infrastructure de loisirs (tourisme, découverte…) et quasiment aucune fonction utilitaire que ce soit à pied ou à vélo car pas de desserte de pôle générateur.
- itinérances à vélo Auch-Pau et Tarbes-Mont de Marsan en voie d'être inscrites au schéma régional des vélo-routes voie verte et ambition de relier entre eux les grands sites de Midi-Pyrénées.

Perspectives d'évolution en matière de déplacements

L'étude Mobilité TIC engagée sur le Pays du Val d'Adour a permis de dégager des pistes d'actions à mettre en œuvre afin de concrétiser le projet de mobilité du Val d'Adour. Les pistes qui suivent sont issues de la proposition de plan d'action (version du 24 octobre 2012).

Le projet de mobilité s'articule autour de quatre dimensions :

1. L'optimisation, le développement et la mise en cohérence de l'offre en transport collectif
2. Le développement des formes de mobilités alternatives
3. L'atténuation de la dépendance à la mobilité et de l'exclusion liée à la mobilité
4. L'amélioration de la visibilité des solutions de mobilité mises en place.

Accessibilités et transports : Ce qu'il faut retenir

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
- Le Val d'Adour : une porte d'entrée vers les Pyrénées - Des projets d'amélioration du réseau routier en cours ou en réflexion - Un territoire attractif dans sa globalité malgré une faible densité de services - Une relative autonomie de l'emploi - Un réseau routier et Transports Collectifs vers Tarbes et Aire-sur-Adour correctement dimensionné - Une opportunité liée à la voie ferrée non déclassée Tarbes-Mont-de-Marsan - La présence d'une (bonne) desserte aérienne à proximité du territoire (Pau, Tarbes-Lourdes) - Des initiatives en faveur de la pratique du vélo en périurbain	- Un territoire objet de déplacements longs, et donc une population soumise pour partie aux variations du coût de l'énergie - Un territoire varié comprenant un espace périurbain peu pris en compte par les politiques d'aménagement des agglomérations voisines - Un territoire de frange en matière d'infrastructure routière et d'offre en transports collectifs (lien 32/65-64 difficile) - Une offre en transport collectif localement dense, mais qui montre les limites intrinsèques des transports publics en contexte rural. o Ne répond pas aux attentes des actifs, o Répond partiellement à celles des autres publics - Pas de coordination des différentes politiques publiques de transports (multimodalités) au sein des départements et entre départements	**Echanges avec les territoires voisins** - Clarifier les liaisons routières vers l'extérieur du territoire - Favoriser l'usage des transports en commun vers les pôles urbains voisins - Préserver l'infrastructure ferroviaire, afin de permettre un jour une réouverture au trafic voyageur, fret, ou une activité touristique. **Mobilités internes** - Inventer de nouvelles réponses en matière de transports publics : o Plus adaptées aux flux diffus o Privilégiant la multimodalité et intégrant la voiture o Permettant les échanges entre bourg-centres du territoire - Renforcer la communication et la visibilité des services existants - Permettre de nouveaux usages de la voiture - Permettre et valoriser les déplacements locaux à pied et à vélo - Urbaniser de façon à favoriser les déplacements locaux - Proposer des services pour palier la perte d'autonomie en matière de mobilité d'une part de la population et diminuer l'exclusion - Proposer des services de transports pour accompagner les événements touristiques festifs (festival, férias…)

SCoT Du Pays Val d'Adour

Enjeux liés à l'accessibilité du territoire et aux transports

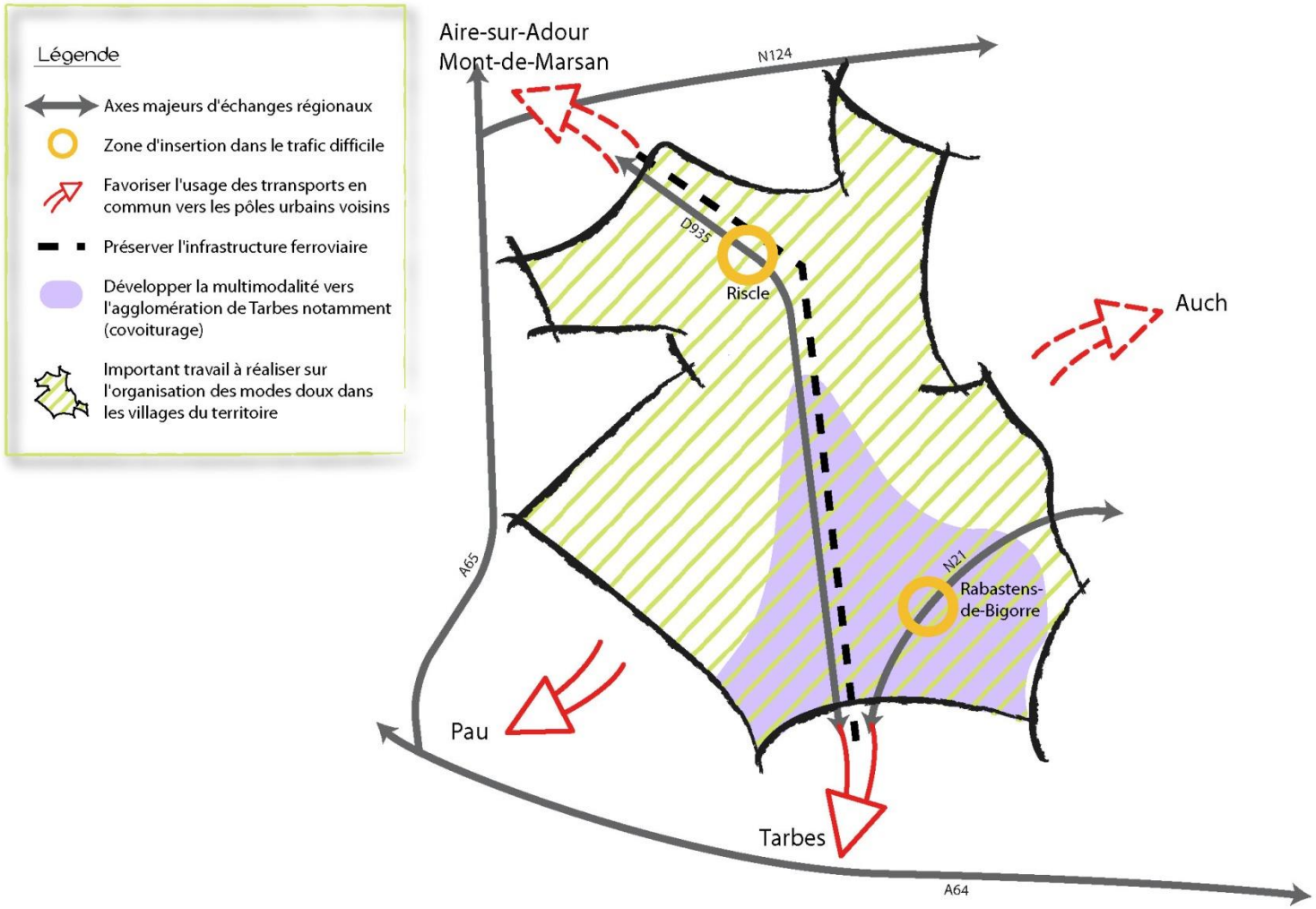

Un territoire rural dynamique sur le plan économique

Un territoire rural disposant de nombreux emplois

✓ *Dynamique de la population active*

On dénombre 19 400 actifs sur le SCoT (15-64 ans) en 2009, soit 42 % de la population totale. Parmi eux, 17 574 ont un emploi. Tant en valeurs brutes que relatives, on note une baisse des effectifs inactifs et une augmentation des actifs. Le taux de chômage est resté stable sur la période et la part des actifs occupés salariés est proche de 80%.

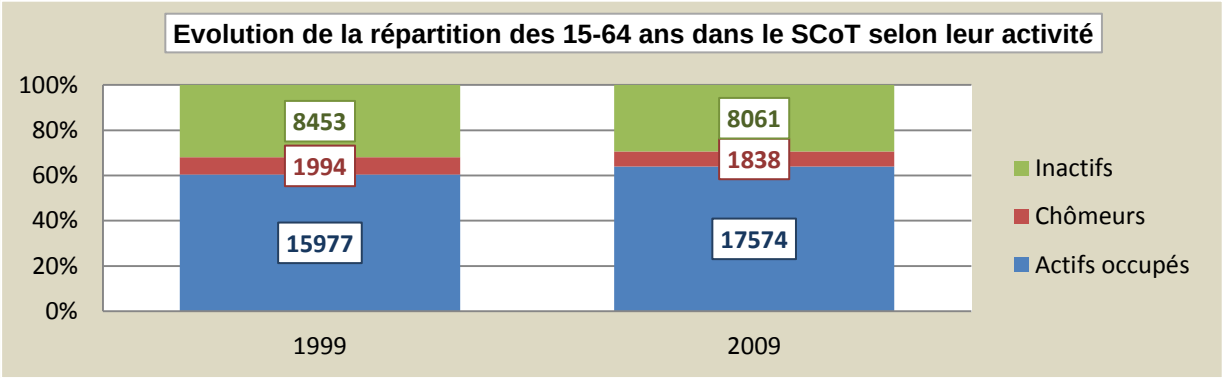

Source Insee

Si on spatialise ces données, on constate des taux d'activité plus importants sur la partie Sud du SCoT.

<u>Spatialisation des taux d'activité en 2009</u>

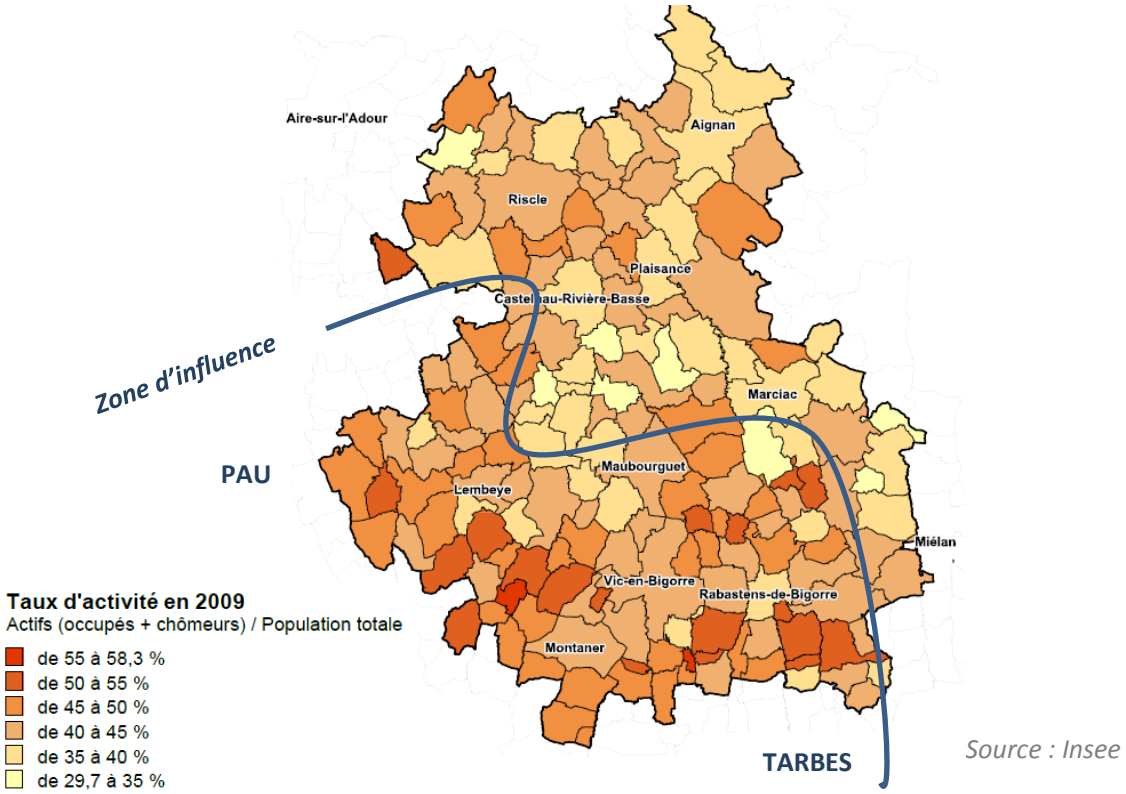

Source : Insee

Le territoire du SCoT a une répartition de ses actifs par catégorie socio-professionnelle semblable au département du Gers.

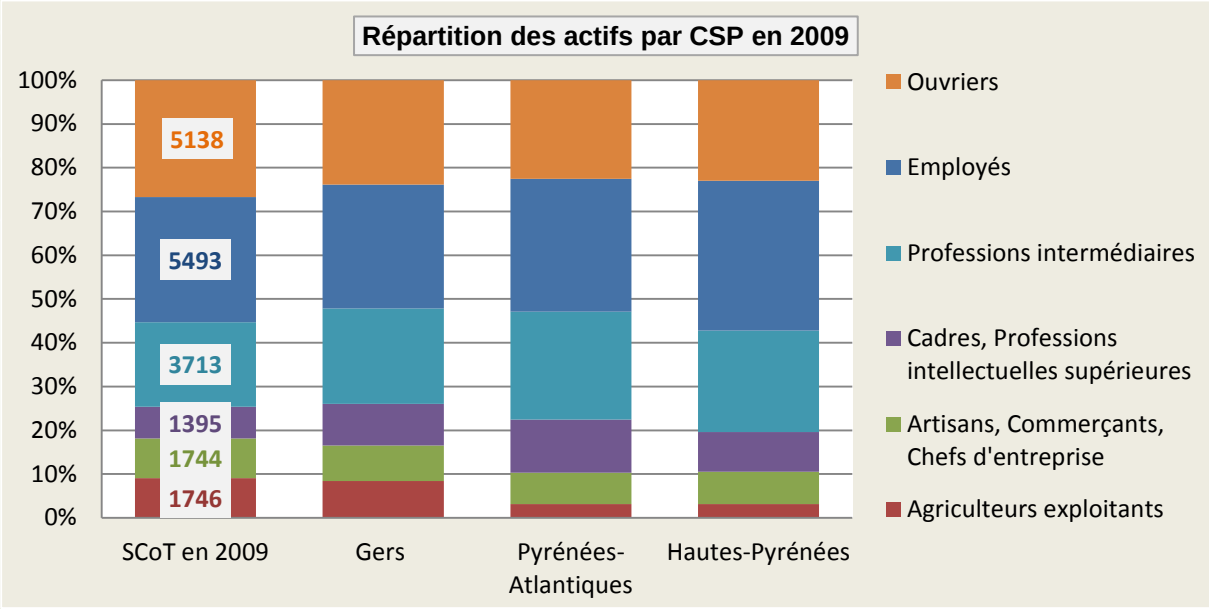

Source Insee

En valeur relative, les ouvriers et les employés sont restés majoritaires sur le territoire du SCoT. Mais, entre 1999 et 2009, le nombre d'**employés (+474)** a augmenté plus vite que celui des **ouvriers (+85).**

Les **professions intermédiaires** ont connues la plus grande progression d'effectifs **(+878)** suivie par les employés, les **cadres et professions intellectuelles (+310)** puis les **artisans commerçants (+241)**.

Seuls les effectifs d'**exploitants agricoles** ont fortement diminué ; en dix ans, on compte une **perte nette de 609 actifs** dans ce secteur. Ce déclin a entrainé une baisse de leur part relative au sein de la population active du territoire : 9 % en 2009 contre 13 % en 1999. L'activité agricole continue tout de même à marquer fortement le territoire.

Les pertes d'actifs dans le domaine agricole (exploitants) ont été compensées par l'augmentation des effectifs pour toutes les autres CSP, à l'échelle du SCoT.

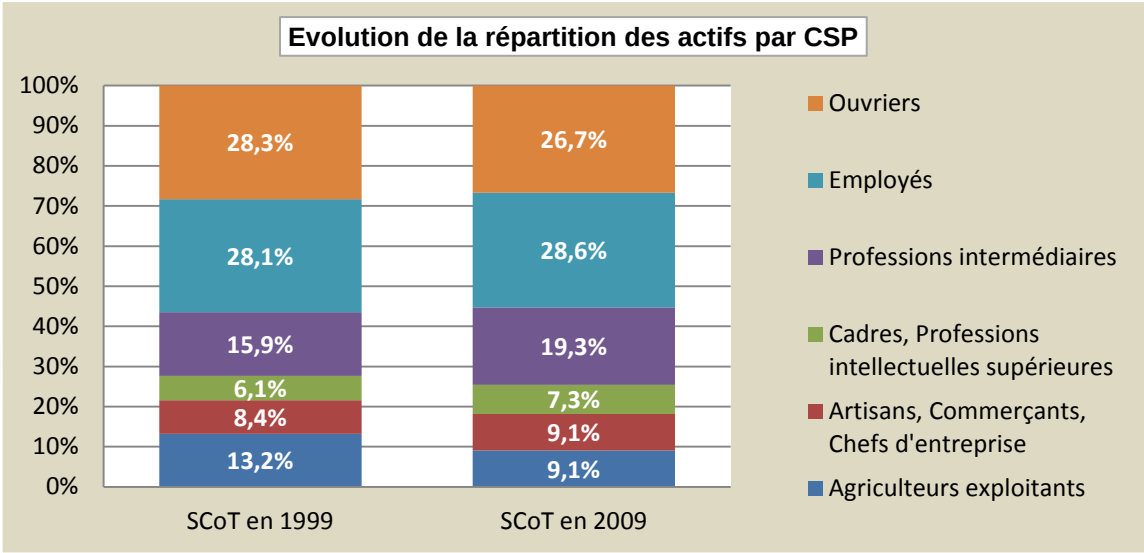

✓ *Répartition de l'emploi- Zones d'emplois :*

En 2009, on comptait 3,3 (2,7 pour le Gers, 2,4, pour les Pyrénées-Atlantiques et 2,5 pour les Hautes-Pyrénées) habitants par emploi sur le SCoT. Le territoire proposait près de 14 000 emplois ce qui ne répond pas aux besoins des 19 400 actifs recensés. Ces emplois sont essentiellement concentrés sur les secteurs de vallées et sur les bourgs majeurs.

Dynamiques de l'emploi sur le territoire du SCoT Val d'Adour

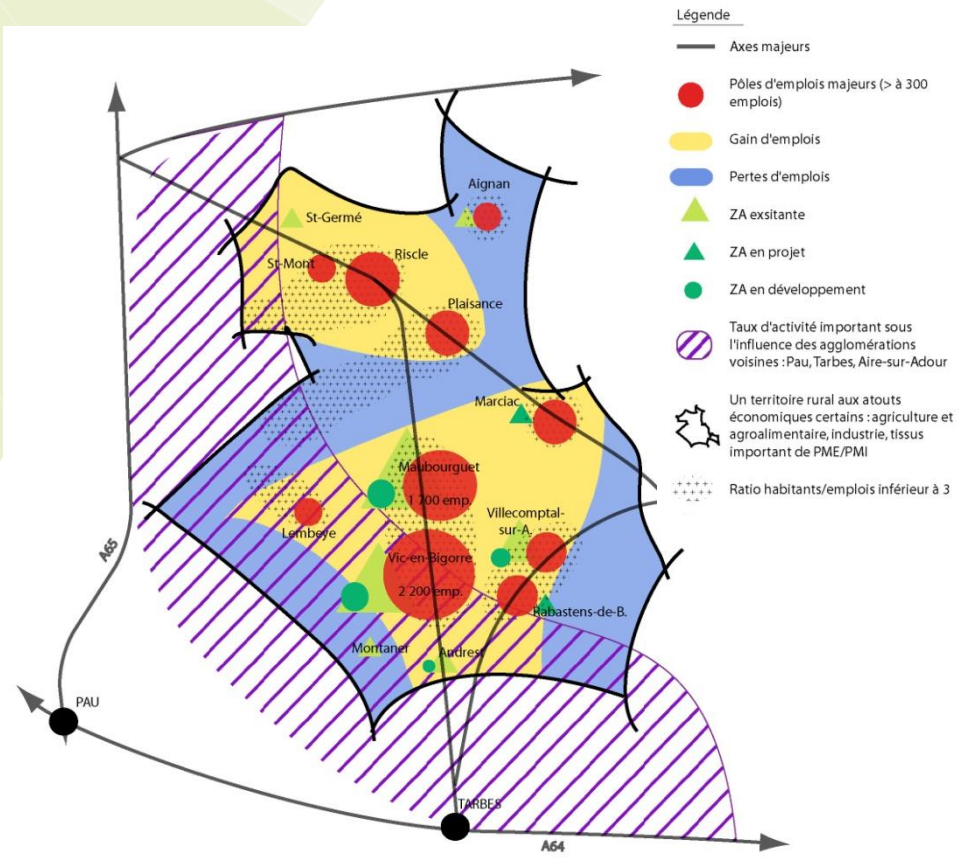

Source CITADIA

Les communes voisines de Vic-en-Bigorre et de Maubourguet au Sud du Val d'Adour centralisent 28% de l'offre (3913 emp.). Cette part dépasse 35 % si l'on ajoute les communes de Villecomtal-sur-Arros (597 emp.) et de Rabastens-de-Bigorre (595 emp.).

Au Nord de la vallée de l'Adour, les communes de Riscle (920 emp.), Plaisance (698 emp.) et St-Mont (363 emp.) constituent, à elles trois, le bassin d'emplois secondaire du SCoT (14 %).

Marciac (632 emp.), Aignan (395 emp.), Lembeye (396 emp.) et Castelnau-Rivière-Basse (295 emp.) sont des communes plus isolées mais qui, par leur rôle de chef-lieu de canton et/ou de siège de Communauté de Communes, proposent un nombre relativement important d'emplois.

63 % des emplois sont concentrés sur ces 11 bourgs majeurs, les 5 153 emplois restants sont répartis dans les 155 autres communes du SCoT.

✓ *Répartition de l'emploi par secteurs d'activité*

On dénombrait 14 053 emplois en 2009 sur le SCoT. En 1999, on comptait 13 239 emplois, 814 postes ont été créés jusqu'en 2009, soit une augmentation 6.1% en 10 ans.

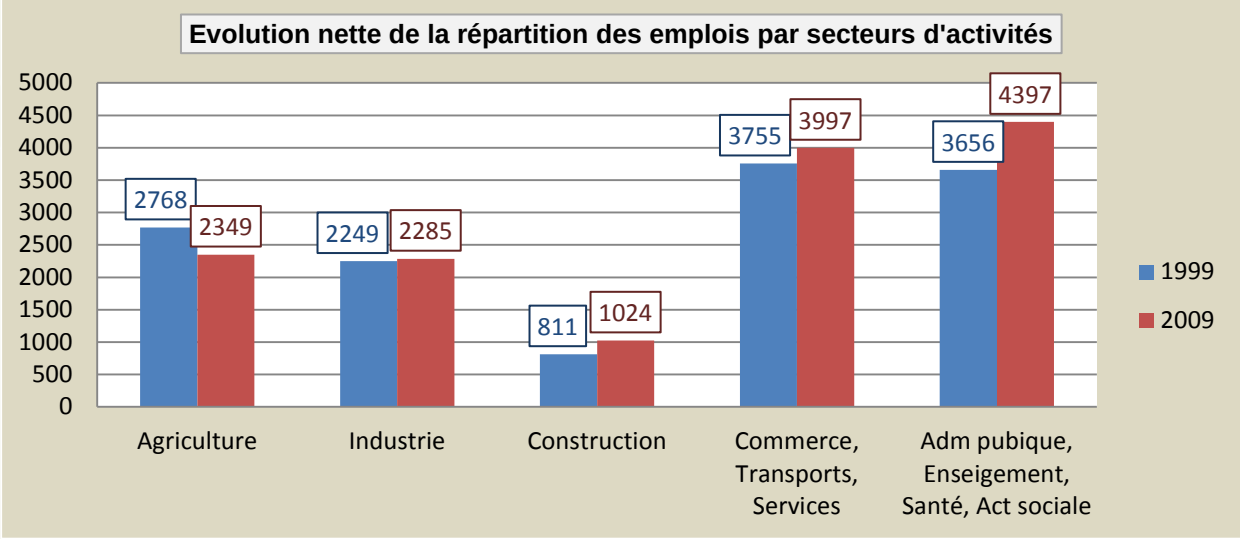

Source Insee

Les emplois sont principalement concentrés dans le secteur tertiaire qui représente 59% des postes proposés dans le Val d'Adour (3997 emp. dans le commerce, transports, services et 4397 emp. dans les administrations, enseignement, santé et action sociale). L'agriculture est le deuxième secteur avec 17% (2349 emp.) suivi par l'industrie 16% (2285 emp.) et la construction 7% (1024 emp.).

En dix ans, le territoire a été marqué par une perte nette de 419 emplois agricoles alors que tous les autres secteurs sont en croissance.

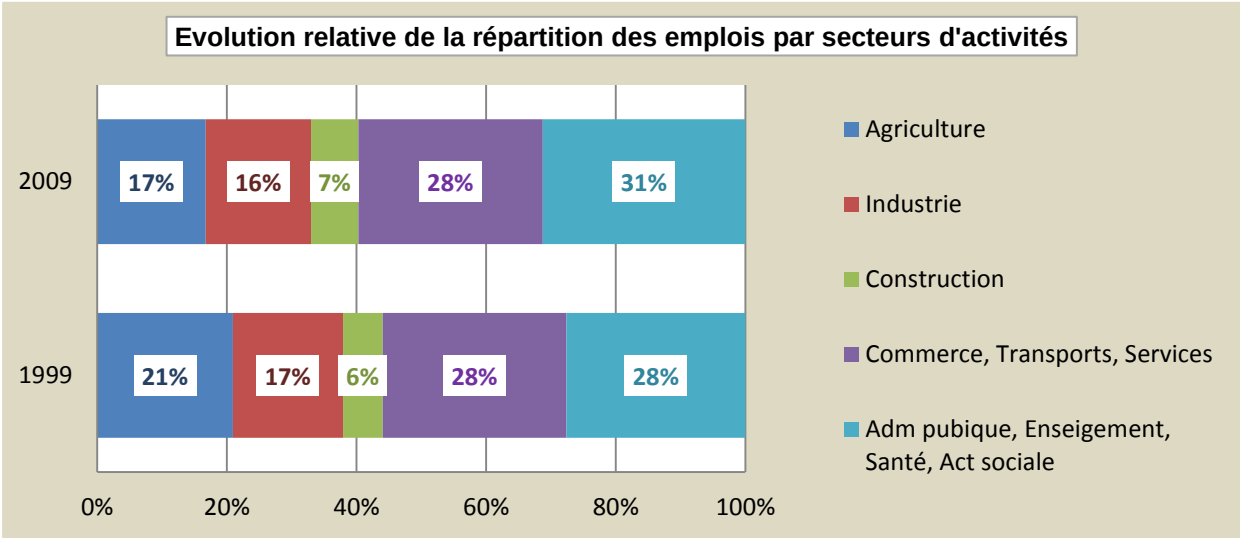

Source Insee

Depuis 10 ans, la part des emplois tertiaires prend de l'importance au détriment du secteur primaire qui connait une diminution du nombre d'emplois (agriculture) ou une augmentation moins soutenue que les autres secteurs (industrie). Cette observation met en évidence l'impact grandissant de l'économie présentielle sur les emplois du territoire.

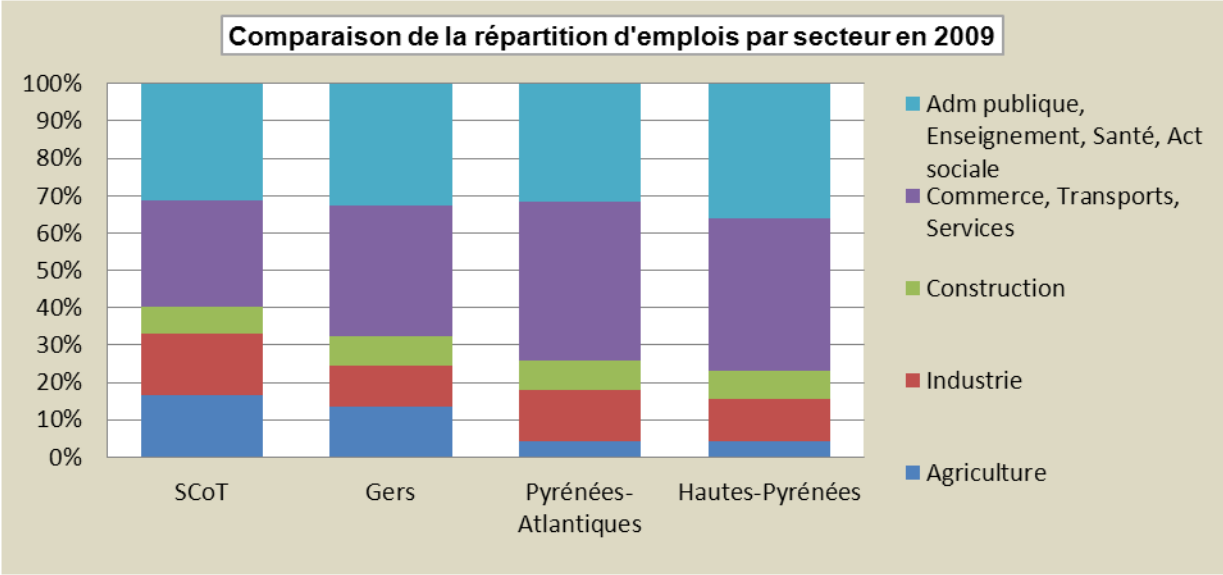

Source Insee

Malgré le déclin de l'emploi agricole, on constate que le SCoT du Val d'Adour reste très marqué par ce secteur comparé aux 3 départements du territoire. La part des emplois dans l'industrie, la construction ou les administrations est la même pour le SCoT que pour les 3 départements de comparaison. Seule la part des emplois dans le secteur des commerce, transports, services semble sous représentée au sein du SCoT (28 % contre 40 % en moyenne sur les départements du Val d'Adour).

Une structuration économique cohérente

✓ *Agriculture*

L'agriculture est l'activité économique fédératrice du SCoT Val d'Adour, elle est présente dans toutes les communes (14 emplois en moyenne par commune), même les plus "*urbaines*" où les effectifs sont conséquents. Dans les communes des communautés de communes les plus isolées (Est d'Armagnac Adour, Bastide et Vallons du Gers, Lembeye en Vic-Bilh) l'agriculture peut représenter plus de la moitié des emplois.

Part de l'emploi agricole dans les communes

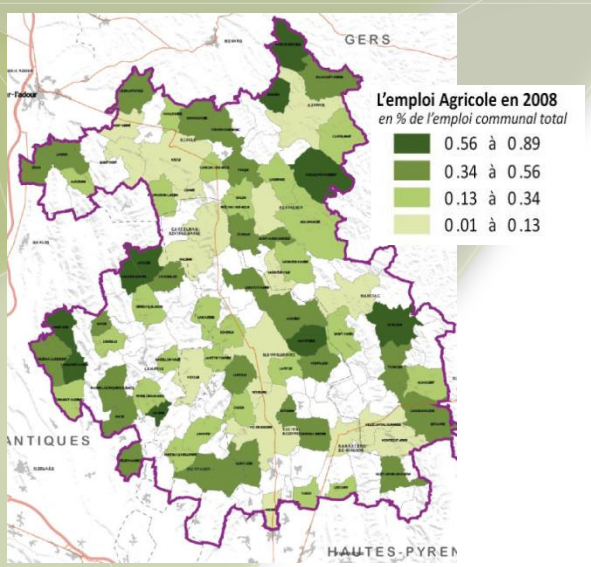

Nombre d'emplois agricoles par commune

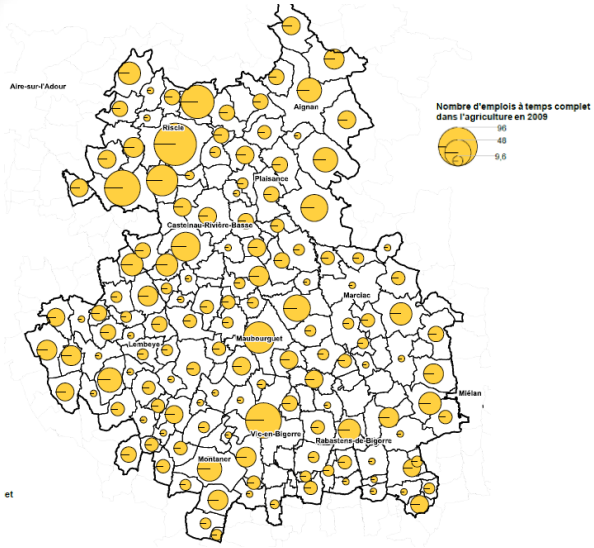

Source : CITADIA

Les trois quarts du territoire du SCoT ont une vocation agricole, 74 % du territoire était déclaré en terre agricole à la PAC en 2010, c'est bien plus qu'au niveau national (50 %) ou que sur les 3 départements du Val d'Adour (70 % pour le Gers, 43 % pour les Pyrénées-Atlantiques et 29 % pour les Hautes-Pyrénées).

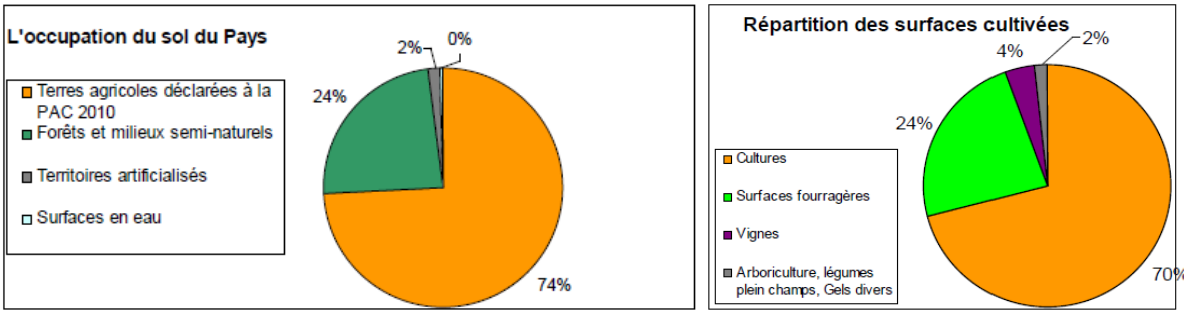

Source : RGA 2010

Le modèle agricole du territoire est marqué par une part très importante de la surface agricole utile (70%) dédiée aux cultures dont les 2/3 sont occupés par du maïs. La moitié de la SAU du SCoT est irrigable. Les vignes occupent peu de SAU (4 %) et se concentrent sur l'Est du SCoT (Madiran, Saint-Mont) alors que les prairies occupent un quart de la SAU (24 %).

En 30 ans, la SAU a très peu diminué (-3 %), 100 hectares par an sont perdus en moyenne alors que sur la même période le nombre d'exploitations a chuté de 42 %. Aujourd'hui, la tendance est à la diminution du nombre de petites exploitations (en 30 ans, leur nombre a été divisé par 2) et à l'augmentation des exploitations professionnelles de grande taille.

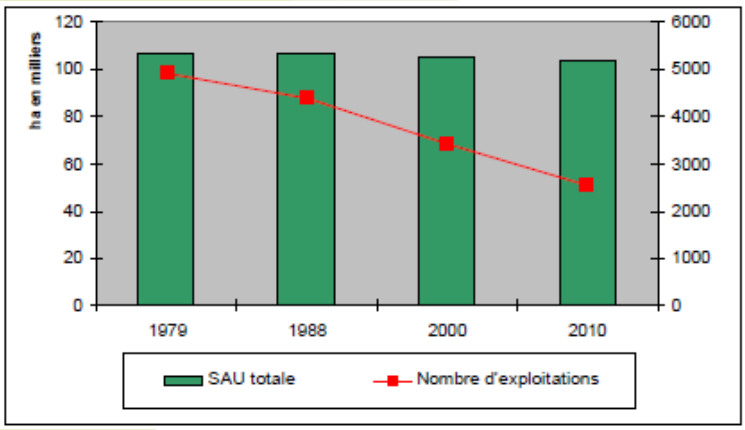

Source : RGA 2010

Deux coopératives spécialisées dans les céréales ont un impact économique prépondérant sur le territoire du SCoT : Vivadour dans le Gers dont le siège est à Riscle et Euralis (propriétaire entre autre de Montfort) implanté dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées ; elles offrent de nombreux emplois en lien avec l'agriculture.

✓ *Industrie*

On dénombre 2285 emplois industriels en 2009 sur le territoire du SCoT. Cela correspondait à 16 % des emplois du territoire du Val d'Adour dans son ensemble. Le tissu industriel est principalement constitué d'entreprises travaillant dans le domaine de l'aéronautique et de la transformation de produits agricoles (agro-alimentaire). L'usine Montfort qui produit du foie gras à Maubourguet est la plus emblématique, elle emploie près de 600 emplois à durée indéterminée et peut doubler ses effectifs avec des saisonniers au moment des fêtes de fin d'année. L'industrie agroalimentaire est aussi marquée par la présence de Danone qui emploie 300 personnes à Villecomtal.

✓ *Localisation des sites d'activités*

Au-delà du secteur agricole, le territoire du SCoT a une organisation multiforme de ses activités économiques. On distingue trois formes d'organisation des entreprises :

- Entreprises de petite dimension, disséminées sur l'ensemble du territoire
- Entreprises situées aux cœurs des polarités
- Entreprises établies en zone d'activités. La localisation de ces activités et leur impact sur le territoire en termes d'emploi demande une réflexion stratégique et foncière de la part des élus du territoire.

Le territoire du SCoT comprend trois ZAE conséquentes :

- **Maubourguet** (ZI du Marmajou) : 40 ha, 677 emplois, vocation industrielle commerciale et artisanale. Principal établissement : Montfort (agroalimentaire, 600 emplois).
- **Vic-en-Bigorre** (ZI de la Herray) : 30 ha, 130 emplois, vocation industrielle (28ha) et artisanale (2ha). Principales entreprises : ISP System (Haute technologie) et Entreprises Tujague (menuiserie)
- **Villecomtal-sur-Arros** : 20 ha, 345 emplois, vocation agroalimentaire autour de Danone (300 emplois). Difficultés d'extensions.

Et, quatre autres plus réduites :

- **Aignan** : 2 ha, 8 emplois, vocation artisanale.
- **Andrest** : 3ha, 50 emplois, vocation industrielle et artisanale. Principales entreprises : MGRP (mécanique de précision) et SPAM (agencement de magasins). Problématique d'accès sur la D935
- **Saint-Germé** : 5 ha, 125 emplois, vocation industrielle et commerciale. Principale entreprise : SAS LOUIT (aéronautique, 110 emplois)
- **Montaner** : 2.5ha, 13 emplois, vocation artisanale. Principales entreprises : MCM (constructions métalliques)

Sur ces 7 zones, 120 ha de ZAE sont aménagés et occupés, 21 ha sont aménagés et disponibles, enfin, les communes disposent de 51 ha de réserve foncière (affichées, pas toujours réellement acquises).

Un peu plus de 1500 emplois sont localisés dans une ZAE ; en moyenne, on compte près de 13 emplois par hectare de ZAE. Ces emplois de zone se situent en grande majorité au Sud du SCoT, le long de la pointe Nord des Hautes-Pyrénées entre Vic-en-Bigorre et Maubourguet.

✓ *L'économie présentielle*

En termes de nombre d'emploi, l'économie présentielle est largement majoritaire sur le territoire du SCoT. Ce type d'activité économique est basé sur la population réellement présente sur le territoire qui à la fois produit, consomme et a des besoins spécifiques en services.

Une faible représentation de la construction

On dénombre 468 établissements dans le domaine de la construction en 2008 sur le territoire du SCoT. Cela correspond à 17,6% des établissements inscrits au répertoire SIRENE du territoire du SCoT pour seulement 7% des emplois.

Les entreprises du bâtiment sont nombreuses sur le territoire, mais souvent de taille modeste (moins de 2 emplois salariés par entreprise en moyenne). La majorité des communes du SCoT disposent d'un ou plusieurs établissements (artisans, travaux publics, etc.) faisant du secteur un élément de vitalité dans les zones très rurales. Tous les corps de métiers sont présents sur le territoire avec quelques entreprises de renom

Localisation des emplois de la construction en 2009

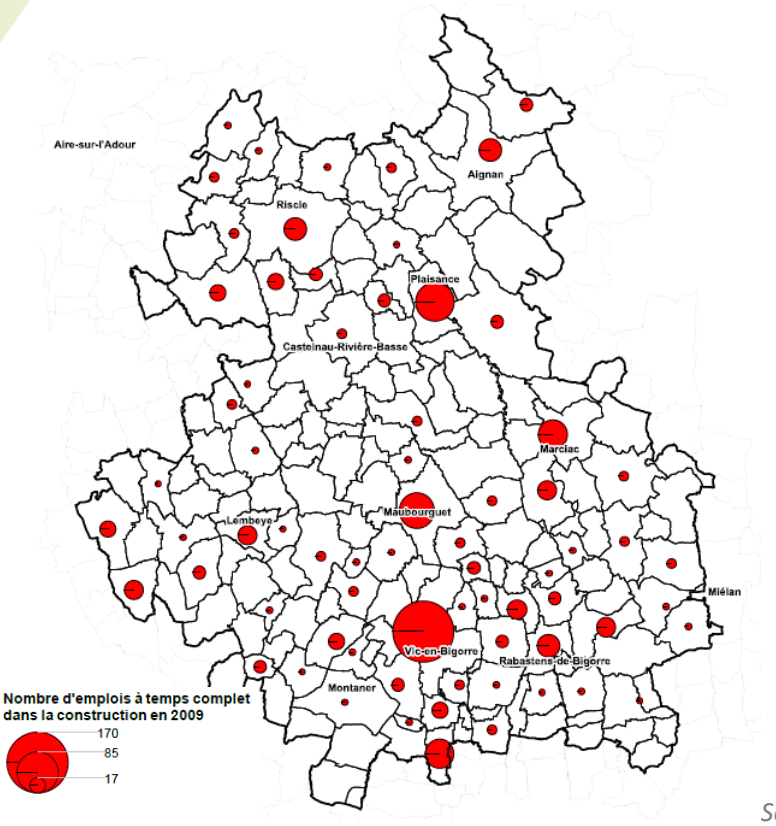

Source : CITADIA

Le nombre d'entreprises et d'emplois est relativement faible dans ce secteur au regard de son positionnement géographique (plusieurs agglomérations influentes) et des besoins en nouvelles constructions.

Un tissu commercial centralisé dans les bourgs centres

On dénombre 602 établissements commerciaux en 2008 sur le territoire du SCoT. Cela correspond à 22,7% des établissements inscrits dans la base SIRENE du territoire du SCoT pour 28 % des emplois.

Localisation des emplois commerciaux en 2009

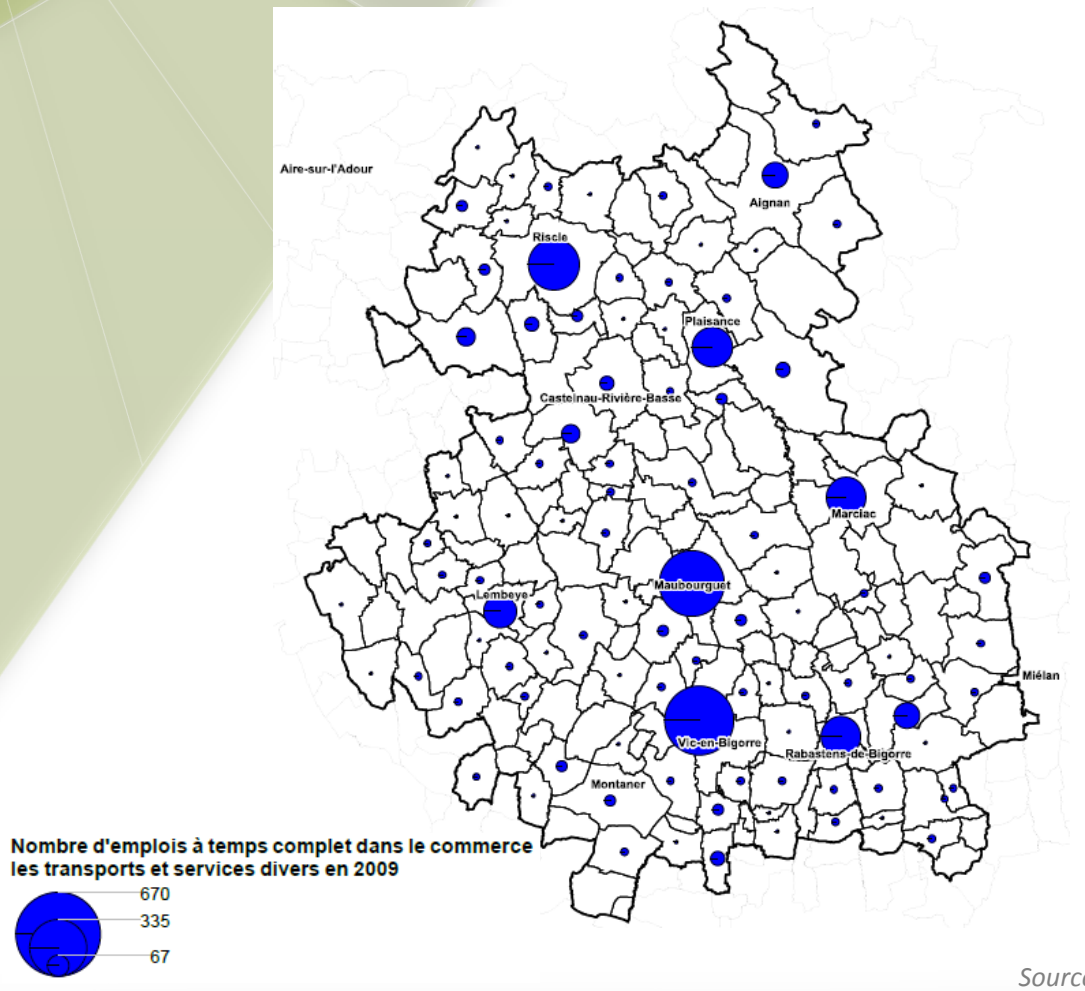

Source : CITADIA

Les établissements commerciaux sont nombreux dans le SCoT Val d'Adour, mais souvent de taille modeste (1,7 salarié par établissement en moyenne). Ils se concentrent principalement sur les 10 communes bourgs centre qui offrent le plus d'emplois dans le secteur. Pour autant, seule une minorité de communes très isolées ne disposent pas d'un ou plusieurs établissements commerciaux sur leur territoire.

L'offre commerciale s'est renforcée ces dernières années et est, à ce jour, globalement satisfaisante (considérant la proximité des agglomérations voisines). Toutefois, la proximité de Tarbes qui développe son secteur Nord pourrait constituer une concurrence directe pour Vic-en-Bigorre.

Dans ce secteur d'activité, des choix stratégiques seront à opérer entre une localisation des commerces en centre bourg dans un souci de revitalisation et une relocalisation des établissements aux périphéries qui fragilise souvent les petits établissements.

Des Services publics et privés qui irriguent le territoire

Les services ont un rôle économique prépondérant, ils permettent aux habitants du SCoT de vivre convenablement et peuvent, s'ils sont performants, encourager de nouveaux ménages à s'installer sur le territoire attirés par un cadre de vie confortable, développant ainsi le potentiel d'économie présentielle.

Localisation des emplois de service en 2009

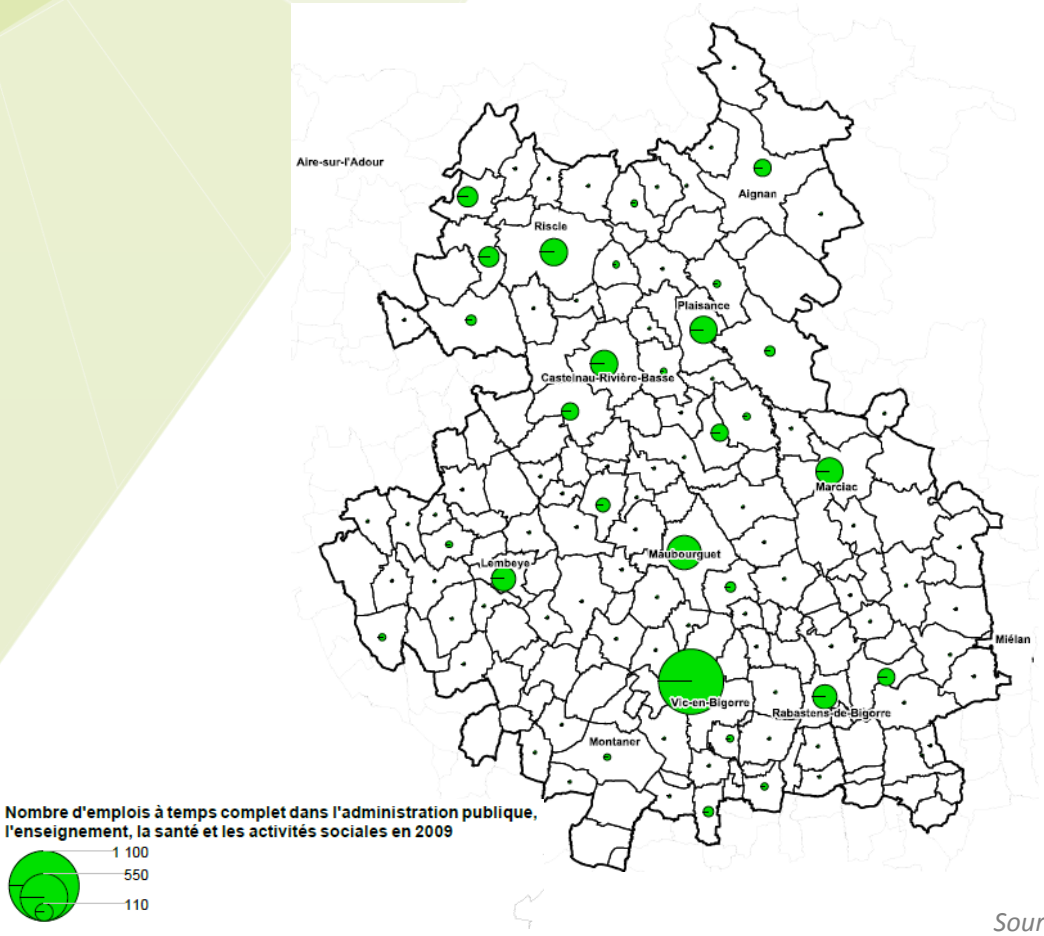

Source : CITADIA

Le Val d'Adour bénéficie d'un réseau de services plutôt satisfaisant pour un territoire rural. En matière de santé, outre la proximité du CHU et des cliniques tarbaises, on retrouve au sein du SCoT plusieurs groupes médicaux et maisons de la santé (Vic-en-Bigorre, Maubourguet, Rabastens, Lembeye) ainsi que quelques maisons de retraites localisées sur les bourgs-centres. Une antenne du CHU de Tarbes à Vic en Bigorre prend en charge le domaine de la gériatrie. Au-delà de l'amélioration des conditions de vie des habitants, ces structures sont créatrices de bon nombre d'emplois.

Potentiel touristique du territoire

Le territoire du Val d'Adour connaît une activité de séjour diffuse sur la période estivale. Il se vit ensuite comme un espace de transit et de passage plus ou moins étalé tout au long de l'année ; du pèlerin ou du randonneur (GR101) aux automobilistes qui traversent le territoire. Les pôles urbains et/ou touristiques voisins : Pau, Tarbes, Lourdes, Stations thermales et de montagne à proximité focalisent l'attention et la fréquentation de séjour.

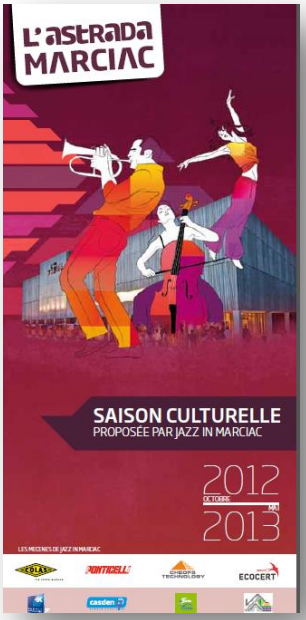

Au sein du Val d'Adour, Marciac est la locomotive touristique, son offre culturelle reste exceptionnelle pour une commune de cette taille (1240 habitants). Le choix de se spécialiser dans le Jazz et de se positionner sur un marché culturel de niche il y a plus de trente ans a été payant. Le festival *Jazz in Marciac* démarré en 1978 attire plus de 200 000 visiteurs par an en 3 semaines entre la fin juillet et la mi-août. La salle de spectacle *Astrada* (500 places) inaugurée en 2011 permet une programmation de concerts et de spectacles importante tout au long de l'année et conforte la position de place culturelle de Marciac. La commune a un attrait touristique évident, c'est un pôle fort d'attractivité qui bénéficie de moyens importants lui permettant de rayonner nationalement voire internationalement.

Un engagement comme celui de Marciac autour du festival a su générer une dynamique forte des partenaires, des acteurs économiques et des habitants dans la préparation et le déroulement du festival. Le tour de force que cela représente ne peut à lui seul asseoir le développement touristique du Val d'Adour.

Au-delà de Marciac, l'offre touristique dans le Val d'Adour est moins évidente mais peut s'appuyer sur des éléments importants :

- Bastides, Chateaux et Abbaye comme par exemple : Bastide de Plaisance, Château Fébusien de Montaner, Abbaye de Saint-Sever de Rustan, …
- Des musées : Musée archéologique de Maubourguet, Museum d'histoire naturelle de Marciac, …
- Quelques évènements touristiques d'importance : Jazz in Marciac, Saint-Mont Vignoble en fête, Médiévales de Montaner, Fêtes Taurines d'Aignan, …
- Vins et Vignobles AOC de Madiran
- Chemin de Saint-Jacques, sentiers de randonnées
- Présence de rivières et de lacs pour la détente et la pêche

Le festival *Jazz in Marciac* constitue un moteur pour le développement touristique du territoire mais comme le souligne la charte de Pays, le développement touristique du territoire a sans aucun doute besoin de valoriser plusieurs moteurs : vin, diversification agricole, patrimoine culturel, architectural, naturel,… et de les articuler

✓ *Accessibilité aux zones d'activités*

Accessibilité aux ZAE du SCoT

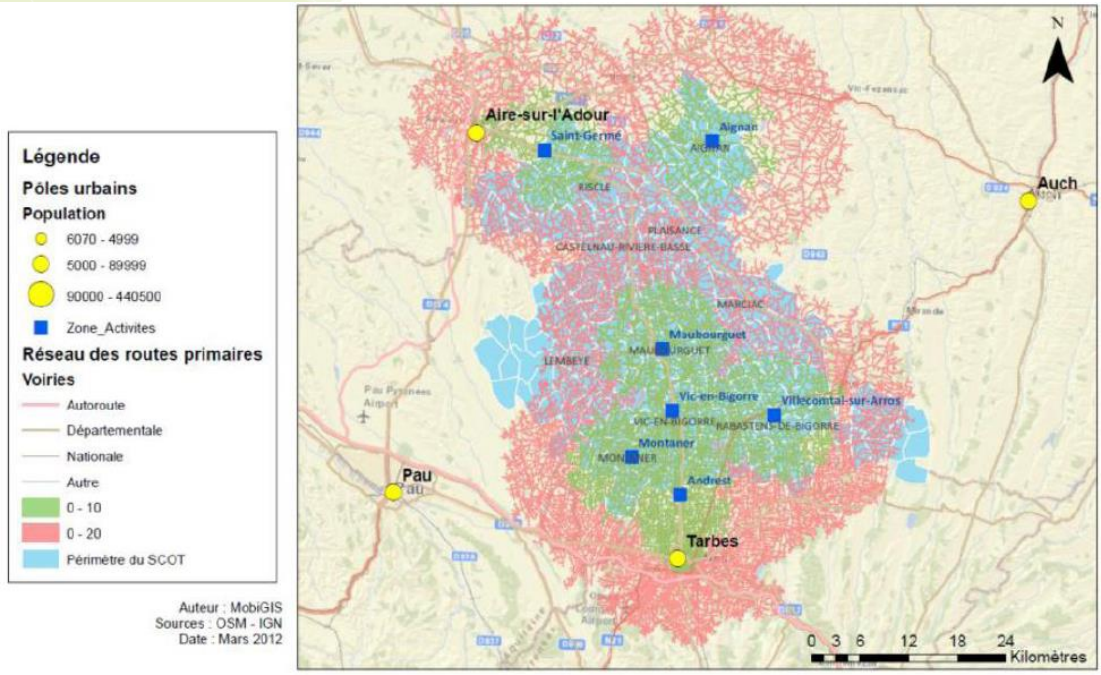

Source : Mobigis

Les ZAE sont réparties sur l'ensemble du territoire, majoritairement le long des principaux axes routiers. La quasi-totalité des communes du SCoT se situe à moins de 20 minutes d'une ZAE, alors que la partie Sud de la Vallée de l'Adour est un territoire où l'accessibilité à plusieurs ZAE est possible en moins de 10 minutes.

La ZAE d'Andrest, au Sud du SCoT est à moins de 10 minutes de Tarbes. Cette proximité de l'agglomération tarbaise avec les ZAE périphériques du Val d'Adour de Montaner et Andrest est à la fois un atout pour le développement économique du territoire et un risque de délocalisation d'entreprises vers une zone plus dynamique et mieux équipée comme Tarbes.

Les trois ZAE centrales du Val d'Adour (Maubourguet, Vic-en-Bigorre et Villecomtal) constituent un pôle relativement autonome au sein du SCoT tourné vers le département des Hautes Pyrénées par l'intermédiaire de la D935.

La zone d'Aignan, dans le Gers, a un rayonnement plus local et répond aux besoins des entreprises locales (syndicat des eaux, artisans).

Enfin, la zone de Saint-Germé au Nord du SCoT est à proximité directe d'Aire sur Adour par la RD 935.

Réseaux et moyens de transports pour relier les ZAE

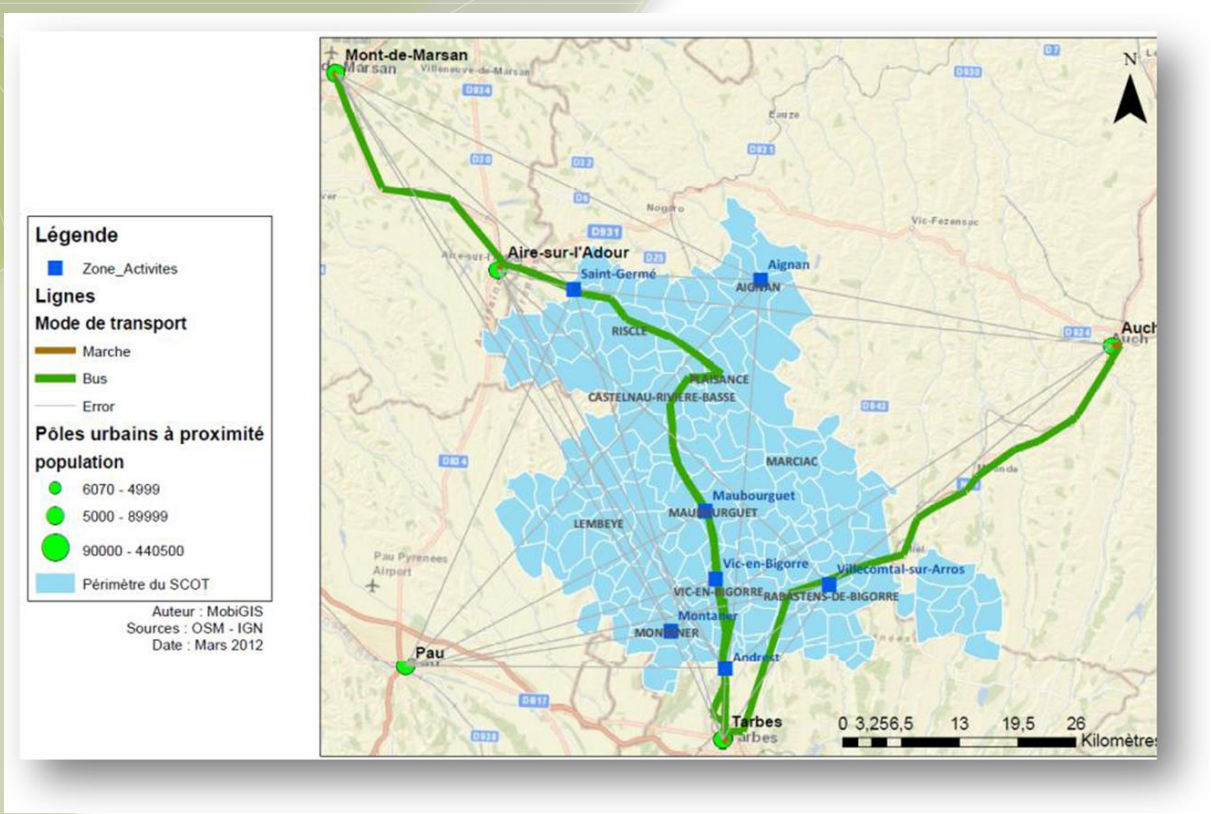

Source : Mobigis

La D 935 est la véritable artère du tissu économique local, elle relie les principales ZAE entres elles de Tarbes à Aire-sur-l'Adour. Ce schéma laisse peu de place à des alternatives à la route, et à l'axe central Nord/Sud dans l'organisation des ZAE. Malgré cela, la vallée de l'Adour qui structure le SCoT semble être coupée en deux d'un point de vue économique entre un Sud orienté et sous influence de l'agglomération tarbaise et un Nord tourné vers les Landes, et dans une moindre mesure, le Gers.

Localisation des emplois industriels en 2009

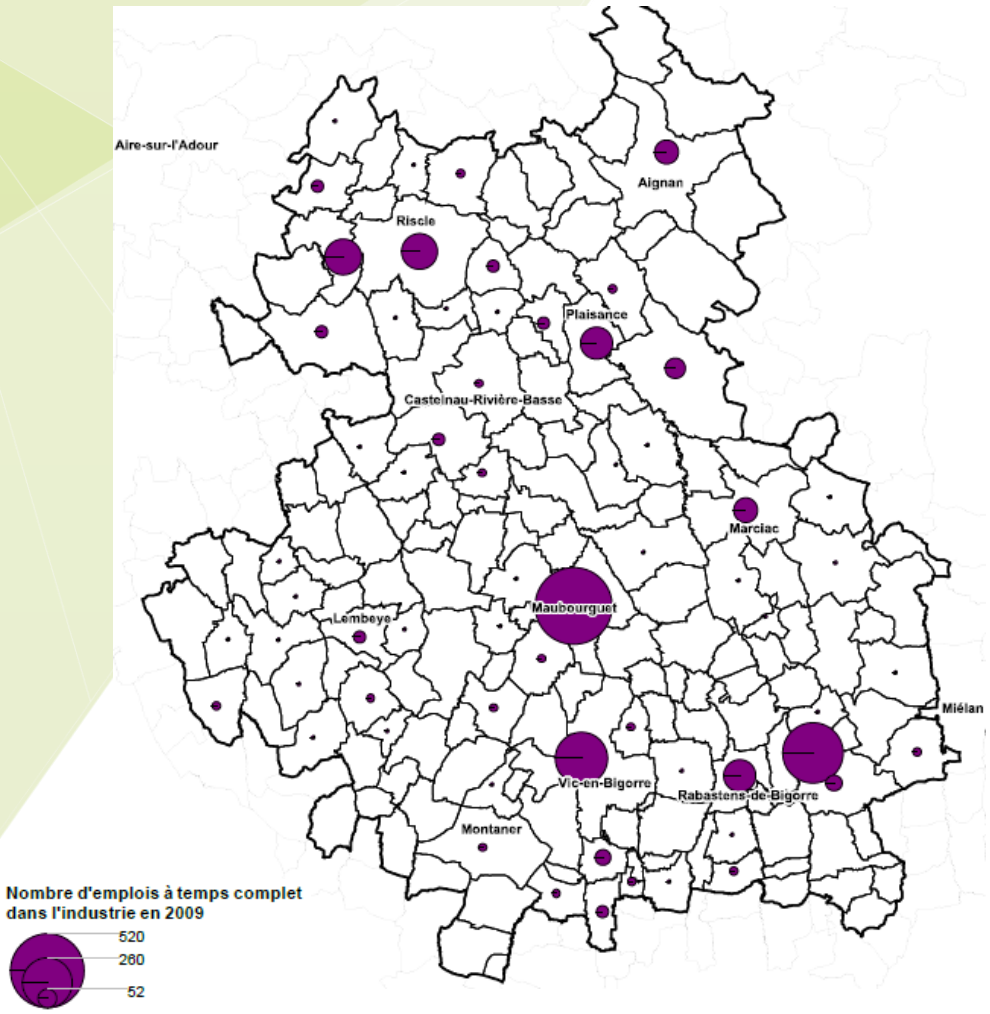

Source : CITADIA

On dénombrait 295 établissements industriels en 2009 sur le territoire du SCoT. Cela correspondait à 11,1 % des établissements enregistrés au fichier SIRENE[3] sur le territoire du Val d'Adour dans son ensemble. La plupart de ces établissements sont localisés dans les bourgs du SCoT et notamment dans ceux qui offrent des possibilités d'implantation dans des zones d'activités.

Le territoire est marqué par un réseau important de TPE/PME, la tradition industrielle du bassin est ancienne et le savoir-faire reconnu. Les revenus moyens des ménages, le profil socio-professionnel de la population, les prix du foncier et de l'immobilier ainsi que l'accessibilité du territoire sont propices au maintien, voire au développement de ces activités.

[3] Le fichier Sirene® base de données est géré par l'Insee. Cette base de référence unique et exhaustive sur les entreprises et leurs établissements est mise à jour quotidiennement. Elle contient l'état civil et les informations économiques de 9 millions d'établissements et 5 millions d'entreprises. Les personnes morales et entrepreneurs individuels y sont enregistrés, quel que soit leur secteur d'activité.

Dynamiques économiques : ce qu'il faut retenir …

ATOUTS	FAIBLESSES	ENJEUX
- Une progression du nombre d'actifs (+1319 soit 7.7% en 10 ans) - Une augmentation du nombre d'emplois (+814 soit +6.1% en 10 ans) - Part des actifs occupés non-salariés importante : beaucoup de TPE/PME - Des actifs agricoles encore nombreux répartis sur toutes les communes du SCoT - Une forte présence des commerces et services dans les bourgs-centres - Des emplois industriels nombreux dans l'agroalimentaire autour de Montfort et Danone - Un potentiel d'économie présentielle en émergence - Un évènement moteur en termes touristiques : jazz in Marciac	- Un secteur agricole en mutation : diminution du nombre d'emplois (- 419 soit -15% en 10 ans) et du nombre d'actifs (- 609 soit -26% en 10 ans) - Un isolement important de certaines communes qui pénalise la diffusion de l'économie - Un potentiel touristique exploité « trop » partiellement	- Rechercher un développement équitable de l'emploi sur toutes les parties du territoire en s'appuyant sur les pôles existants - Profiter de la proximité des agglomérations voisines pour développer l'économie présentielle tout en limitant la dépendance à ces pôles d'emplois - Mettre en place les conditions de pérennité des emplois liés à l'agriculture et à l'industrie, secteur jouant un rôle fondamental dans l'économie locale - Favoriser le maintien et la reprise des TPE/PME/PMI notamment artisanales et commerciales - Structurer et développer la filière touristique

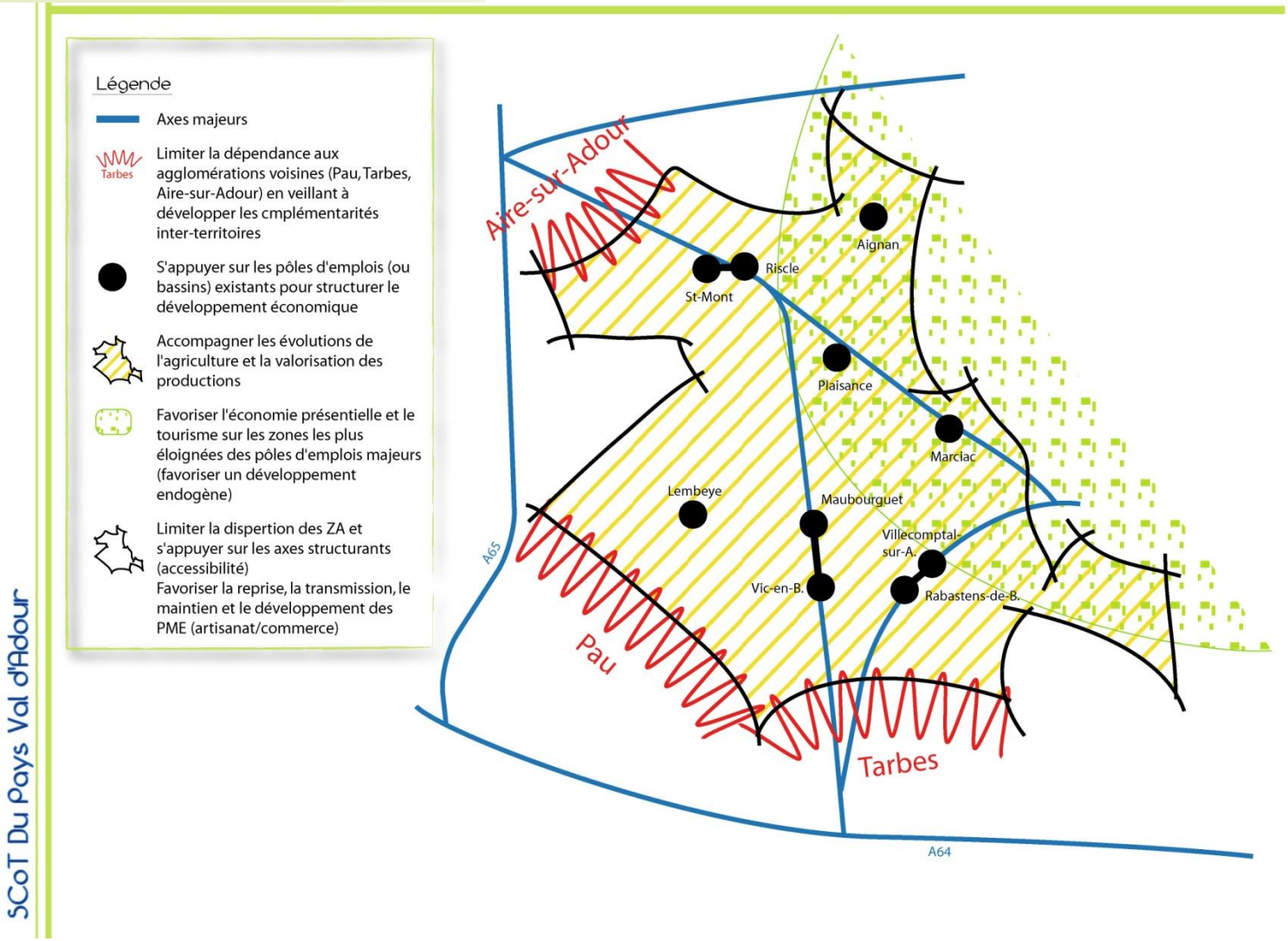

Source : Citadia